



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n ^o 815 à 924) :	

8 juin 2019

NANCY	1
TOULOUSE	2

9 juin 2019

AIX-LES-BAINS	3
AUTEUIL	3
CHATEAUBRIANT	6
DURTAL	7
GEMOZAC	7
GRANVILLE-ST PAIR SUR MER	8
LIMOGES	9
ROSTRENNEN	9
SAINT-MALO	10

10 juin 2019

CHATILLON-SUR-CHALARONNE	11
DURTAL	11
NORT-SUR-ERDRE	12
ORLEANS	12
ROSTRENNEN	13
WISSEMBOURG	14

11 juin 2019

NANTES	15
--------------	----

13 juin 2019

CRAON	16
-------------	----

14 juin 2019

AUTEUIL	16
TOULOUSE	19

15 juin 2019

LYON PARILLY	19
--------------------	----

16 juin 2019

AIX-LES-BAINS	20
CORLAY	21
LE DORAT	22
MONTAUBAN	22
NIORT	23
PONTCHATEAU	24
SEGRE	25

17 juin 2019

CLAIREFONTAINE	26
----------------------	----

18 juin 2019

DAX	28
DIEPPE	28

19 juin 2019

LE LION D'ANGERS	29
------------------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro	31
--	----

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Dépôt légal : juillet

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2019 - France Galop

Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour 22 mai 2019)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 01/04/2019
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 11/03/2019
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/01/2019
Nadine CHIARI	STE ENT. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 23/11/2018
Kévin MORIZE	Ste Ent. J-M CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension 14/08/2018
Claude DONDI	Ste Courses Nancy-brabois	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Suspension 03/05/2018
I. LEON-SOTELO GARCIA	Ch. DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 13 avril 2017
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 24/05/2017
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments - non paiement frais de pension	Suspension agrément de propriétaire à compter du 07 mars 2017
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension	Retrait 28/01/2016
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension	Suspension au 30/04/ 2015
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 13/05/2015
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Decisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 19 mai 2019, le jockey Kevin HERZOG devait subir un prélèvement biologique à AUTEUIL mais après une première présentation infructueuse, ledit jockey n'est finalement pas revenu pour effectuer ledit prélèvement ;

Le 20 mai 2019, ledit jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en course tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en course incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, et qu'il ne serait autorisé à remonter en course qu'au 6^{ème} jour qui suit ladite visite ;

Le 21 mai 2019, la visite médicale demandée assortie d'un prélèvement biologique a été réalisée ;

Le 29 mai 2019, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop au sujet de la situation ;

Après avoir dûment appelé le jockey Kevin HERZOG à se présenter à la réunion fixée le jeudi 6 juin 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et après avoir constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, pris connaissance des éléments du dossier notamment du rapport du médecin conseil de France Galop en date du 29 mai 2019 et de ses pièces jointes et des explications écrites fournies par ledit jockey ;

* * *

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Vu les courriers du jockey Kevin HERZOG en date des 19 mai et 5 juin 2019 mentionnant notamment :

- qu'il devait être au contrôle urinaire mais qu'il ne s'est pas présenté tout de suite car il n'avait pas besoin d'uriner et qu'il est donc allé chercher à boire ;
- que suite à cette belle journée de courses, il s'est concentré sur les champions de cette réunion tout en sachant qu'il avait son train de retour à Paris à ne pas oublier, et qu'il s'est aperçu dans le train qu'il ne s'est pas présenté au contrôle ;
- qu'il n'a pas d'excuse et en est totalement conscient, qu'il propose de faire tous les efforts demandés de la part de France Galop pour ne pas avoir de sanction ou une peine réduite ;
- qu'en 11 ans de carrière, il n'a jamais eu le moindre contrôle positif et qu'il peut fournir un test sanguin qu'il prendra en charge financièrement, s'excusant de sa maladresse, qui ne se reproduira pas ;
- qu'il a été distrait par la grande journée et les personnes importantes qu'il a pu croiser ce jour-là, ajoutant qu'il était au régime et que c'est pour cela qu'il a vu le médecin en l'avertissant qu'il passerait au contrôle après la course qui était la 3^{ème} course de la journée ;
- qu'il a malheureusement oublié et a envoyé un courrier le jour même à France Galop pour expliquer la situation, en étant sincèrement désolé ;
- qu'il est bien conscient que c'est une erreur qui mérite une sanction mais qu'il demande de la clémence sachant qu'il n'est pas une personne à problèmes qui, comme tout le monde, a eu des sanctions mineures ;
- qu'il a toujours été respectueux envers les Commissaires de France-Galop ;

* * *

Attendu que le jockey Kevin HERZOG a signé une reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement biologique le 19 mai 2019 sur l'hippodrome d'AUTEUIL mais qu'après une première présentation infructueuse, il n'était finalement pas revenu pour effectuer le prélèvement ;

Que ledit jockey a été informé par courrier du médecin conseil de France Galop qu'il n'était pas autorisé à remonter en course tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en course, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en course qu'à compter du 6^{ème} jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Qu'il a réalisé, le 21 mai 2019, la visite en cause incluant un prélèvement biologique et a donc été autorisé à remonter en courses par le service médical ;

Attendu, en tout état de cause, que le jockey Kevin HERZOG, en ne satisfaisant pas au contrôle du 19 mai 2019 de

manière satisfaisante, en ne revenant notamment pas, malgré sa première présentation devant le médecin, ainsi qu'il le reconnaît lui-même, n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu, qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par ledit jockey le 21 mai 2019 ;
- interdisent en tout état de cause audit jockey de monter pour une durée de 15 jours dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, celui-ci ne s'étant pas présenté une seconde fois audit prélèvement alors qu'il s'y était engagé et n'ayant pas suffisamment tout mis en œuvre pour le faire, ce qui constitue un manquement non acceptable au Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par le jockey Kevin HERZOG le 21 mai 2019 ;
- d'interdire en tout état de cause audit jockey de monter pour une durée de 15 jours dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 6 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – G. HOVELACQUE – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 11 mai 2019, le jockey Sarah BOULET n'a pas été en mesure de satisfaire au prélèvement biologique pour lequel elle était désignée malgré plusieurs tentatives ;

Le 13 mai 2019, le jockey Sarah BOULET a été informée qu'elle n'était pas autorisée à remonter en course tant qu'elle n'aurait pas effectué, à ses frais, une visite de non contre-indication à la monte en course incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, et qu'elle ne serait autorisée à remonter en course qu'au 6^{ème} jour qui suit ladite visite ;

Le 16 mai 2019, la visite médicale demandée assortie d'un prélèvement biologique a été réalisée ;

Le 21 mai 2019, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop suite audit prélèvement biologique infructueux le 11 mai 2019 sur l'hippodrome de CHANTILLY ;

Après avoir demandé audit jockey de transmettre ses explications écrites avant le 4 juin 2019 ou à demander, par écrit avant cette date, à être entendue sur la situation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notamment du rapport du médecin conseil de France Galop en date du 21 mai 2019 et de ses pièces jointes, du Procès-Verbal des opérations de prélèvement au sein duquel le médecin préleveur a coché la case mentionnant que le jockey « *s'est présentée mais n'a pas satisfait convenablement au contrôle* » et des explications écrites fournies par ledit jockey ;

* * *

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique du jockey Sarah BOULET reçu le 27 mai 2019 mentionnant notamment ne pas avoir d'explications réellement satisfaisantes, précisant que lorsqu'elle est allée au prélèvement après sa course (8^{ème} et dernière de la réunion), elle a été dans l'incapacité d'uriner faute d'envie et ce, malgré les 15 minutes qui lui ont été accordées après la course ;

* * *

Attendu que le jockey Sarah BOULET a signé une reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement biologique le 11 mai 2019 sur l'hippodrome de CHANTILLY mais qu'un constat de carence a été établi le même jour selon lequel ledit jockey s'est présenté mais n'a pu satisfaire convenablement audit prélèvement ;

Que ledit jockey a été informé par courrier du médecin conseil de France Galop en date du 13 mai 2019 qu'elle n'était pas autorisée à remonter en course tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en course, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'elle ne pourra remonter en course qu'à compter du 6^{ème} jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Que ledit jockey indique ne pas avoir d'explications satisfaisantes ayant été dans l'incapacité d'uriner ;

Qu'il convient néanmoins de prendre acte du fait qu'elle a réalisé, le 16 mai 2019, la visite demandée par le

service médical incluant un prélèvement biologique et qu'elle a été autorisée à remonter en courses par le service médical ;

Attendu, en tout état de cause, que le jockey Sarah BOULET, en ne satisfaisant pas convenablement au contrôle sur l'hippodrome susvisé, n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, ce qui est susceptible de sanction ;

Attendu, qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par ledit jockey le 16 mai 2019 ;
- rappellent audit jockey que tout nouveau manquement à son obligation de se soumettre de manière satisfaisante au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop sera susceptible d'être disciplinairement sanctionné ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par le jockey Sarah BOULET le 16 mai 2019 ;
- de rappeler audit jockey, au regard de l'ensemble des éléments du dossier, que tout nouveau manquement à son obligation de se soumettre de manière satisfaisante au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop sera susceptible d'être disciplinairement sanctionné.

Boulogne, le 6 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVÈZE – G. HOVELACQUE – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 19 mai 2019, le jockey Baptiste FOUCHET n'a pas été en mesure de satisfaire au prélèvement biologique pour lequel il était désigné malgré plusieurs tentatives ;

Le 20 mai 2019, ledit jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en course tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une visite de non contre-indication à la monte en course incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, et qu'il ne serait autorisé à remonter en course qu'au 6^{ème} jour qui suit ladite visite ;

Le 21 mai 2019, la visite médicale demandée assortie d'un prélèvement biologique a été réalisée ;

Le 27 mai 2019, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop suite audit prélèvement biologique infructueux le 19 mai 2019 sur l'hippodrome de NÎMES ;

Après avoir demandé au jockey Baptiste FOUCHET de transmettre ses explications écrites avant le 5 juin 2019 ou à demander, par écrit avant cette date, à être entendu sur la situation ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, notamment du rapport du médecin conseil de France Galop en date du 27 mai 2019 et de ses pièces jointes, du Procès-Verbal des opérations de prélèvement au sein duquel le médecin préleveur a indiqué que le jockey « *n'a pu uriner* » tout en cochant la case mentionnant que le jockey « *s'est présenté mais n'a pas satisfait convenablement au contrôle* », et des explications écrites fournies par ledit jockey ;

* * *

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique du jockey Baptiste FOUCHET reçu le 28 mai 2019 indiquant qu'il n'a pas réussi à uriner parce qu'il ne se sentait pas en forme après ses 2 montes (bouffées de chaleurs et étourdissements) suite à sa reprise des courses ;

* * *

Attendu que le jockey Baptiste FOUCHET a signé une reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement biologique le 19 mai 2019 sur l'hippodrome de NÎMES mais qu'un constat de carence a été établi le même jour selon lequel ledit jockey s'est présenté mais n'a pu satisfaire convenablement audit prélèvement ;

Que ledit jockey a été informé par courrier du médecin conseil de France Galop en date du 20 mai 2019 qu'il n'était pas autorisé à remonter en course tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en course, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en course qu'à compter du 6^{ème} jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Qu'il a réalisé, le 21 mai 2019, la visite en cause incluant un prélèvement biologique et avait donc été autorisé à remonter en courses par le service médical ;

Attendu, en tout état de cause, que le jockey Baptiste FOUCHET, en ne satisfaisant pas convenablement au contrôle sur l'hippodrome susvisé, n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, ce qui est susceptible de sanction ;

Attendu, qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par ledit jockey le 21 mai 2019 ;
- rappellent audit jockey que tout nouveau manquement à son obligation de se soumettre de manière satisfaisante au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop sera susceptible d'être disciplinairement sanctionné ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par le jockey Baptiste FOUCHET le 21 mai 2019 ;
- de rappeler audit jockey, au regard de l'ensemble des éléments du dossier, que tout nouveau manquement à son obligation de se soumettre de manière satisfaisante au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop sera susceptible d'être disciplinairement sanctionné.

Boulogne, le 6 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVÉZE – G. HOVELACQUE – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 12 mai 2019, le jockey Aymeric LELIEVRE ne s'est pas présenté pour subir le prélèvement biologique pour lequel il avait pourtant été désigné ;

Le 13 mai 2019, ledit jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en course incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, et qu'il ne serait autorisé à remonter en course qu'au 6^{ème} jour qui suit ladite visite ;

Le 20 mai 2019, la visite médicale demandée assortie d'un prélèvement biologique a été réalisée ;

Le 21 mai 2019, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop suite au non-respect, par ledit jockey, de son obligation d'effectuer un prélèvement biologique le 12 mai 2019 sur l'hippodrome de MOULINS, celui-ci ne s'étant pas présenté malgré plusieurs appels ;

* * *

Après avoir dûment appelé le jockey Aymeric LELIEVRE à se présenter à la réunion fixée le jeudi 6 juin 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et après avoir constaté la non présentation de l'intéressé ;

Après avoir, au cours de cette réunion, pris connaissance des éléments du dossier notamment du rapport du médecin conseil de France Galop en date du 21 mai 2019 et de ses pièces jointes, du Procès-Verbal des opérations de prélèvement dans lequel le médecin préleveur a coché la case mentionnant que le jockey « *ne s'est pas présenté* » ;

* * *

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

* * *

Attendu que le jockey Aymeric LELIEVRE a signé une reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement biologique le 12 mai 2019 sur l'hippodrome de MOULINS mais qu'un constat de carence a été établi le même jour selon lequel ledit jockey ne s'est pas présenté au contrôle ;

Que ledit jockey a été informé par courrier du médecin conseil de France Galop en date du 13 mai 2019 qu'il n'était pas autorisé à remonter en course tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en course, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en course qu'à compter du 6^{ème} jour qui suit la visite médicale susvisée ;

Qu'il a réalisé, le 20 mai 2019, la visite en cause incluant un prélèvement biologique et a donc été autorisé à remonter en courses par le service médical ;

Attendu, en tout état de cause, que le jockey Aymeric LELIEVRE, qui n'a pas jugé utile de répondre aux Commissaires de France Galop, en ne satisfaisant pas au contrôle du 12 mai 2019 sur l'hippodrome susvisé, n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop ;

Attendu, qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop :

- prennent acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par ledit jockey le 20 mai 2019 ;
- interdisent en tout état de cause audit jockey de monter pour une durée de 30 jours dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, celui-ci ne s'étant pas présenté au prélèvement, ce qui est intolérable ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de prendre acte des mesures de la Commission médicale susvisées et de leur respect par le jockey Aymeric LELIEVRE le 20 mai 2019 ;
- d'interdire en tout état de cause audit jockey de monter pour une durée de 30 jours dans toutes les courses publiques régies par le Code des Courses au Galop, celui-ci ne s'étant pas présenté au prélèvement le 12 mai 2019.

Boulogne, le 6 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVÉZE – G. HOVELACQUE – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVÉZE ;

Saisis par la société d'entraînement Augustin de BOISBRUNET d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code de la société JALOBÉY RACING en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé la société JALOBÉY RACING à se présenter à la réunion fixée au jeudi 23 mai 2019 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté sa non présentation ;

Vu le courrier adressé à la société JALOBÉY RACING le 23 mai 2019 mentionnant notamment que suite à leur réunion du même jour, les Commissaires de France Galop considèrent que les informations dont ils disposent ne permettent pas suffisamment de justifier du non-paiement de la somme objet de la demande de la société d'entraînement Augustin de BOISBRUNET ;

Qu'au regard des éléments du dossier mis à leur disposition lors de la réunion susvisée, lesdits Commissaires ont décidé de maintenir le blocage du compte de la société JALOBÉY RACING à concurrence de cette somme, conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop et lui ont demandé de bien vouloir verser le montant de cette somme entre leurs mains avant le vendredi 7 juin 2019 ;

Que lesdits Commissaires ont indiqué dans ce courrier qu'à défaut de règlement, de justification suffisante ou de la preuve d'une action en justice engagée à l'encontre de la société d'entraînement susvisée, et ce dans un délai de quinze jours, ils poursuivraient la procédure d'inscription sur la liste des oppositions en suspendant puis le cas échéant en supprimant l'autorisation qui lui a été délivrée, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code ;

Qu'après avoir examiné les éléments du dossier, lesdits Commissaires ont constaté l'absence de paiement effectif de la somme due le vendredi 7 juin 2019, ainsi que l'absence de communication de tout élément par la société JALOBÉY RACING malgré le délai octroyé pour donner des suites concrètes à la situation ;

Attendu qu'il y a donc lieu de suspendre l'autorisation de faire courir ayant été délivrée à la société JALOBÉY RACING conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du lundi 24 juin 2019, étant observé que :

- si la situation est régularisée d'ici cette date au moyen d'un accord amiable ou d'un paiement des sommes à la satisfaction desdits Commissaires ou de la justification d'une action en justice qui serait engagée notamment au sujet des factures visées dans ce dossier, la présente décision ne produira pas d'effet ;
- si la situation n'est pas régularisée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'autorisation de faire courir supprimée ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre l'autorisation de faire courir ayant été délivrée à la société JALOBÉY RACING à compter du lundi 24 juin 2019 ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée d'ici cette date au moyen d'un accord amiable entre les parties ou d'un paiement des sommes à la satisfaction des Commissaires de France Galop ou de la justification d'une action en justice

- qui serait engagée notamment au sujet des factures visées dans ce dossier, la présente décision ne produira pas d'effet ;
- si la situation n'est pas régularisée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'autorisation de faire courir supprimée.

Boulogne, le 7 juin 2019
R. FOURNIER SARLOVÈZE – P. DE LA HORIE – A. DE LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Depuis le 6 juillet 2017, Mme Nadège VEDRUNES apparaît comme étant la propriétaire de la pouliche LOUDINE MAKER sur sa carte d'immatriculation, étant observé qu'elle ne dispose pas d'autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop au sens du Code des Courses au Galop ;

Le 29 mai 2018, ladite pouliche a été déclarée sur les bases de France Galop comme étant la propriété de Mlle Christelle COURTADE et comme étant à l'effectif d'entraînement de cette dernière ;

Le 24 juillet 2018, ladite pouliche a été déclarée en sortie provisoire chez Mme Nadège VEDRUNES ;

Les Commissaires de France Galop ont été informés par cette dernière d'un différend l'opposant à Mlle Christelle COURTADE concernant notamment l'absence de transmission par cette dernière du document d'identification de ladite pouliche alors que celle-ci était déclarée comme étant à son effectif d'entraînement pour la période du 29 mai au 24 juillet 2018 et qu'elle a, depuis cette date, été déclarée en sortie provisoire chez Mme Nadège VEDRUNES ;

Après avoir dûment appelé Mlle Christelle COURTADE à se présenter à la réunion fixée au jeudi 13 juin 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation de l'intéressée ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications écrites de Mme Nadège VEDRUNES et Mlle Christelle COURTADE ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Patrick de LA HORIE ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier adressé par Mme Nadège VEDRUNES en date du 13 mai 2019, mentionnant notamment :

- qu'une proposition de location lui avait été faite pour sa jument LOUDINE MAKER par l'entraîneur Christelle COURTADE, qui, lors de l'arrivée de la pouliche, ne lui a jamais fait de contrat ;
- qu'il était convenu qu'elle ne paye pas de pension car « elle voulait une location » mais qu'elle s'était engagée à payer le débouillage, ce qui a été fait « à son montant et ceux en liquide » ;
- que deux mois après, l'entraîneur Christelle COURTADE lui a demandé de récupérer la jument, ce qu'elle a exécuté, précisant que lors de la récupération, ledit entraîneur ne lui a pas rendu le livret signalétique au centre d'entraînement en indiquant l'avoir oublié à son domicile ;
- qu'elle lui a demandé de le lui envoyer par courrier, ce à quoi ledit entraîneur a répondu « OK » mais que depuis le mois de juillet 2018, elle est toujours dans l'attente dudit livret ;
- qu'à plusieurs reprises elle lui a demandé « quelles seraient ses conditions pour sa pouliche » et qu'elle est toujours restée silencieuse et ne lui a toujours pas renvoyé ledit livret signalétique ;
- qu'elle a aujourd'hui une autre proposition de location pour sa pouliche chez un autre entraîneur avec un vrai contrat de location et une option d'achat qu'elle a validée ;
- qu'elle a cependant informé l'entraîneur Christelle COURTADE de cette démarche, laquelle se refuse de lui renvoyer le livret et lui demande de régler des pensions et des frais qui n'avaient jamais été d'actualité vu qu'elle devait lui faire un contrat de location ;

Vu le courrier adressé à Mme Nadège VEDRUNES en date du 15 mai 2019 mentionnant notamment :

- les termes de l'article 72 du Code des Courses au Galop ;
- que le document d'identification doit être transmis automatiquement et sans condition à tout nouveau détenteur du cheval, notamment à chaque mutation d'entraînement ;
- qu'il apparaît que la pouliche LOUDINE MAKER était déclarée à l'effectif d'entraînement de Mme Christelle COURTADE pour la période du 29 mai au 24 juillet 2018, puis qu'elle a été déclarée en sortie provisoire chez elle depuis cette date et qu'ainsi, son document d'identification doit lui être transmis dans le cadre de ce mouvement ;
- que s'agissant des frais de pensions afférents à ladite pouliche qui lui seraient réclamés, les Commissaires de France Galop n'ont été saisis d'aucun dossier, étant observé que ladite pouliche est déclarée auprès de France Galop sous la pleine propriété de Mme Christelle COURTADE depuis le 29 mai 2018 ;

Vu le courrier adressé par Mme Nadège VEDRUNES en date du 23 mai 2019, mentionnant notamment :

- que malgré son courrier, l'entraîneur Christelle COURTADE se refuse de lui renvoyer le livret susvisé ;
- qu'elle lui a fait part du courrier desdits Commissaires que ledit entraîneur n'a pas apprécié et qu'il la menace concernant des frais de pensions qu'elle n'aurait pas réglés ;
- qu'il n'a jamais été convenu de payer une pension car elle n'en a pas les moyens, qu'elle s'était juste engagée à payer le débouillage qu'elle lui a réclamé en liquide et sans facture et qui a été réglé ;

- que ledit entraîneur devait lui faire un contrat de location qu'elle ne lui a jamais fait, que la situation devient délicate car sa pouliche doit partir en location chez un autre entraîneur et ce depuis quelques mois, précisant que le locataire et l'entraîneur s'impatientent et qu'elle craint qu'ils passent « sur un autre cheval » et que cela la pénalise sévèrement ;

Vu le courrier adressé par Mlle Christelle COURTADE en date du 11 juin 2019, mentionnant notamment :

- qu'elle a débourré la pouliche puis pré-entraîné celle-ci pendant 4 mois ;
- que comme Mme Nadège VEDRUNES n'avait pas d'agrément elle n'a pas fait de contrat, que la pouliche était en pleine croissance et tardive et qu'elle lui a demandé de la récupérer pour la mettre au pré, que cela était convenu en avance avec elle et que Mme Nadège VEDRUNES est venue la récupérer ;
- qu'elle avait oublié le livret « à la maison » et que Mme Nadège VEDRUNES lui a dit de le garder puisque la pouliche devait revenir ;
- qu'il y a 1 mois, Mme Nadège VEDRUNES lui a demandé de lui renvoyer le livret mais qu'elle était toujours en attente de récupérer la pouliche après plusieurs appels sans réponse de sa part ;
- qu'elle l'a fait quelques jours plus tard, qu'à ce jour elle n'a pas le livret de la pouliche et qu'il est en la possession de Mme Nadège VEDRUNES ;
- qu'il s'agit d'un mensonge, que Mme Nadège VEDRUNES profite de son entraînement pour donner la pouliche à son père pour qu'il l'entraîne ;
- qu'elle ne trouve cela pas très normal puisque tous les frais d'entraînement étaient à sa charge ainsi que le maréchal, le dentiste et le vermifuge ;
- que cette personne n'est pas honnête et qu'elle ne veut plus rien de cette personne et que pour elle l'affaire est close ;

* * *

Vu les articles 13, 72, 80, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

I/ Sur la détention du document d'identification

Attendu qu'au regard des explications transmises par Mlle Christelle COURTADE, celle-ci indique qu'elle aurait adressé le document d'identification de ladite pouliche à Mme Nadège VEDRUNES laquelle ne l'aurait toujours pas obtenu à la date de la présente Commission ;

Qu'il y a lieu, au vu des contestations réciproques concernant le lieu où se trouve le document d'identification de ladite pouliche, de trouver une solution amiable et le cas échéant de se rapprocher du Service Contrôles du Département Livrets et Contrôles de France Galop ou de l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) concernant les formalités requises pour obtenir un duplicata du document d'identification de ladite pouliche ;

II/ Sur les déclarations de propriété relatives à la pouliche LOUDINE MAKER

Vu les articles 13 et 80 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'en l'espèce, si la carte d'immatriculation de la pouliche LOUDINE MAKER mentionne que Mme Nadège VEDRUNES en est la propriétaire civile depuis le 6 juillet 2017, cette dernière ne dispose d'aucune autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop pour en être propriétaire au sens du Code des Courses au Galop ou pour l'exploiter dans le cadre dudit Code à moins de la vendre à une personne détenant une telle autorisation ;

Que ladite pouliche ne peut donc pas faire l'objet d'un contrat d'association ou de location enregistré auprès de France Galop incluant Mme Nadège VEDRUNES, ce que Mlle Christelle COURTADE reconnaît elle-même ;

Qu'il ressort des éléments du dossier que Mlle Christelle COURTADE, en s'étant déclarée comme étant la propriétaire de ladite pouliche depuis le 29 mai 2018 auprès de France Galop, tout en facturant des frais de pension à un tiers, a procédé à une déclaration mensongère de propriété en violation du Code des Courses au Galop et a adopté un comportement totalement prohibé par ledit Code ;

Attendu qu'il y a lieu, compte tenu de ce qui précède, de sanctionner Mlle Christelle COURTADE, par une amende de 500 euros pour sa violation du Code, celle-ci ayant effectué une déclaration de propriété mensongère auprès de France Galop en toute connaissance de cause ;

Attendu, concernant Mme Nadège VEDRUNES, que son absence d'autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop ne permet pas de statuer sur sa propre responsabilité dans ce dossier, mais qu'il convient de lui demander de déposer une demande d'autorisation de faire courir en qualité d'éleveur, bailleur, d'associé ou de propriétaire afin qu'elle soit autorisée à exploiter en courses les chevaux provenant de son élevage ou dont elle est propriétaire au sens civil ;

Attendu que la situation d'entraînement de la pouliche LOUDINE MAKER ainsi que les futures déclarations de propriété qui seront effectuées la concernant auprès de France Galop seront examinées par les Commissaires de France Galop afin de s'assurer de leur conformité avec le Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Christelle COURTADE par une amende de 500 euros ;
- de mentionner :
- concernant Mme Nadège VEDRUNES, que son absence d'autorisation délivrée par les Commissaires de France Galop ne permet pas de statuer sur sa propre responsabilité dans ce dossier mais qu'il convient de lui demander de déposer une demande d'autorisation de faire courir en qualité d'éleveur, bailleur, d'associé ou de propriétaire

- afin qu'elle soit autorisée à exploiter en courses les chevaux provenant de son élevage ou dont elle est propriétaire au sens civil ;
- que la situation d'entraînement de la pouliche LOUDINE MAKER ainsi que les déclarations de propriété qui seront effectuées la concernant auprès de France Galop seront examinées par les Commissaires de France Galop afin de s'assurer de leur conformité avec le Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 17 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE – P. DE LA HORIE – A. DE LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Patrick DE LA HORIE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 6 avril 2019 dans l'effectif de l'entraîneur Frédéric ROSSI et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur la pouliche GOOD COMPLICITY a révélé la présence de BETAMETHASONE ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes musculo-squelettique et respiratoire, ladite catégorie étant publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;
Attendu que l'entraîneur Frédéric ROSSI, informé de la situation, a fait connaître sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et convoqué la société LH et l'entraîneur Frédéric ROSSI, propriétaire et entraîneur de ladite pouliche, à la réunion fixée le jeudi 13 juin 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation du propriétaire ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier et des déclarations de l'entraîneur Frédéric ROSSI, étant observé qu'il lui a été proposé de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales, possibilité qui n'a pas été utilisée ;

Après en avoir délibéré ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en date du 29 mai 2019 mentionnant notamment :

- que Frédéric ROSSI a été informé de cette situation le 10 mai 2019 par remise en mains propres de la notification et a été averti de la possibilité de faire procéder à ses frais à l'analyse de la seconde partie du prélèvement, faisant connaître le jour-même sa décision de ne pas y faire procéder ;
- qu'il ressort de l'enquête effectuée que :
- Frédéric ROSSI explique qu'il infiltre peu ses chevaux et ne se rappelle pas que cette pouliche ait été traitée, son registre d'ordonnances ne contenant que 2 prescriptions pour ladite pouliche, l'une datée de novembre 2018 pour un traitement d'ulcères gastriques et l'autre du 27 février 2019 prescrivant un traitement anti-inflammatoire ;
- la personne chargée des soins dans l'établissement se rappelle que la pouliche a souffert du dos ou du genou et a été infiltrée par le vétérinaire traitant ;
- n'arrivant pas à joindre le vétérinaire par téléphone, Frédéric ROSSI s'engage à lui demander de transmettre le double de l'ordonnance et indique, s'agissant de la facture, qu'elle est chez son comptable et qu'il la transmettra avec l'ordonnance ;
- par courriel du 13 mai 2019, il a transmis une prescription vétérinaire indiquant que la pouliche GOOD COMPLICITY a reçu le 15 mars 2019 deux injections intramusculaires, une de DEXADRESON nd, médicament à base de DEXAMETHASONE et l'autre de DIPROSTENE nd, médicament à base de BETAMETHASONE ;
- cette prescription n'est pas conforme au Code de la Santé Publique, et que la facture des soins correspondants n'a pas été transmise ;

Attendu que l'entraîneur Frédéric ROSSI a déclaré en séance :

- qu'il a beaucoup de chevaux et plusieurs établissements ;
- qu'il était en plein déménagement au moment des faits ;
- qu'il n'était pas présent le jour où la pouliche a été infiltrée et qu'il avait donc oublié ;
- qu'il n'avait pas donné d'ordres de la faire infiltrer et qu'il ne s'en souvenait donc plus ;
- que lorsqu'il a retrouvé l'ordonnance, il l'a transmise ;
- que ce dossier se résume à un oubli et à une erreur ;
- qu'il aurait dû conserver l'ordonnance et qu'il se les fera envoyer par courrier électronique à l'avenir par son nouveau vétérinaire cantilien ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé à l'entraîneur Frédéric ROSSI s'il avait bien conscience de ses obligations en qualité d'entraîneur, précisément dans le domaine des traitements vétérinaires car elles sont essentielles, ledit entraîneur lui répondant qu'il en a conscience et qu'il ne doit pas perdre ses ordonnances ;

Attendu que ledit entraîneur a ajouté que :

- s'il avait détenu l'ordonnance, il l'aurait présentée n'ayant aucun intérêt à la cacher ;
- cette pouliche ne courait pas au moment des faits et que s'il avait eu l'ordonnance, c'était dans son intérêt de la donner ;

- selon lui, cette pouliche n'était pas infiltrée ;
Attendu que M. Amaury de LENCQUESAING a demandé à l'entraîneur Frédéric ROSSI si c'était le vétérinaire qui avait donc, de sa propre initiative, décidé d'infiltrer la jument par l'intermédiaire de son premier garçon, ledit entraîneur indiquant que oui mais qu'il ne rejetait sa faute sur personne étant responsable en sa qualité d'entraîneur ;
Attendu que le vétérinaire de France Galop a indiqué que le système des courriers électroniques pour conserver et recevoir les ordonnances est un bon moyen de ne pas perdre les ordonnances et de pouvoir les présenter à chaque contrôle, ajoutant qu'il faut les imprimer et les insérer dans le registre d'ordonnances, ce qui alors constitue une double sécurité ;
Que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président, affirmant juste être responsable de la situation ;

* * *

Vu les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop et les articles 198 et 201 dudit Code ;
Attendu que le prélèvement biologique effectué à l'entraînement a mis en évidence la présence de BETAMETHASONE, situation non contestée et même expliquée par un traitement vétérinaire effectué sur la pouliche GOOD COMPLICITY sans que l'entraîneur ne présente une ordonnance conforme au moment du contrôle ;
Attendu, en effet, que l'entraîneur Frédéric ROSSI :

- ne se souvenait pas d'une infiltration effectuée sur cette pouliche et que c'est un membre de son personnel qui s'en est souvenu, ce qui n'est pas acceptable au vu des obligations du Code en matière de traitements vétérinaires effectués sur des chevaux, et de la nécessaire connaissance desdits traitements par les entraîneurs ayant le gardiennage desdits chevaux ;
- ne disposait pas d'une ordonnance mentionnant ces infiltrations au moment du contrôle à l'entraînement et au moment de la notification de la positivité, transmettant ensuite une ordonnance non conforme au Code de la Santé Publique ;
- n'a pas transmis la facture des soins dans un délai acceptable ;
- reconnaît sa responsabilité et ses manquements à ses obligations d'entraîneur en matière de gestion des traitements vétérinaires de ladite pouliche et de conservation des ordonnances ;

Attendu qu'il y a donc lieu au vu de ce qui précède, d'infliger une amende à l'entraîneur Frédéric ROSSI, celui-ci n'ayant pas suffisamment assuré ses obligations prévues par les dispositions des articles 198 et 201 et de l'annexe 15 du Code des Courses au Galop en matière de conservation des ordonnances, concernant le traitement administré à la pouliche GOOD COMPLICITY dont il doit connaître l'existence mais aussi le contenu et les conséquences, et concernant la présence de BETAMETHASONE non justifiée par une ordonnance valable au sens du Code ;

Attendu qu'il y a donc lieu, d'infliger une amende de 1 500 euros à l'entraîneur Frédéric ROSSI gardien de ladite pouliche, au vu de sa première infraction en matière de positivité d'un prélèvement biologique effectué lors d'un contrôle à l'entraînement, cette positivité n'étant pas justifiée par une ordonnance et son comportement étant fautif ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions des articles 198, 201 et des annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- d'infliger une amende de 1 500 euros à l'entraîneur Frédéric ROSSI en sa qualité d'entraîneur gardien responsable de ladite pouliche, pour sa première infraction en la matière.

Boulogne, le 13 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE – P. DE LA HORIE – A. DE LENCQUESAING

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;
Après avoir pris connaissance des conclusions d'enquête en date du 27 mai 2019 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop, mentionnant notamment :

- que le 19 décembre 2018, la société STH HIPPAVIA a déposé au nom de M. Nicolas CAULLERY une demande de Racing Clearance Notification (RCN) afin de faire courir le cheval MAIFALKI FR aux Emirats Arabes Unis ;
- que le propriétaire déclaré sur cette demande étant LAMONT RACING, personne morale non agréée par France Galop, la demande de RCN a été rejetée ;
- que la vérification de la carte d'immatriculation de ce cheval mentionnait comme propriétaire MM. Mathieu DAGUZAN-GARROS et Christian SAINTE-MARIE avant son exportation définitive en septembre 2014 ;
- que depuis sa réimportation en France en 2018, aucun propriétaire n'avait été déclaré ;
- que le 24 décembre 2018, M. Nicolas CAULLERY s'est déclaré auprès de France Galop propriétaire du cheval MAIFALKI FR et a réitéré sa demande de RCN afin de courir aux Emirats Arabes Unis sous sa propriété ;
- qu'une RCN de 90 jours a donc été établie et adressée à l'autorité de courses des Emirats Arabes Unis et qu'un courrier a été adressé à M. Nicolas CAULLERY pour lui demander de régulariser la carte d'immatriculation ;
- que le cheval MAIFALKI FR a couru à MEYDAN aux Emirats Arabes Unis les 3 et 24 janvier et 14 février 2019 et

- que le relevé officiel de performances des Emirats Arabes Unis indique que l'entraîneur du cheval MAIFALKI FR pour ces courses est M. Nicolas CAULLERY et son propriétaire LAMONT RACING ;
- que le cheval MAIFALKI FR n'étant pas revenu en France, M. Nicolas CAULLERY l'a déclaré le 15 mars 2019 en changement d'entraîneur sans indiquer l'adresse du nouveau lieu de stationnement du cheval, ni le nom du responsable du cheval ;
 - que le 25 mars 2019, le service Contrôles de France Galop a adressé à M. Nicolas CAULLERY en sa qualité d'entraîneur et de propriétaire, un courrier suivi lui rappelant les dispositions du paragraphe IV de l'article 32 du Code des Courses en lui demandant d'indiquer le lieu de stationnement du cheval, ainsi que le nom de la personne qui en est responsable ;
 - que M. Nicolas CAULLERY n'ayant pas répondu à ce courrier, le cheval MAIFALKI FR a été placé en fin de carrière de course en France le 11 avril 2019 ;
 - que le 13 mai 2019, France Galop a été informé par Mme Teresa WARD, que le cheval MAIFALKI FR avait été exporté au ROYAUME UNI et que l'envoi du certificat d'exportation à WEATHERBYS était demandé ;
 - que l'envoi n'a pas été réalisé dans un premier temps puisque le cheval MAIFALKI FR avait été placé en fin de carrière de course en France, puis que sa situation a été régularisée ;
 - qu'il ressort de l'enquête effectuée que :
 - le cheval MAIFALKI FR appartenant à LAMONT RACING a été importé en France en novembre 2018 et déclaré à l'entraînement par M. Nicolas CAULLERY qui a indiqué comme propriétaire « propriété en instance » dans la mesure où LAMONT RACING n'avait pas d'agrément de propriétaire en France ;
 - que le propriétaire du cheval MAIFALKI FR, LAMONT RACING, souhaitant courir aux Emirats Arabes Unis, M. Nicolas CAULLERY s'est déclaré propriétaire du cheval afin d'obtenir l'émission d'une Racing Clearance Notification ;
 - qu'ayant obtenu cette Racing Clearance Notification, le cheval a été exporté aux Emirats Arabes Unis, a été déclaré et a couru trois fois sous les couleurs de son vrai propriétaire LAMONT RACING ;
 - que le cheval n'étant pas revenu en France, mais envoyé au Royaume Uni, M. Nicolas CAULLERY l'a déclaré sorti de son effectif sous la mention « changement d'entraîneur » et n'a pas répondu au courrier du service Contrôles lui demandant, en tant que propriétaire déclaré, de localiser le cheval sous peine que celui-ci soit placé en fin de carrière de courses en France ;
 - qu'interrogé sur ces faits, M. Nicolas CAULLERY a reconnu « avoir mis le cheval sous son nom afin de permettre à France Galop de transmettre la RCN à l'Emirates Racing » et a indiqué qu'il ne s'était pas préoccupé des formalités d'exportation, laissant cela habituellement aux transporteurs ;
- Après avoir dûment appelé l'entraîneur Nicolas CAULLERY à se présenter à la réunion fixée le jeudi 13 juin 2019 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;
- Après avoir, au cours de cette réunion, entendu ledit entraîneur en ses explications, étant observé qu'il lui a été rappelé la possibilité de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales à l'issue de la séance, possibilité qui n'a pas été utilisée ;
- Après avoir, examiné les éléments du dossier ;
- Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Patrick de LA HORIE ;
- Vu les conclusions d'enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop, en date du 27 mai 2019 et leurs pièces jointes ;
- Attendu que l'entraîneur Nicolas CAULLERY a indiqué en séance :
- que tout a été dit et résumé à la relecture des conclusions d'enquête ;
 - que cela s'est passé comme c'est écrit dans ce document ;
 - qu'il n'a jamais eu le propriétaire en question au téléphone et ne lui a parlé que par le biais d'un système de messagerie écrite ;
 - qu'il a eu le cheval 4 mois sous sa responsabilité et que le propriétaire voulait courir sous son nom à DUBAI ;
 - qu'il a fait les choses de cette manière pour accéder à cette demande et que le cheval devait revenir en France après sa course à DUBAI ;
 - qu'il n'a finalement pas eu de nouvelles du propriétaire et que le cheval après avoir été réserviste puis éliminé d'une course à DUBAI, devait repartir aux alentours du 2 ou 3 mars et n'est finalement pas revenu en France ;
 - que le gérant de LAMONT RACING lui a indiqué qu'il repartait en Grande-Bretagne ;
- Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé audit entraîneur s'il avait conscience qu'il avait rédigé un document assimilable à un faux et que c'est une grosse erreur au regard de son image et de ses obligations en qualité d'entraîneur professionnel, ce à quoi ledit entraîneur a répondu qu'il était conscient que ce n'était pas bien, qu'il avait voulu faire au plus simple pour faire courir le cheval à DUBAI et le faire partir là-bas ;
- Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a demandé audit entraîneur s'il pouvait retranscrire le cheminement de ce cheval depuis sa course à CRAON, ce à quoi ledit entraîneur a indiqué que le cheval avait couru à CRAON, puis une course du « Défi du Galop » à LYON, sous l'entraînement étranger d'un confrère et qu'il avait été décidé qu'il reste en France, précisant qu'il l'avait donc récupéré après sa course de LYON avec pour objectif de courir à MEYDAN et qu'il ignorait que son propriétaire ne détenait pas d'agrément français ;
- Attendu que ledit entraîneur a reconnu avoir commis une erreur, M. Robert FOURNIER SARLOVEZE lui demandant de prendre conscience de la gravité de cette fausse déclaration vis-à-vis de France Galop et de la relation avec l'Autorité Hippique du lieu où devait courir le cheval ;
- Attendu que l'intéressé a indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question posée en ce sens par le Président ;

Vu les articles 30, 32, 74, 80, 216, et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu qu'il ressort des conclusions d'enquête du Chef du Département Livrets et Contrôles et des déclarations en séance :

- que l'entraîneur Nicolas CAULLERY a déclaré le cheval MAILFALKI sous sa propriété à compter du 24 décembre 2018 alors qu'il n'en était pas propriétaire ;
- qu'il a confirmé cette fausse déclaration afin d'obtenir de France Galop l'émission d'une Racing Clearance Notification pour le faire courir à MEYDAN pour son propriétaire LAMONT RACING, non titulaire d'autorisations délivrées en France par les Commissaires de France Galop ;
- qu'ayant obtenu cette Racing Clearance Notification, le cheval a été exporté aux Emirats Arabes Unis, a été déclaré et a couru trois fois sous les couleurs de son vrai propriétaire LAMONT RACING ;
- qu'interrogé sur ces faits, l'entraîneur Nicolas CAULLERY a reconnu « avoir mis le cheval sous son nom afin de permettre à France Galop de transmettre la RCN à l' « Emirates Racing » et a indiqué qu'il ne s'était pas préoccupé des formalités d'exportation, laissant cela habituellement aux transporteurs ;

Attendu qu'il y a donc lieu d'infliger audit entraîneur une amende de 2 000 euros au vu de sa fraude, de son manquement général à la probité et aux règles de déclarations de chevaux, cette situation étant intolérable vis-à-vis de France Galop mais aussi de l'Autorité Hippique réceptrice de la Racing Clearance Notification ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Nicolas CAULLERY par une amende de 2 000 euros pour ses manquements aux dispositions des articles 30, 32, 80 et 224 du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 17 juin 2019

R. FOURNIER SARLOVEZE – P. DE LA HORIE – A. DE LENCQUESAING

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

NANCY

Samedi 8 juin 2019

0903 159

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Paul MANGEONJEAN - Jean-Pierre LAURENT - Robert RICHY

815 3830 PRIX PORTE DE LA CRAFFE 3.800 m

(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

485 1 We Run The Night, h, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Quatz Melody (Johann Quatz), 67 k, Alain Clavier (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1

702 Filovent, h, ab, 4 ans, (AQ), par Nom De D'La et Maciga (Gunboat Diplomacy), 67 k, Marc Trinquet (*B Meme*), S Dehez (s) 2

744 2 Flash Tiepy, f, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), A Hamel (*G Boinard*), S Eveno **tbé**

770 7 Villabona, f, 4 ans, 65 k (62 k), A Hamel (*J Zerourou*), S Eveno **tbé**
4 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 688 €

Eng. sup. : *Villabona*

Certif. vétérinaire : *Fret D'Estruval*.

8 long.

8 160 € - 4 080 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Roger-Yves Simon, Alain Clavier, Nicolas Simon.

612 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.

Temps total : 04'29"19

816 3831 PRIX CHARLES LE TEMERAIRE 5.000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Embrun Du Large, h, np, 5 ans, par Kapparde et Kayagua (Kahyasi IRE), 69 k, Pascal Noue (*K Dubourg*), G Macaire (s) 1

709 3 Bad Boy Bouloise, h, bf, 8 ans, (AQ), par Crossharbour GB et Elderflower (Altayan IRE), 70 k (68 k), Frederic Boistier (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 2

522 5 Tabac D'Estruval, h, bf, 12 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval (Cadoudal), 74 k, Andre Sannier (*H Tabet*), A Sannier 3

666 Serko D'Ace, h, b, 13 ans, (AQ), par Sassanian USA et Diva De Chalamont (Balsamo), 70 k (67 k), Dominique Limousy (*J Zerourou*), D Limousy 4

745 Divin De Romay, h, b, 6 ans, par Kap Rock et Cardora (Kendor), 68 k, Mme Eliane Ligerot (*B Gelhay*), C Ligerot 5

745 5 Deesse Fleur, f, 9 ans, 67 k (64 k), A Hamel (*G Boinard*), S Eveno 6

711 4 Chacha And Rhum, f, 7 ans, 71 k, G Thomesse (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 7

666 Baratin De Sivola, h, 8 ans, 69 k (66 k), H Despont (*MA Mermel*), H Despont 8

Madynluck, h, 6 ans, 68 k (65 k), JP Carnel (*L Salmon*), JP Carnel **arr**

Conte Maltaix, h, 7 ans, (AQ), 70 k, Mme P Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) **tbé**

10 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 438 €

Eng. sup. : *Conte Maltaix*

15 long, loin, 1 long, tête, 6 long, 4 long, 20 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Pascal Noue.

612 € Jean-Paul Ninck.

114 € Gerard Gordat, Olivier Gordat.

Temps total : 07'04"86

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Thomas BLAINVILLE non présent sur l'hippodrome par l'apprenti Louis SALMON.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur une éventuelle erreur de parcours du no4 SERKO D'ACE du no8 MADYNLUCK.

Après examen du film de contrôle, il ressort qu'aucune faute n'a été commise par l'un des deux concurrents.

817 3829 PRIX DE LA PLACE D'ALLIANCE 3.800 m

(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Max's Spirit IRE, h, b, 6 ans, par Invincible Spirit IRE et My Uptown Girl GB (Dubai Destination USA), 67 k (63 k), Stall Hop House (*Mlle S Daroszewski*), S Smrczek 1

Divin Royal, h, b, 6 ans, par Della Francesca USA et Six Royale (Royal Charter), 67 k (64 k), Bourgogne Racing Club (*C Smeulders*), C Provot 2

733 5 Chic Des Fresnes, h, b, 7 ans, par Alberto Giacometti IRE et Venus Du Berlais (Bernebeau), 67 k (64 k), Samuel Couvreur (*MA Mermel*), SAM Couvreur 3

627 4 Garou De Juilley, h, b, 7 ans, par Ungaro GER et Halbina De Juilley (Beyssac), 67 k, Julien Paulen (*K Herzog*), J Paulen 4

667 Ange Ou Demon, h, b, 5 ans, par Dark Angel IRE et Adamantina (Muhtathir GB), 67 k (64 k), Carol Schmitzer (*T Blainville*), C Schmitzer 5

Box Office, h, 8 ans, (AQ), 69 k (66 k), Mme G Gaul (*M Lopez*), C von der Recke 6

Canter Des Fresnes, h, 7 ans, 69 k (66 k), SAM Couvreur (*J Zerourou*), SAM Couvreur 7

723 4 Donnant Donnant, f, 6 ans, (AQ), 65 k (62 k), A Kleindienst (*T Andrieux*), A Kleindienst 8

669 Yadissime, h, 7 ans, 68 k, A Hamel (*H Tabet*), S Eveno **arr**
Duc Du Plessis, h, 6 ans, (AQ), 67 k, Mlle S Sourd (*B Gelhay*), Mlle S Sourd **arr**

664 Dame De Montmartre, f, 6 ans, (AQ), 66 k (65 k), JL Da Silva (*E Labaisse*), E Vagne (s) **arr**

Allez Y GER, f, 6 ans, 65 k, MP Himmelsbach (*J Marinov*), U Schwinn **arr**

12 partants ; 40 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 523 €

2 long, 5 long, 2,5 long, 5 long, 3 long, 3/4 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Albert Conneally, Irish National Stud Cy Ltd, prime non attribuée.
 612 € Mme Yvon Chandouix.
 357 € E.a.r.l. Lebrun Jean-Guy.
 242 € Mme Pascale Serre-Combe, Yves Trincot.
 114 € Haras du Mezeray S.a..

Temps total : 04'35''93

TOULOUSE

Samedi 8 juin 2019

0545 159

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Alain GREFEUILLE - François CAZAUX
 - Christian BARTHE

818 3678 PRIX DE MONTECH (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et poulaches de 4 ans, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 651 1 **Sarstedt GB**, h, b, 4 ans, par Sixties Icon GB et Saluem GB 1
(Salse USA), 70 k (68 k), Christian Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif
- 489 **Silver Flight (IRE)**, h, b, 4 ans, par Fuisse et Chutney Flight 2
(Dylan Thomas IRE), 67 k, Ecurie Patrick Boiteau (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille
- Blue Simon**, h, b, 4 ans, par Simon In Blue et Milarepa 3
(Turgeon USA), 67 k, Jambonnières Elevage du Cellier (*G Masure*), F Nicolle
- 678 **Ficus**, h, b, 4 ans, par Redback GB et Muscadet GER (Singspiel 4
IRE), 67 k, Guy Ardrino (*P Blot*), F Cellier
- 624 3 **Sainte Bumble**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Bumble 5
(Pistolet Bleu IRE), 67 k (63 k), Ecurie Patrick Joubert (*G Siaffa*), F Nicolle
- 651 **Sens Des Affaires**, h, 4 ans, 67 k (65 k), Ecurie Artsam **tbé**
(*M Camus*), A Boisbrunet (s)
- 438 5 **Jackiechope**, f, 4 ans, 65 k, Scea Haras de Peyre (*B Fouchet*), **tbé**
E Papon

7 partants ; 36 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 760 €

Certif. vétérinaire : *Alib, Malecon.*

4,5 long, 1/2 long, 15 long, 11 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Rosyground Stud, prime non attribuée.
 720 € Patrick Boiteau.
 420 € Mlle Karine Belluteau.
 285 € Hyperion Sarl.
 135 € Herve Lair, Jean-Louis Lair, Franck Champion.

Temps total : 04'09''80

Le hongre ALIB a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

819 3679 PRIX DU PONT-LONG (Haies) 3.500 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Briouze**, h, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Sesimbra IRE (Key 1
Of Luck USA), 67 k, Gerard Augustin-Normand (*G Masure*), F Nicolle
- Vandaletta**, f, b, 5 ans, par No Risk At All et Vandalixa 2
(Linamix), 68 k, Marc Bouyssou (*K Nabot*), G Macaire (s)
- 641 **Juneau Basc**, h, al, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Castagna 3
(Astarabad USA), 68 k, Eric Bernhardt (*P Blot*), E Bernhardt
- 634 **Bois De Boulogne**, h, b, 5 ans, par Satri IRE et Bella 4
Giaconda GER [Goofalik (USA)], 67 k (65 k), Georges Mollier (*N Gauffenic*), D Windrif
- L'Arzimut**, f, np, 5 ans, par Noroit GER et Rosisina (Sicyos 5
USA), 65 k (62 k), Mme Daniela Airdali (*A Beaudoire*), C Cheminaud
- 594 **Ellie'star**, f, 5 ans, (AQ), 65 k (67 k), F Plouganou (*J 6
Plouganou*), F Plouganou
- 692 **Roli De Liaf**, h, 5 ans, 67 k (64 k), Mme H Cadot (*A Estrabot*), **tbé**
L Cadot

7 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 458 €

Eng. sup. : *L'Arzimut*

courte tête, 8,5 long, 4,5 long, 5,5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Franklin Finance S.a..
 720 € Marc Bouyssou, Bruno Mazure, Herve Tibeuf.
 420 € Sebastien Dufrancatel.
 285 € Jacques Beres.
 135 € Mme Daniela Airdali.

Temps total : 04'09''80

820 3680 PRIX GEORGES LEMAIGRE DUBREIL (Steeple-Chase. - Anglo-arabes) 4.200 m

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chases, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2 ; 25 %, 3 k. ; 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 356 4 **Follow Me Du Pecos Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Chef De Clan 1
et Festive Du Pecos (Panoramic GB), 72 k, Francois Plouganou (*J Plouganou*), F Plouganou
- 755 **Dakika Aa**, f, al, 6 ans, (AC), par Barastraight (GB) et Kora De 2
Blou [Neptune D'Alary (FR)], 72 k, Olivier Triboire (*D Lesot*), L Cadot
- 591 **Hardi La Barde Aa**, h, al, 6 ans, (AC), par Fairplay Du Pecos 3
et Mestraline (Soave GER), 69 k, Thierry de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere
- 592 5 **Delta Risk Aa**, h, b, 6 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De 4
Foissac (Fast), 69 k (66 k), ⊗, Ecurie Biraben (*F Mouraret de Vita*), JP Daireaux
- 749 **Apache De Brabois**, h, b, 9 ans, (AC), par Minley GER et 5
Amandine De Brabois (Muguet D'Or), 69 k (66 k), Martial Grain (*P.N Fontan*), M Grain
- Carino**, h, 7 ans, (AA), 66 k, Mlle M Chiampo (*D Ulinski*), Mlle 6
M Chiampo
- Haute Correze**, f, 7 ans, (AA), 64 k (62 k), P Saint-Martin 7
(*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)
- 709 4 **Inesperee De Marben**, f, 8 ans, (AC), 67 k (64 k), Mme C **tbé**
Latger (*P Phokaeo*), Mlle M Chiampo

8 partants ; 14 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 201 €

Sans motif : *Dismoitout D'Oc Aa.*

nez, 1/2 long 3/4, 3,5 long, 4,5 long, 30 long, 15 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras du Pecos.
 648 € Olivier Triboire.
 378 € G.a.e.c. de la Barde, Suc. Martine Lapoujade.
 256 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
 121 € Gerard-Paul Levy, Mlle Laure Picard.

Temps total : 05'11''70

821 3681 PRIX TOULOUSE FM (PRIX GERARD SEREYS) (Steeple-Chase. - A réclamer) 3.500 m

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 11.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 755 4 **Well Done D'Oc**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc 1
(Rahotep), 69 k (66 k), (11.000), Eric Audebert (*S Evin*), A Chaille-Chaille
- 599 **Ierbalsa**, f, bf, 5 ans, par Kingsalsa USA et Ierbasa De Kerpaul 2
(Cadoubel), 72 k (68 k), (18.000), Marc Bouyssou (*B Le Clerc*), G Macaire (s)
- 711 3 **Tout En Cardoun**, f, b, 8 ans, par Layman USA et Baigaine 3
(Cardoun), 67 k, (11.000), ⊗, Daniel Beaunez (*B Fouchet*), Butel & Beaunez (s)
- 643 4 **Dubai Dream GER**, h, b, 9 ans, par Lord Of England GER et 4
Dubai Diva GER (Unfuwain USA), 75 k (71 k), (15.000), Rachid Fahmane (*P.N Fontan*), J Ortet (s)
- 755 3 **One Way**, h, al, 7 ans, par Hold That Tiger USA et Bali Boom 5
(Jeune Homme USA), 69 k, (11.000), Jean-Francois Cuenca (*H Rodriguez Nunez*), JF Cuenca
- 695 2 **Alankery Lauriere**, h, 7 ans, 72 k, (14.000), Mme H Cadot **arr**
(*D Lesot*), L Cadot

6 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 195 €

5,5 long, 3 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.

612 € Marc Bouyssou.

357 € Antoine Segura, Michel Segura.

242 € Gestut Etzean, prime non attribuée.

114 € Thierry de la Heronnière, Amaury de la Heronnière.

Weil Done D'Oc, réclamé 12.155,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'11''10

AIX-LES-BAINS

Dimanche 9 juin 2019

0701 160

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry RAVIER - Christian PORTE -
Jean GREGORIS**822 3785 PRIX DU REVAR** **3.400 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 7.000, ni été classés 2ème d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

- 530 1** **Lolla Belle**, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Lottie Belle (Kapgarde), 65 k (65^{1/2} k), John-Dawson Cotton (*A Renard*), G Macaire (s) 1
- 731** **Beautiful Secret**, h, np, 4 ans, par Agent Secret IRE et Brouhaha (American Post GB), 67 k (65 k), Yves Maupoil (*H Beswick*), A Boisbrunet (s) 2
- 642 3** **Petrosinella**, f, b, 4 ans, par Worthadd IRE et La Tour Rouge GB (Monsun GER), 67 k, Ecurie Pignoni M&M (*K Herzog*), M Pitart 3
- Fejoada**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Noisillette (Dadarissime), 65 k, Mise de Tracy (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 4
- 578** **Flicka D'Olivate**, f, np, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Komunion (Luchiroverte IRE), 65 k (61 k), Mathieu Pitart (*J Coyer*), M Pitart 5
- 644 3** **Forban D'Aubrelle**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), F Boistier (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 6
- 662 5** **Furius De Ciergues**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), E Brook (*R Turner*), E Clayeux (s) 7
- 763** **Faster Du Grizzly**, h, 4 ans, 67 k (64 k), Mlle P Tallois (*G Fabre*), Mlle P Tallois 8

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 330 €

2,5 long, 6,5 long, 3,5 long, 1/2 long, 3/4 long, 1 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Pierre de Maleissy Melun, John-Dawson Cotton.

720 € Yves Maupoil, Suc. Maurice Rohaut-Leger.

420 € Mme Stella Thayer.

285 € Mise de Tracy.

135 € Jean-Philippe Rivoire.

Temps total : 04'02''00

Le jockey Maxime CAMUS ayant été suspendu sur l'hippodrome de Toulouse le samedi 08 juin, conformément à l'article 143 du Code des Courses au Galop, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BEAUTIFUL SECRET par le jockey Harrison BESWICK.

823 3786 PRIX DU GRAND COLOMBIER **3.600 m**
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.500.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.****Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

Référence : +13.

- 689 1** **Potemkine**, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Russian Taiga (Turgeon USA), 67 k (63 k), Palmyr Racing (*B Le Clerc*), G Macaire (s) 1
- 606 3** **Measure Of A Day**, h, b, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Gereon (Country Reel USA), 67 k, Bernard Bimoz (*K Herzog*), M Pimbonnet 2
- 769 4** **Monsieur King**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Irish Gale IRE (Zagreb USA), 69 k (66 k), Haras de Sivola (*H Beswick*), E Clayeux (s) 3
- 744 1** **Flower Bouloise**, f, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Verveine Bouloise (Secret Singer), 68 k (66 k), Vincent Le Roy (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 4
- 708** **Balenka De La Tour**, f, bc, 4 ans, par Laverock IRE et Numerisse (Numerous USA), 67 k (64 k), Hubert Despont (*MA Mermel*), H Despont 5

5 partants ; 18 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 405 €

Sans motif : *Chuck Bass*.

3,5 long, 2,5 long, 11 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Earl Haras du Camp Benard.

756 € Earl Haras du Logis, Julian Ince.

441 € Haras du Hogueuet.

299 € Jean-Paul Ninck.

141 € Bernard Guillaume.

Temps total : 04'44''10

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné l'entraîneur Augustin de BOISBRUNET par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes, ce dernier ayant été jugé responsable de cette situation. Le jockey Maxime CAMUS ayant été suspendu sur l'hippodrome de Toulouse le samedi 08 juin, conformément à l'article 143 du Code des Courses au Galop, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FLOWER DOLOISE par le jockey Edgar LABAISSE.

824 3787 PRIX HUBERT PARMENTIER **4.300 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

- 693 1** **Bacalan**, h, b, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Bel Idee [Gold Away (IRE)], 70 k (66 k), Mme Pascaline Chambaud (*B Le Clerc*), G Macaire (s) 1
- 771 4** **Bacplus**, h, b, 11 ans, par Bachir IRE et Galetinima (Galetto), 72 k, Mme Muriel Bietola Lasset (*K Herzog*), M Pimbonnet 2
- 570** **Desir Des Roses**, h, b, 6 ans, (AQ), par Lucarno USA et Serene De Forme (Assessor IRE), 70 k (69 k), Francois Fiol (*E Labaisse*), E Vagne (s) 3
- 582 4** **Eau De Vie Sivola**, f, al, 5 ans, (AQ), par Noroit GER et Quellerie (Dark Moondancer GB), 67 k (65 k), Haras de Sivola (*H Beswick*), E Clayeux (s) 4
- 664** **Paris Clermont**, h, b, 10 ans, par Voix Du Nord et Ania De Clermont (Ungaro GER), 68 k (65 k), Marcel Elie Perret (*MA Mermel*), H Despont 5
- 743** **Extra Lulu De Cuert**, f, 5 ans, (AQ), 64 k, S Culin (*CE Cayeux*), S Culin 6
- 484** **Bolero Du Tango**, h, 6 ans, 74 k (71 k), Bourgogne Racing Club (*J Coyer*), C Provot arr
- 667 1** **Deux Par Deux**, h, 5 ans, 67 k (64 k), J Sigler (*R Turner*), E Clayeux (s) tbé

8 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 388 €

code anomalie : CE : *Exprim*.

1 long 1/4, 1 long 1/4, 5,5 long, 7,5 long, 30 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Pascaline Chambaud.

441 € Michel-Robert Laborde.

299 € Gilles Trapenard.

Temps total : 05'23''80

La jument EXPRIM a été déclarée non-partante, l'état du terrain ne correspondant pas à ses aptitudes. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du gentleman-rider M. Ross TURNER (DEUX PAR DEUX), survenue à l'entrée du tournant du golf, sur le plat. Après examen du film de contrôle et audition du gentleman-rider, les Commissaires ont maintenu le résultat, considérant que le hongre DEUX PAR DEUX avait glissé seul, entraînant la chute du gentleman-rider, sans que cela ne soit du à l'irrégularité de l'un des concurrents.

AUTEUIL

0006 160

Dimanche 9 juin 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Gérard HOVELACQUE -
Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Géraldine REILLE-VILLEDEY -
Patrick SABAROTS**825 138 PRIX CALDARIUM** **3.500 m**
(Steeple-Chase)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.**Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.**

- 686 1** **Coastamajic**, h, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Majestic Card (Ultimately Lucky IRE), 67 k (63 k), ⊗, Manuel Arias (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 1

<p>702 ³ Forclaz, h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Outre Mer (Sleeping Car), 67 k, Ecurie Cerdeval (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)</p> <p>672 ³ Irja Has, f, b, 4 ans, par Dream Well et Irostare (Astarabad USA), 65 k (64 k), Scea Hamel Stud (<i>P Dubourg</i>), S Dehez (s)</p> <p>367 ⁴ Ar Di Boal, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Ar Baol (Turgeon USA), 65 k, Fouin (s) (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)</p> <p>754 ³ Mannix Du Berlais, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Legende Du Luy (Bonnet Rouge), 70 k, Stephane Szwarc (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)</p> <p>485 ² Feeling Rock, h, 4 ans, (AQ), 72 k (68 k), L Mapas (<i>P Dibatista</i>), G Macaire (s)</p> <p>631 ² Blue Crystal, h, 4 ans, 71 k (68 k), ♂, Mlle C Boisdron (<i>C Smeulders</i>), P Leblanc</p> <p>582 ² Furie Precieuse, f, 4 ans, (AQ), 68 k, Mme M Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux</p>	<p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p>
---	--

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 600 €
 2,5 long, 6 long, encolure, courte encolure, 2,5 long, 5 long, 30 long.
 24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Manuel Arias, Yannick Fouin.
 1 800 € Mme Michele Juhen-Cypres.
 1 050 € Scea Hamel Stud.
 712 € Gilles Defontaine, Frederic Duvivier.
 337 € Jean-Marc Lucas.

Temps total : 04'20''95

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Pierre DUBOURG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Corentin SMEULDERS en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

826 ¹³³ **HARAS D'ETREHAM PRIX SAGAN** **3.500 m**
 (Haies. - Groupe III. - Femelles)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)
 Pour pouliches de **3 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 22.000.

Un trophée sera remis par Monsieur Nicolas de CHAMBURE, Directeur Général du Haras d'Etreham et Monsieur Franck CHAMPION, Directeur Commercial du Haras d'Etreham, au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement de la pouliche gagnante. Le Haras d'Etreham remettra également une saillie gratuite de l'étalon Masked Marvel au propriétaire de la pouliche gagnante. Une couverture sera remise après la course à la pouliche gagnante.

<p>632 ¹ Messagere, f, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et No News [Gentlewave (IRE)], 65 k, Gerard Larrieu (<i>F de Giles</i>), M Seror (s)</p> <p>536 ¹ Invincible Dina, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Ladies Vision (Turgeon USA), 66 k, Mme Henri Devin (<i>G Masure</i>), F Nicolle</p> <p>683 ³ Aterisk, f, b, 3 ans, par No Risk At All et Aspolina (IRE) (Tremolino USA), 69 k, Mme Francis Montauban (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)</p> <p>683 ⁴ Golden Park, f, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Goldnella (Goldneyev USA), 66 k, Mme Guy Seror (<i>A de Chitray</i>), M Seror (s)</p> <p>734 ¹ Star Vixa, f, bf, 3 ans, par Vertigineux et Star's Mixa (Linamix), 65 k, Alexis Andrieu (<i>K Deniel</i>), M Seror (s)</p> <p>683 ³ La Cafe Ine, f, b, 3 ans, par Enriquer (GB) et La Masai (Bernebeau), 66 k, Haras du Hoguenet (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif</p> <p>632 ² Color Choqe, f, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Vaubecourt (Courtroom), 66 k, Ecurie des Dragons (<i>C Smeulders</i>), J Bertran de Balanda (s)</p> <p>683 ³ Rocknicara, f, 3 ans, 66 k, J Bisson (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>tbé</p>
--	---

8 partants ; 9 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 96 €
 5 long, 2,5 long, 7,5 long, 10 long, 1/2 long, loin.
 54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 4 200 € - 3 000 €

Primes aux éleveurs :

8 100 € Earl Haras de la Croix Sonnet, Albert Hosselet.
 3 960 € Mme Henri Devin.
 2 340 € Erick Bec de la Motte, Francois-Marie Cottin.
 1 620 € Mathieu Daguzan-Garros.
 900 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
 630 € Olivier Bertran de Balanda, Haras du Hoguenet.
 450 € Alain Chopard.

Temps total : 04'10''23

827 ¹³² **PRIX HARDATIT** **3.600 m**
 (Haies. - Handicap divisé)

(L.)
 Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium,

soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Références : 5 ans, + 8 ; 6 ans et +, +10.

<p>698 ¹ Hell's Queen, f, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et Queen Margot (Muhtathir GB), 67 k, Xavier Kepa (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)</p> <p>698 ³ Jimmy De Lille, h, bf, 5 ans, par Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA (Giant's Causeway USA), 67^{1/2} k, Frederic Bianco (<i>G Re</i>), M Rolland (s)</p> <p>698 ⁶ Zarisk, h, bf, 5 ans, par No Risk At All et Zanatiya (Sinndar IRE), 67 k, Ecurie Centrale (<i>D Ubeda</i>), FM Cottin (s)</p> <p>638 ⁴ Pragelor, h, np, 6 ans, par Al Namix et Pragelata GER (Platini GER), 67 k, Mme Margrit Egli (<i>C Lefebvre</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)</p> <p>9 ⁵ Grand Trianon, h, b, 6 ans, par Pour Moi IRE et Maid For Music IRE (Dubai Destination USA), 68 k, Olivier Carli (<i>T Lemagnen</i>), F Nicolle</p> <p>698 ⁵ Petellat Du Rheu, h, b, 6 ans, par Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu (Saint Cyrien), 69 k, Jacques Detre (<i>J Plouganou</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)</p> <p>698 ⁷ Chris De Beaumont, h, b, 10 ans, par Khalkevi IRE et Pierre Stay (Stay For Lunch USA), 67 k, Joel-Jean Hamon (<i>A Poirier</i>), A Couetil (s)</p> <p>761 ¹ Red Rocky, h, 6 ans, 70 k, M Lasry (<i>F de Giles</i>), M Seror (s)</p> <p>684 ⁹ Grand Depart, h, 6 ans, 72 k, H De Waele (<i>A Merienne</i>), P Lenogue</p> <p>703 ¹ Ultranet, h, 11 ans, (AQ), 69 k, GIL Chaignon (<i>E Bureller</i>), GIL Chaignon</p> <p>703 ² Clos Du Chenet, h, 7 ans, 67 k, ♂, Ecurie Zingaro (<i>T Beaurain</i>), Mlle I Gallorini</p> <p>639 ² Birdparker, h, 6 ans, 67 k, DY Treves (<i>G Masure</i>), F Nicolle</p> <p>457 ¹ La Limagne, f, 6 ans, 69 k, M Cousin (<i>M Viel</i>), L Viel (s)</p> <p>719 ¹ Cassonade, f, 7 ans, 68 k, Mme FX Lefeuvre (<i>A de Chitray</i>), ARM Lefeuvre</p> <p>761 ^{arr} Vendelogne, f, 8 ans, 67 k, T Marechal (<i>J Claudic</i>), E Lyon</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>-</p> <p>-</p> <p>arr</p> <p>arr</p> <p>arr</p>
---	---

15 partants ; 49 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 887 €
 Certf. vétérinaire : *Tom Mix*.
 3,5 long, 4,5 long, tête, 2 long, 1/2 long, 2 long, 3/4 long, 1,5 long, 1/2 long 3/4.

45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €

Primes aux éleveurs :

6 750 € Mlle Kerry Ann Kepa, Mlle Auregann Kepa.
 3 300 € Frederic Bianco.
 1 950 € Scpa Fertilia.
 1 350 € Antoine Lamotte D'Argy, Mme Margrit Egli.
 750 € Haras du Logis Saint Germain.
 525 € Claude Duval.

Temps total : 04'04''46

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dylan UBEDA en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache (8 coups, 1ère infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Geoffrey RE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache (6 coups, 1ère infraction).

828 ¹³⁵ **PRIX QUESTARABAD** **3.900 m**
 (Haies. - Groupe III)

120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 110.000. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 30.000 cette année et par 65.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

<p>539 ⁴ L'Autonomie, f, b, 4 ans, par Blue Bresil et L'Autome (Kahyasi IRE), 66 k, Mme Catherine Coiffier (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle</p> <p>701 ² Polirico, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 68 k, Jacques Detre (<i>G Masure</i>), F Nicolle</p> <p>529 ² Porto Pollo, h, gr, 4 ans, par Manduro GER et Silky Steps IRE (Nayef USA), 66 k, Antoine Bardini (<i>D Gallon</i>), F Nicolle</p> <p>701 ³ French Made, f, b, 4 ans, (AQ), par Dream Well et Sempiternelle (Lavirco GER), 65 k, Suc. Margaret Mcmanus (<i>P Townsend</i>), WP Mullins</p> <p>701 ⁴ Byzance Du Berlais, f, b, 4 ans, par Martaline GB et Bonita Du Berlais (King's Theatre IRE), 66 k, Mme Catherine Pousin (<i>G Re</i>), ROB Collet (s)</p> <p>701 ⁵ Always Magic, h, al, 4 ans, par Sunday Break JPN et Magic Poline (Tremolino USA), 66 k, Daniel Josset (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p>
---	---

<p>760 ² Meredith, f, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Popova (Kahyasi IRE), 63 k, Clement Machado (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)</p> <p>702 Ecidindo, m, 4 ans, 65 k, N Fersula (<i>B Meme</i>), L Maceli</p> <p>8 partants ; 13 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 540 € 4 long, 3,5 long, 3 long, 3/4 long, courte encolure, dead-heat, 3 long. 54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 3 600 € - 3 600 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 8 100 € Mme Catherine Coiffier. 3 960 € Thierry Cypres. 2 340 € Arnaud Coursin, Joel Souchard, Pierre Souchard. 1 620 € Arnault Leraître, Laurent Delahaye. 900 € Jean-Marc Lucas. 540 € S.c.e.a. des Prairies, Mme Sylviane Jeffroy. 540 € Sydney Vidal.</p> <p><i>Temps total : 04'31''15</i></p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Gaetan MASURE et Geoffrey RE en leurs explications, leur ont adressés des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1ère infraction). A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Angelo ZULIANI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 300 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2ème infraction, groupe 3).</p>	<p>6</p> <p>8</p>	<p>Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 22.000.</p> <p>Un souvenir sera offert au propriétaire du poulain gagnant par FRANCE GALOP.</p> <p>636 ² Nirvana Du Berlais, m, al, 3 ans, par Martaline GB et Katioucha (Mansonnien), 66 k, Hubert Maillon (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille</p> <p>697 ¹ For Fun, m, b, 3 ans, par Motivator GB et Funny Feerie [Sillery (USA)], 68 k, Mme Benoit Gabeur (<i>K Nabet</i>), G Macaire (s)</p> <p>697 ⁴ Irresistibles, h, gr, 3 ans, par Nom De D'La et Insolite (Literato), 66 k, Haras de la Haie Neuve (<i>MO Belley</i>), J Boissard (s)</p> <p>697 ² Kick Up, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Kilda IRE (Night Shift USA), 67 k, Mme Magalen Bryant (<i>G Re</i>), D Cottin (s)</p> <p>636 ³ Le Lude, m, b, 3 ans, par Turgeon USA et La Turbale (Ange Gabriel), 65 k, Mme Henri Devin (<i>G Measure</i>), F Nicolle</p> <p>697 ³ Al Cuarto, h, b, 3 ans, par Nicaron GER et Vie Ta Vie (Villev USA), 67 k, Ecurie Pierre Pilarski (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)</p> <p>687 ² Good Bere, h, bf, 3 ans, par Pedro The Great USA et L'Ete CHI (Hussonet USA), 65 k, Peter Jonckheere (<i>C Sagot</i>), Mlle K Hoste</p> <p>535 ¹ Hipsters, h, 3 ans, 67 k, JP Mcmanus (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)</p> <p>8 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 504 € Eng. sup. : <i>Good Bere</i> 2,5 long, 5 long, courte encolure, 1 long, 8 long, 1 long 1/4. 54 000 € - 26 400 € - 15 600 € - 10 800 € - 6 000 € - 4 200 € - 3 000 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 8 100 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Poussin. 3 960 € Haras du Quesnay. 2 340 € Mme Dorothee Saliou, Tangi Saliou. 1 620 € Mme Magalen Bryant. 900 € Mme Henri Devin. 630 € Mme Marie-Laurence Oget, Guillaume Macaire. 450 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc..</p> <p><i>Temps total : 04'10''65</i></p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Pierre DUBOURG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 12 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, Groupe 3).</p> <p>Par ailleurs les Commissaires ont sanctionné le jockey Pierre DUBOURG par une amende de 100 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Bertrand LESTRADE sur les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre HIPSTERS.</p> <p>Le jockey a déclaré que le hongre s'était accidenté après le saut de la haie adjacente au bull-finch.</p>
<p>829 ¹³⁹ PRIX DES DRAGS (Steeple-Chase. - Groupe II)</p> <p>4.400 m</p> <p>220 000 € (99 000, 48 400, 28 600, 19 800, 11 000, 7 700, 5 500)</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 200.000. Poids : 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les 5 ans et de 6 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chase : 1 k. par 50.000 cette année et par 130.000 l'année dernière.</p> <p><i>Un souvenir sera offert au propriétaire, à l'entraîneur, au jockey, à l'éleveur et au cavalier d'entraînement du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</i></p> <p>635 ¹ Jubilatoire, f, b, 6 ans, par Konig Turf GER et Jaune De Beauvai (Ultimately Lucky IRE), 64 k (66 k), Mme Isabelle Pacault (<i>J Plouganou</i>), Mme I Pacault</p> <p>700 Docteur De Ballon, h, al, 7 ans, par Doctor Dino et Nile Breeze (Phantom Breeze IRE), 67 k, Mme Robert Gasche-Luc (<i>F de Giles</i>), L Carberry (s)</p> <p>478 Poly Grandchamp, h, b, 7 ans, par Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 66 k, ♂, Mme Patrick Papot (<i>G Measure</i>), F Nicolle</p> <p>619 ¹ Edgeoy, h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Ireland (Kadalko), 64 k, ♂, Jacques Detre (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle</p> <p>619 ⁵ Vauquoise, f, b, 7 ans, par Ungaro GER et Vamuna (Varese), 64 k, Eric Lecoiffier (<i>E Burelier</i>), E Lecoiffier</p> <p>700 Total Recall IRE, h, b, 10 ans, par Westerner (GB) et Augest Weekend IRE (Dr Massini IRE), 66 k, Slaneyville Syndicate (<i>P Townsend</i>), WP Mullins</p> <p>619 ² Celebre D'Allen, h, al, 7 ans, (AQ), par Network GER et Revoltee (Grand Seigneur), 66 k, Allan Stennett (<i>T Beaurain</i>), L Carberry (s)</p> <p>Baie Des Iles, f, 8 ans, (AQ), 64 k, ♂, Mme Z Wentworth (<i>S Flanagan</i>), R O'Sullivan</p> <p>488 ¹ Montgerout, h, 5 ans, 66 k, ♂, ROB Ollivier (<i>G Re</i>), M Rolland (s)</p> <p>Isleofhopenhreams GB, h, 12 ans, 68 k, Kilbroney Racing Partnership (<i>D.E Mullins</i>), WP Mullins</p> <p>619 ³ Corazones, h, 7 ans, (AQ), 66 k, G Laroche (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)</p> <p>11 partants ; 22 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 2 618 € code anomalie : DE : <i>Sainte Turgeon</i>. courte tête, courte encolure, 4 long, 4,5 long, tête, 2 long, 8 long, 15 long. 99 000 € - 48 400 € - 28 600 € - 19 800 € - 11 000 € - 7 700 € - 5 500 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 14 850 € Guy Chereh, Mme Isabelle Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Magali Girot-Pacault. 7 260 € Mme Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay. 4 290 € Jean-Louis Guerin. 2 970 € Thierry Cypres, Jean-Francois Naudin. 1 650 € Eric Becq. 1 155 € John Connolly, prime non attribuée. 825 € Bruno Vagne.</p> <p><i>Temps total : 05'23''89</i></p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jonathan PLOUGANOU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 12 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (8 coups, Groupe 2).</p> <p>A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Patrice QUINTON en ses explications, lui ont indiqué que la jument SAINTE TURGEON sera interdite de courir pour une durée de 15 jours (2ème infraction), suite à son refus de s'élaner au lacher des élastiques.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>arr</p>	<p>831 ¹³⁶ PRIX LA BARKA (Haies. - Groupe II)</p> <p>3.900 m</p> <p>165 000 € (74 250, 36 300, 21 450, 14 850, 8 250, 5 775, 4 125)</p> <p>Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 150.000. Poids : 5 ans, 64 k ; 6 ans et au-dessus, 66 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 3 k. pour les 5 ans et de 5 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 44.000 cette année et par 100.000 l'année dernière.</p> <p>Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.</p> <p>684 ⁷ Mr Adjudicator GB, h, b, 5 ans, par Camacho GB et Attlongglast GB (Groom Dancer USA), 66 k, David Bobbett (<i>B Lestrade</i>), WP Mullins</p> <p>684 ⁴ Bapaume, h, b, 6 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Brouhaha (American Post GB), 68 k, Mme S. Ricci (<i>P Townsend</i>), WP Mullins</p> <p>634 ¹ Blue Dragon, h, b, 8 ans, (AQ), par Califet et Nathalie Blue (Epervier Bleu GB), 66 k (67 k), Mme Magalen Bryant (<i>J Plouganou</i>), D Cottin (s)</p> <p>587 ² Adagio Des Bordes, h, b, 9 ans, par Voix Du Nord et Nostra Des Bordes (Bateau Rouge IRE), 67 k, Mlle Birgit Regele (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)</p> <p>Quick Grabim IRE, h, b, 7 ans, par Oscar IRE et Top Her Up IRE (Beneficial GB), 66 k, Mme Geraldine Worcester (<i>P Dubourg</i>), WP Mullins</p> <p>Stormy Ireland, f, b, 5 ans, par Motivator GB et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 63 k, Sullivan Bloodstock Limited (<i>P.J Brennan</i>), WP Mullins</p> <p>Pravalaguna, f, b, 7 ans, par Great Pretender IRE et Arnette (Denham Red), 64 k, Bruton Street Iv (<i>D.E Mullins</i>), WP Mullins</p> <p>587 Pop Art Du Berlais, h, 6 ans, 66 k, L Boissaux (<i>A Merienne</i>), P Lenogue</p> <p>587 ¹ Jazz In Montreux, h, 6 ans, 67 k, DY Treves (<i>G Measure</i>), F Nicolle</p> <p>9 partants ; 15 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 056 € 3 long, 7,5 long, 1/2 long 3/4, 3/4 long, 7,5 long, 1/2 long, 12 long. 74 250 € - 36 300 € - 21 450 € - 14 850 € - 8 250 € - 5 775 € - 4 125 €</p>
<p>830 ¹³⁴ PRIX AGUADO (Haies. - Groupe III. - Mâles et Hongres)</p> <p>3.500 m</p> <p>120 000 € (54 000, 26 400, 15 600, 10 800, 6 000, 4 200, 3 000)</p>	<p>6</p>	

Primes aux éleveurs :

- 11 137 € Mme L.n. Harmes, prime non attribuée.
- 5 445 € Suc. Maurice Rohaut-Leger.
- 3 217 € Mme Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie du Chene.
- 2 227 € Gerard Hanquiez, Earl Les Bordes de Mornay.
- 1 237 € Oliver Loughlin, prime non attribuée.
- 866 € Scea Haras D'Orfausse.
- 618 € Philip Gueret.

Temps total : 04'26''71

832 137 **PRIX GACKO** **3.600 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus après cette division.

Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

- 674** ³ **Constante**, f, al, 7 ans, (AQ), par Forestier et Shabady (Grand Seigneur), 69 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **1**
- 729** ⁴ **Divine Fleur**, f, b, 6 ans, par Astarabad USA et Polyfleur [Poliglote (GB)], 70 k (69 k), Patrice Favereaux (*N Gauferic*), P Favereaux **2**
- 703** **Le Meteque**, h, bf, 6 ans, par Early March GB et Danser Sur La Lune (Dano Mast GB), 70 k (67 k), Clement Machado (*D Brassil*), FM Cottin (s) **3**
- 704** **Daguet**, h, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Quelles Cendres (Rifapour IRE), 72 k (69 k), Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*M Lefebvre*), M Mescam **4**
- 703** **Manouka**, f, b, 5 ans, par Sinndar IRE et Masaola [Anabaa Blue (GB)], 71 k, Ecurie Renk (*A Merienne*), Mlle B Renk **5**
- 703** **Saint Anjou**, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Line Garry (Ballingarry IRE), 71 k (67 k), Alain Vandenhove (*M Viel*), L Viel (s) **6**
- 703** **Irakien**, h, b, 7 ans, par Sageburg (IRE) et Isarnixe GER (Banyumanik IRE), 69 k (66 k), ⊗, Ecurie Michel Doineau (*P Moreau*), PJ Fertillet **7**
- 703** ⁶ **Deriganou**, h, 6 ans, (AQ), 70 k, ⊗, Mlle MC de Saint-Seine (*T Beaurain*), E&G Leenders (s) **8**
- 703** ⁷ **Eniocanto**, h, 5 ans, (AQ), 71 k (68 k), ⊗, Passion Racing Club (*C Smeulders*), Butel & Beaunez (s) **9**
- 703** ³ **Anouma Freedom**, h, 8 ans, 70 k (68 k), PG Dumas (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s) **10**
- 704** ³ **Santana Du Berlais**, h, 6 ans, 69 k (65 k), ROB Collet (s) (*A Seigneul*), ROB Collet (s) **-**
- 542** **Lawrence Collins**, h, 6 ans, 70^{1/2} k (67^{1/2} k), A Vangelisti (*J Tabary*), D Satalia **-**
- 587** ³ **Dauteuil Precieux**, h, 6 ans, (AQ), 72 k, Mme M Desvaux (*A Desvaux*), Mme M Desvaux **-**
- 703** **Gianyar**, h, 6 ans, 70 k, F Bianco (*G Re*), M Rolland (s) **arr**
- 627** ¹ **Dashing Trois**, h, 7 ans, 69 k, JC Leleu (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) **arr**

15 partants ; 15 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 €
4,5 long, 1/2 long, 2 long, nez, 1 long 1/4, courte encolure, 4 long, 1 long, 3 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

- 3 780 € Francois-Marie Cottin.
- 1 848 € Mlle Marie-Laure Besnouin.
- 1 092 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
- 756 € Francois-Xavier Lefevre, Mme Francois-Xavier Lefevre.
- 420 € Adolf Renk.
- 294 € Gildas Vaillant.
- 210 € Bertrand Romain Lefevre, Thierry Delegue.

Temps total : 04'08''30

A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Alban DESVAUX, Matheo VIEL, Corentin SMEULDERS et Alexandre SEIGNEUL, les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 100 euros pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

Après avoir entendu en ses explications le jockey Corentin SMEULDERS, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 4ème infraction).

833 10137 **PRIX DE LA CONCORDE** **3.600 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Troisième épreuve

38 000 € (17 100, 8 360, 4 940, 3 420, 1 900, 1 330, 950)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus après cette division.

Références : 5 ans, +18 ; 6 ans et +, +20.

- 704** ⁵ **Candos**, h, b, 5 ans, par Rajsaman et Scapegrace (IRE) (Cape Cross IRE), 71 k, Gerard Augustin-Normand (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) **1**
- 650** ⁴ **Vatohio**, f, al, 7 ans, par Vatori et Parkohio (Script Ohio USA), 72 k (70 k), Scea Ecurie Bader (*Mlle N Desoutter*), Mlle S Delaroche **2**
- 704** ⁴ **Lando Blue (IRE)**, h, b, 9 ans, par Lando GER et Freezing USA [Bering (GB)], 71 k, Michel Tocze (*J Claudic*), C&Y Lerner (s) **3**
- 704** **Mister Papy**, h, b, 7 ans, par Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 68 k (65 k), Georges Plisson (*M Lefebvre*), C Plisson **4**
- 761** ² **Eclair Du Maffray**, h, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 67 k (64 k), Hubert De Waele (*S Pechaire*), P Lenogue **5**
- 719** ⁵ **Paris Do Brasil**, h, b, 9 ans, par Early March GB et Zizou (Marignan USA), 72 k (68 k), Mickael Cousin (*M Viel*), L Viel (s) **6**
- 675** **Ayepaddy**, h, b, 7 ans, par Ungaro GER et Heavenly Pleasure IRE (Presenting GB), 70 k, Peter Urquhart (*A Merienne*), Hue & Lamotte D'Argy (s) **7**
- 719** **Klaus Your Eyes**, h, 7 ans, 70 k, GIL Chaignon (*F de Giles*), GIL Chaignon **8**
- 761** **Audacieux D'Alin**, h, 5 ans, 72 k (68 k), JM Baudrelle (*Mlle M Daubry-Barbier*), JM Baudrelle **9**
- 704** **Le Sannoisien**, h, 5 ans, 71 k (68 k), ⊗, A Vandenhove (*P Moreau*), L Viel (s) **10**
- 634** **Beau De Ballon**, h, 10 ans, 71 k, Mlle S Verrier (*K Nabet*), Mlle S Verrier **-**
- 650** **Charmeuse D'Ainay**, f, 7 ans, (AQ), 69 k, X Kepa (*D Ubeda*), FM Cottin (s) **-**
- 675** ⁵ **Kallipso**, f, 5 ans, 70 k (67 k), A Junk (s) (*D Brassil*), A Junk (s) **-**
- 761** **Tribalion**, h, 5 ans, 68 k (65 k), P Drioton (*C Smeulders*), Butel & Beaunez (s) **arr**
- 761** ³ **Kroissant Bleu**, h, 5 ans, 72 k, ⊗, PASC Barthelemy (*E Bureller*), A Lacombe **thé**

15 partants ; 15 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 0 €
1/2 long, 1 long, 5 long, 1/2 long, courte tête, encolure, 1 long, courte encolure, 1/2 long 3/4.

17 100 € - 8 360 € - 4 940 € - 3 420 € - 1 900 € - 1 330 € - 950 €

Primes aux éleveurs :

- 2 565 € Franklin Finance S.a..
- 1 254 € Scea Ecurie Bader.
- 741 € Scea Haras de Gratte Panche, Paul Nataf, Zied Ben M'Rad.
- 513 € Georges Plisson.
- 285 € Francis Lefevre, Mme Simone Lefevre, Philippe-Claude Lefevre.
- 199 € Herve Sudrat, Yannick Fouin, Loic Praud.
- 142 € Peter Urquhart.

Temps total : 04'12''57

A l'issue de la course après avoir entendu en leurs explications les jockeys Nathalie DESOUTTER (6 coups, 1ère infraction) et Adrien MERIENNE (6 coups, 1ère infraction), les Commissaires les ont sanctionnés par une amende de 75 Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.

CHATEAUBRIANT

Dimanche 9 juin 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Thierry BLAVET -
Louis-Marcel AULNETTE - Bernard DERSOIR -
Christian MARCHAND

834 3321 **PRIX D'ENGHIEN** **3.400 m**
(Haies)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- Fastorslow**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Popova (Kahyasi IRE), 66 k, Sean Mulryan (*S Evin*), A Chaille-Chaille **1**
- Slow Blues**, h, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Romane Grandchamp (Saint Des Saints), 66 k, Rouget (s) (*RL O'Brien*), F Nicolle **2**
- Sans Choisir**, h, b, 3 ans, par Nicaron GER et Tarika GER (Sholokhov IRE), 66 k, Jeremie Bossert (*M Benhennou*), G Macaire (s) **3**
- Galko Des Mottes**, f, b, 3 ans, (AQ), par Balko et Ouhetu Des Mottes (Ungaro GER), 64 k, Earl Ecurie des Mottes (*W Lajon*), GAB Leenders (s) **4**
- Galcouflaur**, h, al, 3 ans, (AQ), par Falco USA et Persiflaura (Mansonnien), 66 k, Mustang Sarl (*B Moreaux*), PH Peltier **5**

Gris Blue, h, 3 ans, (AQ), 66 k, PJ Fertillet (*C Couillaud*), 6
PJ Fertillet
Gesko, h, 3 ans, 66 k (64 k), Mlle M Lefevre (*Mlle M Dezoteux*), 7
B Lefevre (s)
Spottyfly, h, 3 ans, 66 k, Ecurie de la Verte Vallee (*T Andrieux*), arr
S Foucher
Kingsman GER, m, 3 ans, 66 k, B Glutsch (*K Dubourg*), arr
G Macaire (s)

9 partants ; 30 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 404 €
nez, 16 long, encolure, 3 long, 11 long, 6,5 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Sydney Vidal.
684 € Eric Becq.
399 € Guillaume Macaire, Jeremie Bossert, Jean-Luc Medina, Patrick Guedj.
270 € Earl Ecurie des Mottes, Guenaël Renier.
128 € Mme Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.

Temps total : 04'17''35

835 3322 **PRIX CHAMBERLIN** 3.400 m
(Haies. - Femelles)

19 000 € (9 120, 4 560, 2 660, 1 805, 855) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

690 **Suresnes**, f, nm, 3 ans, par Montmartre et Ama (Cadoudal), 1
66 k (62 k), Hubert Lepee (*A Gautron*), D Sourdeau de
Beauregard (s)

Great Escape, f, bf, 3 ans, par Great Pretender IRE et
Rockburn (Saint Des Saints), 66 k, Haras du Mondant (*W Lajon*),
GAB Leenders (s)

647 **Fenrir**, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Lys Noire (Boston
Two Step USA), 66 k (65 k), Jacques Detre (*O d' Andigne*),
A Chaille-Chaille

647 **Well Player**, f, b, 3 ans, par Dream Well et Like A Player (Lucky
Dream), 66 k (62 k), Eddy Eyrygnoux (*Mlle M Dezoteux*),
E Thueux

Vivalavida, f, b, 3 ans, par Excelebration IRE et Viveda (King's
Best USA), 66 k, Theophile Melou (*C Couillaud*), PJ Fertillet

789 3 **Punkie**, f, 3 ans, 67 k (64 k), Ecurie des Mouettes (*T Andrieux*), 6
Mme L Lemiere

Diamina, f, 3 ans, 66 k, Mme S Boulin Redouly (*RL O'Brien*), J
Boisnard (s)

Game Twist, f, 3 ans, 66 k (64 k), F Dehez (*JB Breton*), arr
F Dehez

332 **Panoleta**, f, 3 ans, 66 k, Mme ML Oget (*K Dubourg*), G
Macaire (s)

613 **Alimora**, f, 3 ans, 66 k (63 k), Ecurie des Mouettes (*B Moreaux*), tbé
PH Peltier

10 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 516 €

Eng. sup. : *Punkie*

4 long, 4,5 long, 6 long, 3,5 long, 3 long.

9 120 € - 4 560 € - 2 660 € - 1 805 € - 855 €

Primes aux éleveurs :

1 368 € Hubert Lepee.
684 € Haras du Mondant.
399 € Dany Louis.
270 € Eddy Eyrygnoux, Guy Bidorini.
128 € Gaec Campos.

Temps total : 04'15''55

DURTAL

0213 160

Dimanche 9 juin 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Armel ANDROUIN - Frédéric GUILLON
- Jean-Paul BERRUE - Michael MONTOUX

836 3859 **PRIX TERRES CUITES DES RAIRIES** 4.900 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er juin de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

745 **Winner Of Spring**, h, bf, 10 ans, par Roli Abi et Grace Des
Essarts (Sarpedon), 69 k (66 k), Mlle Lina Seurin (*A Baudoin-
Boin*), T Jouin

655 4 **Bali Balo**, h, bf, 7 ans, par Balko et Irisia (Sir Brink), 70 k, Mme
Isabelle Peltier (*O Jouin*), PH Peltier

743 3 **Elle Est Sacree**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Network GER et
Aventure Sacree (Lavirco GER), 68 k (65 k), Ecurie Magnien
(*A Lelievre*), GAB Leenders (s)

766 **Allee Lou**, h, b, 8 ans, par Loup Solitaire USA et Blonde Cleville
(Vertical Speed), 68 k (65 k), Thierry Poche (*D Thomas*),
T Poche

695 **Charly Du Breuil**, h, b, 7 ans, (AQ), par Protektor GER et
Halallier (Grand Tresor), 73 k, Cadot (s) (*C Gabard*), D Cadot (s)

695 **Kibaki**, h, 8 ans, 68 k (64 k), P Gouabau (*T Vabois*), E Leray (s) arr
6 partants ; 20 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 232 €
13 long, 30 long, 19 long, 30 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

576 € Mme Isabelle Peltier, Martin Chevreux, Mlle Marine Chevreux.
336 € Charles Magnien.
228 € Thierry Prod'Homme, Mickael Thierry Prod'Homme.
108 € Cyril Coste, Didier Le Noen.

Temps total : 06'10''98

837 3858 **PRIX J. DUBOIS** 4.000 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant ni, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places), ni, en courses à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

728 **Easy Allen**, f, np, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Quouzeix
(Robin Des Champs), 68 k, David Berra (*O Jouin*), D Berra

716 3 **Selfie**, f, al, 5 ans, par Muhtathir GB et Bonne Journee (Great
Journey JPN), 70 k, Ecurie Muserolle (*C Gabard*),
E&G Leenders (s)

629 5 **Golden Bride**, f, bf, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Golden Tale
(Pivotal GB), 66 k, Mme Anne-Marie Poirier (*Mr S Maussion*),
O Sauvaget (s)

728 5 **Flexible**, f, gr, 5 ans, par Kyllachy GB et Conciliatory GB
(Medicean GB), 68 k (65 k), Alain Bernard Michel (*D Thomas*),
T Poche

716 1 **Etoile Gemmoise**, f, b, 5 ans, (AQ), par Monitor Closely IRE
et Qui Est Qui (Saint Des Saints), 72 k (69 k), Mlle Lina Seurin
(*A Baudoin-Boin*), T Jouin

728 2 **Eclipse D'Arthel**, f, 5 ans, (AQ), 72 k (69 k), V Le Roy (*A
Lelievre*), R Chatel (s)

773 **Flyka Loued**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (62 k), E Leray (s) (*T Vabois*), tbé
E Leray (s)

7 partants ; 29 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 358 €

3,5 long, 8,5 long, 20 long, 9,5 long.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Bruno Vagne, Francis Woods.
576 € Suc. Bruno Camus-Denis, Mme Helen Barbe, Boutin (s).
336 € Eric Ciechanowicz.
228 € Framont Limited.
108 € Suc. Bernard Macault, Mme Marie-Joséphine Macault.

Temps total : 04'51''22

GEMOZAC

0519 160

Dimanche 9 juin 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Guy VIEUILLE - Maurice SEGUINAUD -
Olivier FAURE - Gilles VALLEE

838 3863 **PRIX DU CREDIT MUTUEL GEMOZAC ET PONS** 3.900 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, n'ayant ni, en course à obstacle, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 17.000, ni, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

125 **Extra D'Oc**, f, al, 5 ans, par Konig Turf GER et Quicken D'Oc
(Sabrehill USA), 67 k, Damien Chaleix (*JC Gagnon*), A Chaille-
Chaille

593 3 **Recap**, h, b, 4 ans, par Reply IRE et Tairchope (Astar), 69 k
(69^{1/2} k), Mme Nathalie Walton (*F Barrao*), J Piednoel

Esprit Klass, h, gf, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et
Mabela (Dom Alco), 72 k (69 k), Planque (s) (*Y Courmont*),
J Planque (s)

553 5 **Born To Be A Queen**, f, gr, 4 ans, par Walk In The Park IRE
et Prosopopee (Verglas IRE), 66 k (64 k), Ecurie Piquemal (*A
Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s)

Eh Chef, h, b, 5 ans, (AQ), par Chef De Clan et Olbia (April Night), 69 k, Terry Amos (*S Nailov-Ferhanov*), G Macaire (s) 5
693 3 Transcendance, f, 5 ans, 71 k, JP Moutafian (*J Natteiz*), -
 P Journiac
 6 partants ; 19 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 130 €
 4,5 long, 8,5 long, 1,5 long, 1,5 long.
 5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €
 Primes aux éleveurs :
 792 € Jean-Manuel Charmes.
 396 € Jean-Marie Lapoujade.
 231 € Mme Beatrice Nicco.
 156 € Ecurie Piquemal.
 74 € Denis Daubisse.

Temps total : 04'50''00
 Le jockey Ruiz GONZALES lors de son audition par les commissaires, a tenu des propos irrespectueux et incorrects envers les commissaires et les techniciens (juges au départ). Les Commissaires lui ont infligé une amende de 300 euros. Les Commissaires lui ont demandé de revenir afin de lui signaler la sanction et signer la notification de sanction.
 Après plusieurs appels sur l'hippodrome le jockey Ruiz GONZALES ne s'est pas présenté au bureau des commissaires.
 Enquête d'office les Commissaires suite à la glissade entraînant la chute dans un virage le cheval TRANSCENDANCE. Après vision du film de contrôle, aucune faute n'a été commise.

839 3864 PRIX RAOUL LATREUILLE 3.900 m
 (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas gagné, cette année, en steeple-chase. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 692 4 Liliput Has**, h, b, 6 ans, par Enrique (GB) et Taradissima Has (Robin Des Pres), 68 k (66 k), Scea Hamel Stud (*Mlle B Guenet*), G Macaire (s) 1
- 742 3 Daenerys Targaryen**, f, b, 6 ans, (AQ), par Kap Rock et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 74 k (71 k), Sebastien Berger (*Y Courmont*), B Lefevre (s) 2
- Lecharm**, h, gr, 7 ans, par Ballingarry IRE et Charmelia (Crack Regiment USA), 68 k (65 k), Bruno Paquet (*E Scandella*), A Chaille-Chaille 3
- Magland**, h, 7 ans, (AA), 68 k (65 k), D Guillot (*T Dupouy-Bataille*), D Guillot arr

4 partants ; 19 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 164 €
 Sans jockey : *Kanidor*.
 3 long, loin.
 5 760 € - 2 880 € - 1 680 €
 Primes aux éleveurs :
 864 € Scea Hamel Stud.
 432 € Sebastien Berger, Guy Berger.
 252 € Arnaud Chaille-Chaille.

GRANVILLE-ST PAIR SUR MER

0312 160

Dimanche 9 juin 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Marie-Chantal de JACQUELIN - Eugène GARNIER - Yves FLEURET - Joel MICHON

840 3860 PRIX IN EXTENSO 3.600 m
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 736 2 Divinesri**, f, b, 4 ans, par Sri Putra GB et Divine Fold (Hundredfold USA), 66 k (63 k), (7.000), Frederic Chopin (*J Foucher*), F Chopin 1
 - 558 5 Bingo De L'Aunay**, h, bc, 4 ans, par Dream Well et Grace De L'Aunay (Denham Red), 68 k, (7.000), Jean-Christophe Auvrai (*A Moriceau*), A Lacombe 2
 - Visiteur Du Parc**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Visite Princiére (Villez USA), 72 k (68 k), (11.000), Quinton (s) (*P Denis*), P Quinton (s) 3
 - Flambeau De Kerser**, h, ab, 4 ans, par Vendangeur (IRE) et Ophelie De Kerser (Cadoudal), 72 k (69 k), (11.000), Ecurie Bred To Win Sc (*T Cheesman*), P Quinton (s) 4
 - 797 4 Corcovado Bey**, h, al, 4 ans, par Army King et Marliny (Marignan USA), 70 k (67 k), (9.000), Patrick Chevillard (*T Vodrazka*), P Chevillard 5
- 5 partants ; 20 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 145 €
 2 long, 1,5 long, 15 long, 6 long.
 4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 720 € Mme Aziza Nardone, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
- 360 € Jean-Christophe Auvrai.
- 210 € Haras du Hoguenet, Gilles Le Baron.
- 142 € Mme Kerstin Drevet.
- 67 € Mlle Catherine Bonneau.

Divinesri, réclamée 8.200,00 € par son propriétaire.

841 3861 PRIX ELVIA 4.300 m
 (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 719 7 Polo Rouge**, h, b, 8 ans, par Croco Rouge IRE et Barashela (Baratheia IRE), 76 k (75 k), Ecurie des Dunes (*A Orain*), P Quinton (s) 1
- 707 4 Soral De Kerzel**, h, b, 5 ans, par Army King et Dixie Swing (Mull Of Kintyre USA), 71 k (67 k), Julien Merienne (*Q Gaignard*), J Merienne 2
- Dream Rochelaise**, f, b, 6 ans, par Konig Turf GER et Natacha Rochelaise (Assessor IRE), 66 k, Ecurie des Dunes (*A Moriceau*), P Quinton (s) 3
- 741 1 Irish Douk**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Doukanane (Turgeon USA), 72 k (69 k), Jean-Victor Chaignon (*J Foucher*), GIL Chaignon 4
- 802 Hotmale Has**, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Horta (Assessor IRE), 69 k, ∅, Mme Magalen Bryant (*M Regairaz*), D Bressou 5
- 742 Catri De Sienne**, h, 7 ans, (AQ), 68 k, D Lenfant (*Mr E Fouquet*), D Lenfant arr

6 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 386 €

Eng. sup. : *Catri De Sienne*

5 long, 2 long, 4 long, 1 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Mme Caroline Bressou.
- 432 € Geoffrey-Gilles Vibert, Mme Elisabeth Vibert.
- 252 € Scea Solange Esnouf.
- 171 € Patrick Rago, Haras Villeneuve Saint Nouay.
- 81 € Scea Hamel Stud.

842 3862 PRIX AGIR 4.800 m
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Darkly Rochelaise**, f, bf, 6 ans, par Policy Maker (IRE) et Ines Rochelaise [Garde Royale (IRE)], 73 k (72 k), Ecurie des Dunes (*A Orain*), P Quinton (s) 1
- 344 4 High Society SWI**, f, gr, 10 ans, par Blue Canari et High Mare (Highest Honor), 72 k, Ecurie des Dunes (*A Moriceau*), P Quinton (s) 2
- 735 Charmyra**, f, gr, 7 ans, par Protektor GER et Myragentry (Myrakalu), 75 k, ∅, Mme Anne-Sophie Bernier (*C Hermaize*), D Bernier 3
- 611 2 Gris Minois Aa**, h, gr, 6 ans, (AA), par Fragrant Mix (IRE) et Kamailya (Kalyan), 71 k (67 k), Ecurie des Dunes (*P Denis*), P Quinton (s) 4
- 612 Krackoff**, h, gr, 7 ans, par Turgeon USA et Zabolika (Maresca Sorrento), 68 k, Anthony Gregoire (*Mr E Fouquet*), G Dumont **Voyage A Venise**, h, 11 ans, 68 k (65 k), JEAN Chapdelaine (*J Foucher*), JEAN Chapdelaine 6

6 partants ; 17 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 133 €

3 long, 4 long, 5 long, 20 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

- 864 € Scea Solange Esnouf.
- 252 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.
- 171 € Mme Christine Audoy.
- 81 € Marc Wittmer, Mme Philippe Cottin, Mlle Margaux Cottin.

LIMOGES

0531 160

Dimanche 9 juin 2019

Commissaires de courses : Serge BARTHELEMY -
Paquita PECOUT - François-Xavier DUNY - Matthieu LASTERNAS**843 4119 PRIX DE TEXONNIERAS - PRIX PATRICE CASSIN** 3.350 m
(Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en course de haies, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 12.000. **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 725 Raspoutin**, h, ab, 5 ans, par Soul City IRE et Omarie (Johann Quatz), 68 k (64 k), Paul de Chevigny (*D Lecomte*), P Journiac
- Pegase Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Oully IRE et Belle De L'Isle (Big John), 68 k (65 k), Christian Puissant (*A Beaudoire*), C Cheminaud
- Shine Baby Shine**, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Nera [Prince Kirk (FR)], 66 k (63 k), Philippe Sourzac (*E Berthonnet*), A Chaille-Chaille
- 678 3 Festin Collonges**, h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Miss Collonges (Video Rock), 67 k, Fabien Lagarde (*D Lesot*), F Lagarde
- 228 Virgule Choje**, f, al, 4 ans, par Muhaymin USA et Harmony's Choje (Sin Kiang), 64 k, Scea Haras de Peyre (*B Fouchet*), E Papon
- Louvedemai**, f, 4 ans, 64 k, B Loustaud (*D Ulinski*), F Lagarde
- 717 4 Feel Happy**, m, 4 ans, 67 k (65 1/2 k), Ecurie Les Elegantes (*V Morin*), ARM Lefeuvre
- 748 Tipi Chop**, h, 5 ans, 68 k (65 k), JM Bonnin (*P Phokaeo*), JM Bonnin
- 725 Bally Stone**, h, 5 ans, 68 k, T Poche (*H Rodriguez Nunez*), T Poche
- Muchop**, h, 4 ans, 67 k, Mme C Dugast (*S Medina*), Mme C Dugast

10 partants ; 33 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 301 €

2 long, 1/2 long, 1 long, 9 long, encolure, 9 long, 5 long, 4 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Roger-Yves Simon, Pascal-Gerard Mahe, Nicolas Simon, Gilbert Saudrais.

396 € Christian Puissant.

231 € Mme Martine Galiote, Christian Galiote, Mme Anne-Laure Gulde Galiote, Pierre-Christian Galiote.

156 € Gaec Delorme Freres.

74 € Alain Chopard.

844 3866 PRIX OLIVIER DE ROCHEBOUET 4.200 m
(Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 752 1 Vesroli**, h, b, 6 ans, par Roli Abi et Vesnora (Vesponne IRE), 71 k (69 k), Jean-Michel Bazire (*T Coutant*), A Chaille-Chaille
- 596 Rock Leone**, h, b, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Pasada (Diableneyev USA), 69 k (66 k), Gilles Baratoux (*V Morin*), ARM Lefeuvre
- 534 Chop Sea**, h, b, 5 ans, par Soave GER et Water Bells (IRE) (Val Royal), 66 k (63 k), Jean-Marie Bonnin (*P Phokaeo*), JM Bonnin
- 748 Ballyrock**, h, b, 10 ans, par Ballingarry IRE et Rochambelle (Truculent USA), 68 k, Fabien Lagarde (*D Ulinski*), F Lagarde
- Diafour**, h, gr, 9 ans, par Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA [Septieme Ciel (USA)], 68 k, Anthony Lopez (*E Esan*), E Dell'Ova
- 755 5 Crystal D'Un Jour**, h, 8 ans, 69 k, A Seguy (*H Rodriguez Nunez*), A Seguy
- Honneur Au Roi**, h, 8 ans, 71 k, Scea Haras de Peyre (*B Fouchet*), E Papon
- 679 Candiceounette**, f, 5 ans, 64 k (61 k), D Dahan (*A Beaudoire*), arr C Cheminaud

8 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 278 €

Eng. sup. : *Rock Leone*

4,5 long, 3/4 long, 2,5 long, 3/4 long, loin, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Jerome Delaunay.

396 € Arnaud Charrie.

231 € Alain Chopard.

74 € Francois Bayrou.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey MORIN Valentin en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de

monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

La sanction retenue par les Commissaires se justifie par l'intervalle entre la 1ère et 2ème infraction très court (30 mai 2019 soit moins de 10 jours).

ROSTRENN

0150 160

Dimanche 9 juin 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Théophile MELOU - Robert CRASSIN -
Philippe GARIN - Bernard POULIZAC**845 3855 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE CARHAIX** 4.250 m
(Steeple-Chase - Femelles)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 561 1 Diddle**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Sharonne (Robin Des Champs), 72 k (68 k), Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s)
- 802 Chupa Klass**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Caballo Raptor CAN et Marbela (Dom Alco), 68 k, Nicolas Paysan (*J Lebrun*), N Paysan
- 741 3 Finisteria**, f, bf, 10 ans, par Kingsalsa USA et First Precedent (Polish Precedent USA), 69 k, Xavier Le Stang (*R Le Stang*), X Le Stang
- 742 Abreulandia**, f, b, 9 ans, (AQ), par Kapgarde et Pleace (Saint Preuil), 67 k (64 k), Thierry Poche (*E Bonnet*), T Poche
- 740 Kalista Du Graglan**, f, 6 ans, 67 k, ♂, S Gouyette (*MA Dragon*), S Gouyette
- 710 5 Chichi Star**, f, 7 ans, (AQ), 71 k (70 k), C Bidon (*V Bernard*), thbé P Fleurie
- Coastaline**, f, 7 ans, 68 k (65 k), D Marion (*S Cosson*), thbé J Marion (s)

7 partants ; 32 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 282 €

10 long, 3 long, 10 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €

Primes aux éleveurs :

864 € David Robert, Eric Leray.

432 € Mme Beatrice Nicco, Antoine Auchere.

171 € Eric Aubree, Mme Maryse Aubree.

846 3857 PRIX BRETAGNE MATERIAUX 5.800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses ne sont pas applicables dans ce prix.

- 668 Moon Wells**, f, b, 7 ans, par Irish Wells et Lavirca Rouge (Lavirco GER), 65 k, Ecurie des Dunes (*Mr T Guineheux*), P Quinton (s)
- 668 2 Colier D'Or**, h, b, 9 ans, par Saddler Maker (IRE) et Hahasia (Sleeping Car), 68 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)
- 766 Star De La Coquais**, f, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) et Nobystar (Village Star), 63 k, Thierry Poche (*R Le Stang*), T Poche
- 512 Videpoche**, h, gr, 10 ans, (CS), par Nidor et Quadina (Baroud D'Honneur), 66 k, David Lumet (*E Bonnet*), E Leray (s)
- 766 Ungaro Roque**, h, b, 11 ans, (AQ), par Cut Quartz et Louve De La Roque (Officiel), 65 k, Thierry Le Teno (*Mr L Brechet*), F Dehez
- 512 Jardin D'Erevan**, h, 10 ans, 67 k, ♂, Y Le Courtois (*V Bernard*), Y Le Courtois
- 655 1 Fayas**, h, 8 ans, 68 k, Mme P Papat (*J Duchene*), P Quinton (s) thbé
- Rappeur Des Mottes**, h, 7 ans, 66 k, Chemin & Herpin (s) thbé (*MA Dragon*), Chemin & Herpin (s)

8 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 858 €

Eng. sup. : *Ungaro Roque*

6 long, 1 long, 1 long, 2 long.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

3 168 € Xavier Leredde, Mme Valerie Boix-Vives, Daniel Desforges.

1 584 € Suc. Paul-Claudius Chartier.

924 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison.

847 4117 **PRIX CYPRIERES** 4.600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country. - **Autres Que de Pur Sang**)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

612 4 **Atek De La Vire**, h, b, 9 ans, (AQ), par Protéktor GER et Malifornie De La Vire (Chef De Clan), 68 k, Sauvaget (s) (*MA Dragon*), O Sauvaget (s) 1

741 **Vayflight**, f, np, 10 ans, (AQ), par Day Flight GB et Betty De L'Escutot (Shafoun), 68 k, Olivier Auchere (*R Le Stang*), N Paysan 2

714 **Calinncary**, f, b, 7 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Ironica (Iron Duke), 66 k (63 k), Ecurie Challenger (*E Bonnet*), G Dumont 3

235 4 **Elsa Du Sulon**, f, b, 5 ans, (AQ), par Honolulu IRE et Fest Noz (Port Etienne), 66 k, Sauvaget (s) (*Y Kondoki*), O Sauvaget (s) 4

719 **Beau Frere**, h, 8 ans, (AQ), 68 k, Mme P Chemin (*J Lebrun*), tbé Chemin & Herpin (s)

5 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 328 €
Eng. sup. : *Beau Frere*
Condition spéciale : *Valinas*.
2 long, loin, 2,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :
936 € Mme Marie-Jeanne Chenay-Drillot, Cyrille Chenay.
273 € Patrick Delhumeau.
185 € Joseph Garin.

VALINAS(no1) déclaré non-partant pour vaccinations non-conformes.

848 3856 **PRIX DE BRETAGNE** 4.250 m
(Steeple-Chase)

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

545 1 **Petit Tigre**, h, gr, 5 ans, par Turgeon USA et Sirene Jo (Irish Wells), 71 k, Mme Patrick Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) 1

560 **Dom Valcour**, h, al, 10 ans, par Maille Pistol et Princesse Dom (Dom Pasquin), 70 k, Nicolas Paysan (*R Le Stang*), N Paysan 2

661 **Cross Way (IRE)**, h, b, 8 ans, par Hannouma (IRE) et Mislix (Linamix), 71 k, Mme France Fertillet (*N.W O'Driscoll*), PJ Fertillet 3

727 **Lady Cristal**, f, b, 8 ans, par Valanour IRE et Impress Lady (Pelder IRE), 72 k (69 k), Xavier Le Stang (*T Blainville*), X Le Stang 4

741 4 **Kinglet Traou Land**, h, b, 8 ans, par Della Francesca USA et Noire Amour (Slickly), 70 k, Stephane Gouyette (*MA Dragon*), S Gouyette 5

5 partants ; 58 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 758 €
Certif. vétérinaire : *Energie Blue*.
5 long, 3 long, 1/2 long, 15 long.
6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :
1 008 € Richard Godfrey, Ecurie Madame Patrick Papot.
294 € Malcolm Parrish.
199 € Franck Loyer, Mme Amelie Loyer, Mickael Baller.
94 € Jean-Claude Ollivier.

SAINT-MALO

0154 160

Dimanche 9 juin 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe COURCY-MICHALON - André LAUNAY - Loïc Le GUEVEL - Luc BEAUGE de la ROQUE

849 3323 **PRIX PIERRE LOUIS DE MAUPERTUIS** 3.200 m
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

690 3 **Abalya**, f, b, 3 ans, par Gemix et Anourada (Lycius USA), 66 k, Herve Cozenot (*A Lotout*), B Lefevre (s) 1

750 1 **Alcatraz Island GER**, h, b, 3 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et African Queen GER (Nicaron GER), 68 k (65 k), Sylvain Salmon (*B Dubourg*), S Foucher 2

687 1 **Gilou Cat**, h, b, 3 ans, par Cat Junior USA et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 69 k, Jean-Louis Dehez (*Y Plumas*), F Dehez 3

613 2 **Porqueno**, h, gr, 3 ans, par Rajsaman et Visby (Irish Wells), 67 k, Gerard Margogne (*J Charron*), J Boissnard (s) 4

564 **Ker Arion**, h, b, 3 ans, par Falco USA et Tracy Eria (Loup Solitaire USA), 67 k (65 k), Thierry Bruit-Bonsergent (*A Coupu*), J Boissnard (s) 5

790 **Dynamic Dino**, h, 3 ans, 67 k (63 k), Mme H Devin (*B Berenguer*), D Bressou 6

Zadall, h, 3 ans, 67 k, Mme E Masson (*P Blot*), Mme V Seignoux 7

618 **Langannerie**, h, 3 ans, 67 k (67^{1/2} k), J Dupont-Cariot (*L Solignac*), G Dumont 8

Hold The Rebel, h, 3 ans, 67 k, D Lassaussaye (*K Guignon*), arr G Lassaussaye

670 **No Border**, h, 3 ans, 67 k (64 k), Mme P Papot (*N Terrassin*), tbé D Bressou

10 partants ; 29 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 396 €
3/4 long, 3 long, 5,5 long, 4 long, 3 long, 4 long, 2 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € Earl Haras du Camp Benard.
612 € Stall Scher, prime non attribuée.
357 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.
242 € Mme Anne Boissnard, Yannick Fouin.
114 € Thierry Bruit-Bonsergent.

Temps total : 03'47"60

850 3324 **PRIX PRESIDENT ROGER DU HALGOUET** 3.900 m
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en courses à obstacle, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Beleave You, h, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Jolie Et Belle (Oratorio IRE), 67 k, Ecurie Mansonnienne (*M Farcinade*), P Adda (s) 1

662 **Fredo Ecosaïs**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Lucia Bay GB (Karinga Bay GB), 67 k, Mme Ailsa Russell (*J Charron*), D Sourdeau de Beaugard (s) 2

350 **Fair Play Aulmes**, h, al, 4 ans, (AQ), par Hurricane Cat USA et My Wish Aulmes (Lyphard's Wish), 67 k (66 k), Emmanuel Bodard (*A Coupu*), D Sourdeau de Beaugard (s) 3

718 5 **Line Beroya**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Line Divine (Agent Bleu), 66 k, Mlle Morgane Bruere (*Y Plumas*), Mlle M Bruere 4

565 **Firenzo**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Network GER et Toscane [Shaanmer (IRE)], 67 k (64 k), Ecurie Cerdeval (*B Berenguer*), A Couetil (s) 5

717 3 **Forge Master**, h, 4 ans, 68 k, E Aubree (*K Guignon*), E Aubree 6

Top Sea, f, 4 ans, 65 k (61^{1/2} k), J Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) 7

Folish Moon, f, 4 ans, 65 k, Ecurie Challenger (*A Lotout*), arr S Zuliani (s)

Storming Out, f, 4 ans, 65 k (63 k), S Hoffmeister (*X Le Fort*), arr S Cerulis

9 partants ; 47 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 605 €
2 long, 3/4 long, 5 long, 1/2 long, encolure, 7 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :
1 224 € G.r. Bailey Ltd.
612 € Andrew-John Russell, Mme Ailsa Russell.
357 € Emmanuel Bodard.
242 € Mme Caroline Gadomski, Jean-Pierre Laberou.
114 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total : 04'57"70

A l'issue de la 7ème course, les Commissaires ont ouvert une enquête, agissant sur réclamation du No6 LINE BEROYA (Yohann PLUMAS) arrivé 4ème, sur le No5 FREDO ECOSSAIS arrivé 2nd (Johnny CHARRON), se plaignant d'avoir été gêné avant la dernière haie.

Après audition des jockeys et examen du film de contrôle, les Commissaires ont maintenu l'arrivée.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Johnny CHARRON en ses explications lui ont infligé une mise à pied de un jour pour une gêne non intentionnelle et non dangereuse.

Les Commissaires ont entendu à l'issue de la 7ème course le jockey Xavier LE FORT et lui ont demandé des explications sur le comportement de sa pouliche STORMING OUT (No9), arrêtée : la pouliche ne se serait pas adaptée à la présence de peau de mouton sur le nez.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

851 3325 **PRIX PONTAVICE** 3.900 m
(Haies. - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

29	Vision D'Anjou , f, bf, 5 ans, par Vision D'Etat et Line Garry (Ballingarry IRE), 68 k (64 k), Alain Vandenhove (<i>Mlle C Lequien</i>), L Viel (s)	1
	Diam's De Bersy , f, b, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Ondine De Bersy (Epervier Bleu GB), 67 k (64 k), Dubourg (s) (<i>B Dubourg</i>), CH Dubourg (s)	2
405	2 Gospel Changes , f, al, 5 ans, par Dunkerque et Lyric Melody (Lyphard's Wish), 67 k, John Bryan Robinson (<i>K Guignon</i>), G Lassaussaye	3
719	6 Barleda , f, b, 8 ans, (AQ), par Silver Cross et Princesse Garuda (Garuda IRE), 78 k (74 k), Gabriel Garreau (<i>A Pageot</i>), L Viel (s)	4
794	Maola , f, np, 5 ans, par Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER (Pentire GB), 69 k (66 k), Didier Miquel (<i>B Berenguer</i>), G El Baz	5
	Crazydor , f, 7 ans, 67 k, C Cannesson (<i>L Solignac</i>), B Letourneau	arr
720	Luludor , f, 6 ans, 67 k, S Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	tbé
762	Ephaine D'Arc , f, 5 ans, (AQ), 65 k, P Adda (s) (<i>M Farcinade</i>), P Adda (s)	tbé

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 368 €

Eng. sup. : *Maola*

4,5 long, encolure, 1/2 long 3/4, 3,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Gildas Vaillant.
612 € Bernard Caron, Benjamin Caron.
357 € E.a.r.l. Elevage des Loges.
242 € Suc. Gabriel Garreau.
114 € Georges Sandor, Mme Georges Sandor.

Temps total : 04'48"10

CHATILLON-SUR-CHALARONNE

0706 161

Lundi 10 juin 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean GREGORIS - Pierre-André JAY - Thierry RAVIER

852 3879 **PRIX DU BEAUJOLAIS** (Steeple-Chase. - A réclamer) **3.400 m**

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., 10.000, 4 k. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

785	4 Fine Angels , f, b, 6 ans, par Fine Grain JPN et Star Jelois [Marchand De Sable (USA)], 69 k, (8.000), Arnaud Nicolas (<i>D Ulinski</i>), S Culin	1
503	Droit De Rever , f, b, 6 ans, par Enrique (GB) et Droit D'Aimer (Sassanian USA), 71 k (68 k), (8.000), Tony Fourre (<i>J Coyer</i>), T Fourre	2
798	3 Kapsize , h, b, 5 ans, par Kapparde et Loin De Moi (Loup Solitaire USA), 67 k (65 k), (6.000), Ø, Mme Florence Tourissaud (<i>H Beswick</i>), A Boisbrunet (s)	3
785	Faviera , f, b, 6 ans, par Kapparde et Gallery's Native (Gallery Of Zurich IRE), 67 k, (6.000), Alain Pinot (<i>K Herzog</i>), CE Cayeux	4
	Samsecret , h, b, 10 ans, par Secret Singer et Sambirane (Apeldoorn), 69 k (67 k), (6.000), Christophe Doudeau (<i>Mlle L Leburrier</i>), E Clayeux (s)	5
	Still Young , h, 13 ans, 71 k, (8.000), C Ponnelle (<i>Mr C Ponnelle</i>), C Ponnelle	6
805	Diane Colombe , f, 6 ans, 71 k (68 k), (10.000), H Despont (<i>MA Mermel</i>), H Despont	arr
	Dionysos Colombe , h, 6 ans, (AQ), 73 k (70 k), (10.000), H Despont (<i>C Gaillard</i>), H Despont	tbé

8 partants ; 23 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 294 €

Eng. sup. : *Faviera*

2 long, 1 long 1/4, 14 long, 30 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Bertrand Gouin, Antoine Gouin, Alexandre Gouin.
396 € Haras du Hoguenet, Philip Prevost Baratte.
231 € Fabrice Simon.
156 € Alain Pinot.

Temps total : 04'09"08

DURTAL

Lundi 10 juin 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Paul BERRUE - Jean-François GUAY - Jean-Michel PRUVOST - Edmée WAMBERGUE

853 3874 **PRIX DE GASTINES** (Steeple-Chase. - A réclamer. - Cavaliers et Gentlemen-riders) **4.000 m**

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000 avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les prix de réclamations supérieures à 8.000 : 1 k. par 2.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

714	1 Lady Horse , f, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Lady Cassandre (Smadoun), 68 k (66 k), (10.000), Mme Barbara Menuet (<i>Mlle T Menuet</i>), W Menuet (s)	1
737	4 Delta Gamma , h, bf, 6 ans, (AQ), par Caballo Raptor CAN et Oudette (Apple Tree), 69 k (66 k), (8.000), Ø, Mme Isabelle Peltier (<i>Mr L Brechet</i>), PH Peltier	2
719	Grandgarde , h, bf, 6 ans, par Al Namix et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 72 k, (14.000), Guillaume Viel (<i>Mr G Viel</i>), L Viel (s)	3
714	5 Good Prince GER , h, np, 10 ans, par Desert Prince IRE et Good Harmony GB (King's Best USA), 69 k (66 k), (8.000), Andre Bocquet (<i>Mr G Richard</i>), S Foucher	4
802	5 Don Iron , h, bf, 7 ans, par Iron Mask USA et Donna Mister (Mister Sicy), 69 k (68 k), (8.000), Frederic Duvivier (<i>Mr L Blanchet</i>), S Foucher	5
748	4 Marinas GER , h, 12 ans, 69 k (67 k), (8.000), Palmyr Racing (<i>Mlle B Guenet</i>), G Macaire (s)	tbé

6 partants ; 24 eng. - Total des entrées : 509 €

11 long, 8,5 long, 7,5 long, 30 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Raymond David.
468 € Suc. Yves D' Armaille.
273 € Ecurie Maulepaire.
87 € Suc. Laurence Barraud, Claude Barraud.

Lady Horse, réclamée 11.777,00 € par DAVID BERRA.

Temps total : 04'58"93

854 3873 **PRIX DES CROUAS** (Steeple-Chase) **4.000 m**

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

689	5 Gunar , h, bf, 4 ans, par Diamond Green et Queen Dream (Spadoun), 68 k, Vincent Jouet (<i>A Moriceau</i>), V Jouet	1
500	2 Jack Is Back , h, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Black Jack Lady IRE (King's Best USA), 69 k, Haras des Adelis (<i>W Lajon</i>), GAB Leenders (s)	2
686	Blue's Brother , h, bc, 4 ans, par Smadoun et Fanny Princess (Exit To Nowhere USA), 70 k (67 k), Scea des Collines (<i>A Gautron</i>), E Riou	3
689	3 Angelle De Bel Air , f, bf, 4 ans, par Ange Gabriel et Miss Mortois (Le Malemortois), 66 k, Daniel Lassaussaye (<i>K Guignon</i>), G Lassaussaye	4
350	Fine Champagne , f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Quizas Jolie (Video Rock), 65 k (63 k), Ecurie Madame Jacques Cypres (<i>A Baudoin-Boin</i>), E&G Leenders (s)	5
751	Coeur Del Rais , f, 4 ans, 65 k (66 k), J Jouin (<i>A Desvaux</i>), J Jouin	arr
565	Sainte Vallee , f, 4 ans, 65 k (61 k), Mme S Tortiger (<i>B Berenguer</i>), D Bressou	tbé

7 partants ; 18 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 216 €

Certif. vétérinaire : *Charmino*.

9 long, 5,5 long, 30 long, encolure.

7 200 € - 3 600 € - 2 100 € - 1 425 € - 675 €

Primes aux éleveurs :

1 080 € Ecurie Biraben.
540 € Philippe Druon.
315 € Mlle Brigitte Poulve.
213 € Sarl Grouas.
101 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

Temps total : 05'07"88

NORT-SUR-ERDRE

0139 161

Lundi 10 juin 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Alain Le GUALES de MEZAUBRAN -
Laurence BARET - Michel DUHIL - Michel HUET**855 3867 PRIX LAGEE** 3.500 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000.
Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 317 2 Navarroi**, h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et La Pinede GB 1
(Presenting GB), 70 k (67 k), (9.000), Andrew Richard Blaxland
(V Morin), D Cottin (s)
- 608 4 Fanon Du Breuil**, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Mazagane 2
(Blackdoun), 68 k, (9.000), Scea des Collines (L Solignac),
E Riou
- 795 Vino Royale**, h, b, 4 ans, par Al Namix et Vie Royale 3
(Kapgarde), 72 k (69 k), (9.000), Christopher Stedman
(Q Samaria), D Cottin (s)
- 91 Paris To Green**, h, 4 ans, 70 k (67 k), (9.000), D Berra **tbé**
(E Metivier), D Berra
- 27 Ola Chikita**, f, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), Ecurie de la Verte **tbé**
Vallee (D Mennereuil), S Foucher

5 partants ; 24 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 278 €

Sans motif : *Sinnetique*.

3/4 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 €

Primes aux éleveurs :

792 € Haras du Hoguenet, Nbb Racing, Ecurie Prevost Baratte.
396 € Eric Helye, Mlle Berengere Yver.
231 € Christopher Stedman.

Le jockey AYMERIC LELIEVRE étant accidenté, et absent de l'hippodrome,
les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval
NAVARROI, par le jockey VALENTIN MORIN.**856 3868 PRIX ADN NORT** 4.300 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour juments de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, cette année, reçu 5.000 en
steeple-chase (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.**
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles
(victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 737 2 Belle Des Gabiers**, f, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Belle 1
Maison (Mansonnien), 71 k (67 k), Benedetto Nardone
(E Metivier), J Marion (s)
- 759 Salsa D'Arabie**, f, bf, 5 ans, par Kingsalsa USA et Mer 2
D'Arabie (Ballingarry IRE), 73 k (70 k), Christopher Stedman
(Q Samaria), D Cottin (s)
- 235 Excusez Du Peu**, f, no, 5 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Jariga 3
(Chamberlin), 68 k, Scea des Collines (L Solignac), E Riou
- 774 Estrella Cael**, f, al, 5 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Lahia 4
Cael (Cyborg), 73 k (70 k), Philippe Leblanc (T Vabois),
P Leblanc
- 737 Honri A La Motte**, f, bf, 6 ans, par Iron Mask USA et Line Des 5
Landes (Pure Hasard), 71 k, Thierry Poche (Y Plumas), T Poche
- Jasmine De Teillee**, f, 5 ans, 66 k (65 k), Brosseau Et Fils **arr**
(V Morin), ARM Lefevure

6 partants ; 16 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 172 €

Certif. vétérinaire : *Ellerslie*.

1,5 long, 15 long, 2 long, 15 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Claude Dujon, Arnaud Chaille-Chaille.
468 € Nicolas Madamet, Ian Kelliott, Mme David Thomlinson.
273 € Denis Fontaine, Thomas Fontaine, Clement Fontaine, Mme Melanie Fontaine.
185 € Mlle Caroline Marquet.
87 € Anthony Goudal, Mlle Joanne Bourny, Henri Simon.

857 3869 PRIX GILLES TARTOUÉ 4.300 m
(Steeple-Chase. - Apprentis - Jeunes Jockeys -
JOCKEYS < 40 victoires)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en steeple-chases, ni
reçu, cette année, une allocation de 5.000, ni reçu, depuis le 1er janvier de
l'année dernière inclus, 14.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6**
ans et au-dessus, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues
en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et
par 3.000 l'année dernière.

Pour Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis n'ayant pas gagné quarante
courses.Les remises de poids prévues à l'Article 104 du Code des Courses ne
sont pas applicables dans ce prix.

- 741 Sahira De Beaumont**, h, b, 11 ans, par Assessor IRE et Diva 1
De Beaumont (Dear Doctor), 71 k, Jean-Pierre Vanden Heede
(E Metivier), J Marion (s)
- 316 Vanope**, f, b, 10 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Nefta 2
(Epervier Bleu GB), 68 k, Philippe Nicolas (V Morin), PH Nicolas
- 742 Breiz Ardour Arvro**, h, b, 8 ans, (SF), par Kaktos D'Armor et 3
Princesse Laura (Poplar Bluff GB), 67 k, Fabrice Guillossou
(K Carpentier), F Guillossou
- 609 2 Stella Imperiale**, f, gr, 6 ans, par Astronome Royal USA et 4
Pietranera (Homme De Loi IRE), 69 k, Thierry Poche (A Pageot),
T Poche
- 786 Sindarbueno**, h, b, 6 ans, par Sinnard IRE et La Grande Dame 5
(Daliapour IRE), 71 k, Jean-Louis Bertin (Q Gaignard), JL Bertin
- 740 Encore La**, f, 5 ans, (AQ), 63 k, ♂, Ecurie Tenor (T Vabois), E 6
Leray (s)
- Mountain Valley**, h, 6 ans, 67 k, S Foucher (D Mennereuil), S 7
Foucher
- Oxlow**, h, 9 ans, 69 k, Mme C Baron-Losfeld (D Thomas), Mme **arr**
C Baron-Losfeld

8 partants ; 30 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 306 €

3/4 long, 1,5 long, 1,5 long, 5 long, 1/2 long, 10 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

273 € Bernard Guillossou.
185 € Ecurie Chiarelli.
87 € Jacques Seror.

Le jockey AYMERIC LELIEVRE étant accidenté, et absent de l'hippodrome,
les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval STELLA
IMPERIALE, par le jockey ADRIEN PAGEOT.Réclamation portée par les jockeys Gaignard, Carpentier et Vabois contre
les jockeys Pageot et Morin. A l'issue de cette réclamation, et après audition
des personnes concernées, les commissaires ont maintenu le résultat.**ORLEANS**

0411 161

Lundi 10 juin 2019

Terrain BON

Commissaires de courses : Gilbert LENZI - Emilie LENZI -
Bernard KAMINSKI - Eric ESPANET**858 3875 PRIX SHISEIDO** 3.600 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains, et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à
obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale
de 20.000 (à réclamer excepté). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour
les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 615 2 Speedy Date**, h, gr, 4 ans, par Candidate GB et Petale Rose 1
(Turgeon USA), 67 k (64 k), Mlle Marine Carrie (M Lefebvre),
M Mescam
- 731 Whisky Mouille**, h, b, 4 ans, par Alianthus GER et A La Belle 2
Etoile (My Risk), 67 k (64 k), Charles Poli (T Blairville), E Thueux
- Fortunegador**, f, b, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Qualinette 3
(Epistolaire IRE), 65 k, Jean-Pierre Masselin (THO Gillet),
E Clayeux (s)
- 736 5 Sage Way**, f, np, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Marie Du Lys 4
(Polish Summer GB), 67 k (64 k), Jean-Luc Guillochon
(P Denis), JL Guillochon
- Fricfra**, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Sagga 5
D'Engilbert [Shaanmer (IRE)], 67 k (64 k), Pierre Coveliens (R
Turner), E Clayeux (s)
- 504 4 France Will**, f, 4 ans, (AQ), 67 k, MJ Rivailon (JC Gagnon), 6
E Vagne (s)
- 736 Chicachica**, f, 4 ans, 65 k, ♂, G Denuault (s) (P Blot), 7
G Denuault (s)

7 partants ; 28 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 250 €

5,5 long, encolure, 8 long, 3 long, 18 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Gaetan Gilles.
396 € Charles Poli.
231 € Jean-Pierre Masselin.
156 € Mme Carinne Babin Guillochon, Mlle Stephanie Babin.
74 € Philippe Achard.

Temps total : 04'11"20

859 3876 PRIX JEAN PAROISSIN 3.600 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 5.000, ni été classés 2ème d'une course de dotation totale de 20.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 794 Un Amour De Risk**, h, al, 5 ans, par No Risk At All et Road To Perdition GB (Giant's Causeway USA), 74 k (70 k), Mlle Helene Dichamp (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 1
- 707² Sparsiflore**, h, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Santaflore (High Yield USA), 69 k, Philippe Matzinger (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- Epice D'Aubrelle**, f, al, 5 ans, par Maresca Sorrento et Erbalunga (Mansonnien), 70 k, Frederic Boistier (*D Ubeda*), A Boisbrunet (s) 3
- 762 En Fin De Compte**, f, b, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Melodie Valtat (Dom Alco), 70 k, Mlle Caroline Carrara (*J Da Silva*), Mlle C Carrara 4
- 807⁵ Xsadd D'Autrechene**, h, b, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Xcite D'Autrechene (Arnaqueur USA), 67 k, Fabien Dehez (*P Blot*), F Dehez 5
- 801² Everly Blue**, f, 5 ans, 70 k, G Taupin (s) (*B Meme*), G Taupin (s) 6
- 563 Extra Mome**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), J Lepage (*M Lefebvre*), J Lepage 7

7 partants ; 17 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 115 €

8 long, 14 long, 7 long, 9 long, 20 long, 5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Olivier Martienne, Mme Nancy Martienne, Benoit Gardrat.

396 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Mlle Marie-Flore Corbiere.

231 € Frederic Boistier.

156 € Herve Spezza, Maxime Moczulski.

74 € Herve Uhl, Mlle Lara Uhl, Mlle Mila Uhl.

Temps total : 04'06"60

860³⁸⁷⁷ PRIX CT D'ILLIERS 4.200 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 5.000, 7.000 ou 9.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 7.000 porteront 2 k. ; pour 9.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 602¹ Al Clay**, h, b, 7 ans, par American Post GB et Ile De See (Saint Des Saints), 71 k, (7.000), Haras de Sivola (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- 737⁵ Derive**, h, b, 6 ans, par Diamond Green et Altane (Emperor Jones USA), 69 k, (5.000), ♂, Serge Foucher (*B Meme*), S Foucher 2
- 798² Yellow Mellow**, f, b, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 65 k (62 k), (5.000), Marion (s) (*M Lefebvre*), J Marion (s) 3
- 694³ Egirl**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et Cadouya Girl (Cadoudal), 69 k (66 k), (7.000), Mme Yves Grall (*Y Courmont*), E Leray (s) 4
- 523⁵ Aristoloche**, h, b, 9 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine (Sleeping Car), 69 k, (5.000), ♂, Suc. Francois Rimaud (*JC Gagnon*), E Vagne (s) 5
- 716 Candy Chope**, f, 6 ans, 69 k, (7.000), Mlle L Lequien (*P Blot*), Mlle L Lequien 6

6 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 303 €

Eng. sup. : *Aristoloche*

6,5 long, encolure, 7,5 long, 9 long, 4,5 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Jacky Rauch.

360 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemain.

210 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plaisance.

142 € Eric Leray.

67 € Suc. Francois Rimaud.

Temps total : 05'02"20

861³⁸⁷⁸ PRIX JEAN DE CHARSONVILLE 4.200 m
(Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Demi Soeur Sivola, f, b, 6 ans, par Noroit GER et Atipik (Hawk Wing USA), 66 k (64 k), Haras de Sivola (*R Turner*), E Clayeux (s) 1

Caline D'Allier, f, bf, 7 ans, par Laveron GB et Iena D'Allier (Royal Charter), 66 k, Yves Maupoil (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2

709 Voyage Enchante, h, np, 6 ans, par Peer Gynt JPN et Partie Majeure [Anabaa Blue (GB)], 73 k, Mme Marie-France Besnard (*P Blot*), P Bourgeais 3

799³ Ballinstown, f, al, 10 ans, par Balingarry IRE et Queenstown (Cadoudal), 70 k (67 k), Didier Marion (*M Lefebvre*), J Marion (s) 4

602 Chapardeur, h, b, 7 ans, (AQ), par Buck's Boum et Queserasera (Le Malemortois), 68 k, Vagne (s) (*JC Gagnon*), E Vagne (s) 5

596 Mort D'Envie GB, h, 5 ans, 66 k, Ecurie de la Verte Vallee (*B Meme*), S Foucher **thé**

6 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 359 €

Eng. sup. : *Mort D'Envie GB*

1,5 long, 11 long, 7 long, 11 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Gilles Trapenard.

396 € Yves Maupoil.

231 € Gfa Pre du Roi.

74 € Elevage Laitre Scea.

Temps total : 04'56"70

ROSTRENN

0150 161
Lundi 10 juin 2019
Terrain LOURD
Commissaires de courses : Philippe GARIN - André LAUNAY - Théophile MELOU - Robert CRASSIN

862³⁸⁷¹ PRIX JEAN BURLOT 4.250 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus : 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

727 Wamba, h, bf, 6 ans, par Croco Rouge IRE et Lysalka (Kadalko), 71 k, Mme Veronique Labaisse (*A Merienne*), J Merienne 1

Colt D'Or, h, b, 7 ans, (AQ), par Pistolero (IRE) et Fee D'Or (Missolonghi USA), 68 k, Georges Lacombe (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) 2

657 Cimdor, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Simsile (Simon Du Desert), 68 k (64 k), Leray (s) (*E Bonnet*), E Leray (s) 3

741 Tsar Noir, h, al, 6 ans, par Redback GB et Braissim GB (Dancing Brave USA), 70 k, Pierre J. Fertillet (*C Couillaud*), PJ Fertillet 4

Disco Des Ongrais, h, b, 6 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Nava Des Ongrais (Java Gold USA), 68 k, ♂, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 5

561² Boy Sweet, h, 8 ans, (AQ), 69 k (68 k), P Couveliers (*A Coupu*), D Berra 6

715¹ A Suivre, f, 10 ans, 74 k (71 k), JP Letreguilly (*N Terrassin*), JP Letreguilly **arr**

610⁵ Robin Du Mesnil, h, 10 ans, 70 k, ♂, M Rallu (*R Le Stang*), M Rallu **arr**

Shaka Tori, h, 6 ans, 71 k (70 k), Y Le Courtois (*V Bernard*), **thé** Y Le Courtois

9 partants ; 36 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 361 €

code anomalie : DE : *Vri Lous Blun*.

nez, 1,5 long, 8 long, 12 long, 15 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Scea Elevages de la Chevalerie, Maurice Labaisse.

468 € Georges Lacombe, Sebastien Lacombe.

273 € Jean Rimbart.

185 € Pierre Jabot, Herve de Watrigant, Guy Harari.

87 € Norbert Trincot, Mlle Cecile Trincot, Mme Gaelle Trincot, Michel-Eugene Menard.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Mr FOUQUET en ses explications, lui ont indiqué que le hongre VRI LOUS BLUN sera interdit de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de s'élaner au lacher des élastiques.

863³⁸⁷⁰ PRIX INTERMARCHE - VICTOR MARSOIN 4.250 m
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

744 Dream Of Storm, f, al, 4 ans, par Falco USA et Like A Storm (IRE) (Ultimately Lucky IRE), 68 k, Franck Beugnon (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) 1

654	3	Cityclair , h, al, 5 ans, par Soul City IRE et Naramoun (Smadoun), 70 k, Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	2
751	3	Terrible Air , m, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et La Terrible (IRE) (Fasliyev USA), 65 k, Eric Lecoiffier (<i>E Bureller</i>), E Lecoiffier	3
	4	Junta Path , f, al, 4 ans, par Coastal Path GB et Junta Des Champs (Robin Des Champs), 63 k (61 k), Mme Anne-Helene Leenders (<i>F Besson</i>), GAB Leenders (s)	4
774	5	Elton Du Granit , h, b, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Reine Du Granit (Video Rock), 69 k, Pierre-Olivier Robert (<i>A Merienne</i>), R Chatel (s)	5
715	arr	Edimoon , h, 5 ans, 69 k (66 k), ♂, Mme MA Levesque (<i>S Cosson</i>), XL Le Stang	arr
800	arr	Fabuleuse Macri , f, 4 ans, 63 k (61 k), L Viel (s) (<i>Mlle C Lequien</i>), L Viel (s)	arr
562	4	Chopemol , f, 4 ans, 71 k, PJ Fertillet (<i>N.W O'Driscoll</i>), PJ Fertillet	tbé
216	6	Fashion Baie , f, 4 ans, 66 k, PJ Alaux (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	tbé

9 partants ; 37 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 369 €
5 long, 7 long, loin, 8 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Scea Haras D'Orfausse.
- 468 € Mme Nathalie Mahe, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
- 273 € Eric Becq.
- 185 € Scea Raymond Jean-Christian.
- 87 € Pierre-Olivier Robert.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Florian BESSON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 kg le poids déclaré.

864	4118	GRAND CROSS DE LA VILLE DU GAVRE (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.600 m
-----	------	--	---------

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

742		Dararelle , f, b, 6 ans, (AQ), par Daramsar et Quistrelle (Useful), 70 k, Jean-Philippe Schaller (<i>C Lefebvre</i>), J Planque (s)	1
		Dylane , f, bf, 6 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 71 k (67 k), Menuet (s) (<i>A Nail</i>), W Menuet (s)	2
735	5	Vanesse , f, b, 7 ans, par Vertigineux et Vesolia (Solicitor), 69 k (66 k), Benjamin Boitez (<i>P Moreau</i>), P Chevillard	3
799	5	Amboselie , f, bf, 9 ans, (AQ), par Princeton et Maguy Des Plages (Assessor IRE), 68 k, Jean-Louis Bertin (<i>MA Dragon</i>), JL Bertin	4
612	5	Cargy Du Quartier , f, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Cargyiose (Helios USA), 69 k, ♂, Mme Anne-Sophie Bernier (<i>C Hermaize</i>), D Bernier	5
544	5	Artaban Wind , h, 11 ans, 71 k, D Cadot (s) (<i>C Gabard</i>), D Cadot (s)	6
655		Ahelia , f, 9 ans, 69 k, R Petit (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	tbé

7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 252 €
1/2 long, 1,5 long, 1 long, 8 long, 10 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :

- 1 152 € Jean-Philippe Schaller.
- 576 € Michel Bedier.
- 336 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
- 228 € Michel Thibault, Mme Krisztina Botond, Rene Ricous, Mme Rene Ricous.
- 108 € Mme Nicole Berdoll, Suc. Jean-Charles Berdoll.

865	3872	PRIX DES BENEVOLES ET QUENROPER ET E. PAINSAIR (Steeple-Chase-Cross-Country. - A réclamer)	4.600 m
-----	------	--	---------

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. Poids : **5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k. ; pour 13.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

766	2	Croc En Jambe , h, b, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Suzaka (Crillon), 71 k (67 k), (9.000), ♂, Daniel Josset (<i>E Bonnet</i>), E Leray (s)	1
	2	Poonam , h, b, 8 ans, par Trempolino USA et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 69 k, (9.000), Philippe Van Der Linden (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	2
	3	Myster King , h, b, 12 ans, par Kingsalsa USA et Mysterious Guest (Barathea IRE), 69 k, (9.000), Nicolas Paysan (<i>C Lefebvre</i>), N Paysan	3
741	4	Alcinger , h, b, 7 ans, par Racinger et Morena Du Moulin (Passing Sale), 69 k, (9.000), Dirk Huyck (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	4

719		Crak De La Cheneau , h, bf, 7 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Patka (Hawker's News IRE), 69 k, (9.000), Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	5
653		Oeufs De Paques , h, 7 ans, 69 k (65 k), (9.000), ♂, R Roulois (<i>A Nail</i>), W Menuet (s)	6
798	5	Hurricar , h, 6 ans, 69 k, (9.000), ♂, JL Bertin (<i>MA Dragon</i>), JL Bertin	arr
809		Indiana Bey , f, 7 ans, 69 k, (11.000), E Lecoiffier (<i>E Bureller</i>), E Lecoiffier	arr

8 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 432 €
Eng. sup. : *Crak De La Cheneau*
Sans motif : *Croix D'Or Allen*.
Certif. vétérinaire : *Lery*.
2 long, 6 long, 3 long, 2 long, 10 long.
4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

- 720 € Herve Robert, Mme Adeline de Vitton.
- 360 € Gestut Park Wiedingen.
- 142 € Pierre-Christian Galiote, Mme Anne-Laure Gulde Galiote.
- 67 € Roger Barnaud.

Croc En Jambe, réclaté 9.010,00 € par YVES LE LOUARGANT.

WISSEMBOURG

0905 161

Lundi 10 juin 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Damien KREBS - Jean-Claude GISS - François BURG

866	3880	PRIX TELE VIDEO STRASSER (Haies)	3.400 m
-----	------	--	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 7.000 (victoires et places). Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

721	4	Tango Whiskey , f, al, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Tres Passing (Medaaly GB), 69 k (66 k), Stall Allegra (<i>C Smeuldere</i>), M Weber	1
770	5	Rapid Rebel , h, bf, 4 ans, par Matrix GER et Mirageleve (Tobougg IRE), 70 k (67 k), Mme Nadia Lequesne (<i>T Andrieux</i>), Mme N Lequesne	2
721	1	Forza Conti , f, b, 4 ans, par Khalveki IRE et Orne Saosnoise (Pistolet Bleu IRE), 71 k (69 k), Thierry Chargelegue (<i>E Labaisse</i>), A Boisbrunet (s)	3
554	4	Filord De Touzaine , h, bm, 4 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Isis Du Mesnil [Garde Royale (IRE)], 68 k (65 ^{1/2} k), ♂, Alexandre Hamel (<i>G Boizard</i>), S Eveno	4
721	5	Fleurs Des Blaises , f, b, 4 ans, (AQ), par Laverock IRE et Loutre (Luchiroverte IRE), 66 k (67 k), Antonin Roussel (<i>Mr A Roussel</i>), A Roussel	5
721		Khalkeping , h, 4 ans, 67 k (64 k), Mme F Lescot (<i>J Zerourou</i>), S Eveno	6
763		Fun Gravy , h, 4 ans, 67 k, D Gleize (<i>L Sloup</i>), D Gleize	tbé
		Fleur Brune , f, 4 ans, (AQ), 65 k, V Le Roy (<i>A Orain</i>), A Boisbrunet (s)	tbé

8 partants ; 24 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 348 €
Sans motif : *Debiano GER*.
4 long, 5 long, 6 long, 1,5 long, 10 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

- 936 € Gestut Eulenberger Hof.
- 468 € Fabien Walt, Mme Patricia Hamel, Vincent Munsch.
- 273 € Patrick Joubert, Bernard Ferrand.
- 185 € Scea Jandard.
- 87 € Mme Audrey Dury.

Temps total : 04'11"15

867	3882	PRIX O'DELICES D'ENZO (Steeple-Chase)	3.900 m
-----	------	---	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er juin de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : **5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

722	2	Amazing Sea Pearl GER , f, al, 5 ans, par Samum GER et Amazing Model GER (Medicean GB), 66 k (62 k), Stall Auteuil (<i>Mlle S Daroszewski</i>), Mme M Rotering	1
	2	Jupiter GER , h, al, 9 ans, par Electric Beat GB et Jeanine GER (Neshad USA), 69 k, Mme Eva-Maria Herresthal (<i>L Sloup</i>), Mme EM Herresthal	2

568 ⁵	Taste Of Rock , h, b, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Almahroosa (Green Tune USA), 66 k (68 k), Englicovi A Kulhankovi (<i>J Myska</i>), Mme S Myskova	3
771 ⁷	Noir Et Rose , h, np, 10 ans, par Bonbon Rose et Aubisque (Cadoudal), 72 k (69 k), Alexandre Hamel (<i>G Boizard</i>), S Eveno	4
722	Go Wilko , h, b, 7 ans, par Voix Du Nord et Rivatune (Attune), 68 k, Andre Roussel (<i>Mr A Roussel</i>), AND Roussel	5
723 ⁵	Disco De Vaut , h, 6 ans, (AQ), 68 k (65 k), Mlle A Parisse (<i>T Andrieux</i>), Mlle A Parisse	6
	Klasel De Kerbarh , f, 6 ans, 66 k (65 k), ♂, Caenepeel/legrand (<i>G Fabre</i>), F Caenepeel	7
599 ⁴	Tiger De Baune , h, 7 ans, 74 k (73 k), M Bottani (<i>A Orain</i>), Mme I. Chrenka-Klein	tbé

8 partants ; 16 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 102 €
 1 long, encolure, 1 long, 2 long, loin, loin.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Gestut Hachtsee, prime non attribuée.
 468 € Gestut Trona, prime non attribuée.
 273 € Haras de Grandcamp Earl.
 87 € Andre Roussel, Mme Veronique Huchot.

Temps total : 04'53''07

Les Commissaires ont ouvert une enquête sur un incident survenu dans le tournant sortie de la diagonale. De la vue du film contrôle il ressort que Tiger De Baune est tombé suite à une glissade sans qu'aucune faute ne soit imputable à l'un des concurrents.

868³⁸⁸¹ PRIX SUPERMARCHES MATCH 3.800 m

(Haies. - Handicap de catégorie)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er mars de cette année inclus, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 40.000.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapateur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 54 k.
 Références : 5 ans, +16 ; 6 ans et +, +18.

723 ²	Saint Empereur , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et First Empress (Dernier Empereur USA), 68 k, Stephane Eveno (<i>J Zerourou</i>), S Eveno	1
710 ³	Mona De Baune , f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Rhapsodie St Eloi (Ragmar), 70 k (68 k), Scea Ecurie Domaine de Baune (<i>E Labaisse</i>), A Boisbrunet (s)	2
	Staff College , h, b, 5 ans, par Slickly et School Of Music (Green Tune USA), 70 k (67 k), Stall Advokat (<i>C Smeulders</i>), M Weber	3
667 ⁴	A Sa Maniere , h, b, 5 ans, par Rajsaman et Cavaliere (Traditionally USA), 68 k (65 k), ♂, Etienne Cournault (<i>T Andrieux</i>), M Krebs (s)	4
784	Macho Falcon , h, b, 5 ans, par Falco USA et Macho Tempo USA (Macho Uno USA), 68 k, Alexandre Hamel (<i>H Tabet</i>), S Eveno	5
784	Yellow Card , f, 5 ans, 66 k, JL Linger (<i>G Boizard</i>), S Eveno	arr

6 partants ; 20 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 178 €
 3 long, 1,5 long, 10 long, 2,5 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Mme Sandrine Eveno, Michel Marius Moureaux.
 468 € Scea Ecurie Domaine de Baune.
 273 € Peter-Robert Spiller.
 185 € I.g.e.p..
 87 € Mme Magalen Bryant.

Temps total : 04'27''30

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Tanguy ANDRIEUX en ses explications, lui ont adressé des observations (1ère infraction), pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (4 coups) en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

NANTES

0137 162 **Mardi 11 juin 2019**
 Terrain TR SOUPLE
 Commissaires de courses : Bernard DERVOIR - Michel HUET - Clémentine CHATILLON - Jérôme DALIBERT

869³³²⁶ DINAROBIN BEACHCOMBER GOLF RESORT & SPA (PRIX KERIVON) 3.500 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 840, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.500, ni cette année été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 34.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.
Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

686	Happy Maia , f, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Maia Eria (Voloquine IRE), 67 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>M Farcinade</i>), JPH Dubois	1
565 ¹	Divine Prestige , f, bf, 4 ans, par Kapgarde et Prestige Girl (Prestigieux), 67 k, Soaig Guerin (<i>MA Dragon</i>), A Lacombe	2
731 ⁴	Soleil Couchant , h, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Moon Tree (Groom Dancer USA), 70 k, Herve Boutry (<i>MO Belley</i>), J Boissard (s)	3
754	Ami Garry , h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Amie Roli (Roli Abi), 71 k, Mme Laetitia Trotignon (<i>S Evin</i>), A Chaille-Chaille	4
529 ¹	Royale Joana Has , f, b, 4 ans, par Martaline GB et Royale Ultimate (Ultimately Lucky IRE), 66 k, Scea Hamel Stud (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	5
	Cima Well , h, 4 ans, 67 k, C Plisson (<i>E Bureller</i>), C Plisson	6
811	Fast Pepite , f, 4 ans, 65 k, C Plisson (<i>K Carpentier</i>), C Plisson	7
	Kaplke , h, 4 ans, 67 k, E Eyrygnoux (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	arr
	Just Boy , h, 4 ans, 67 k (65 k), F Hayeres (s) (<i>Mlle M Dezoteux</i>), F Hayeres (s)	arr

9 partants ; 22 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 502 €
 Certf. vétérinaire : Sawsan Senora.
 9,5 long, tête, 5,5 long, 1 long, 1,5 long, 30 long.
 15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :
 2 304 € Jean-Philippe Dubois.
 1 152 € Christophe Sorignet, Mlle Caroline Favier.
 672 € Gerard Belloir.
 456 € Arnaud Chaille-Chaille.
 216 € Scea Hamel Stud.

Temps total : 04'06''94

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Kilian DUBOURG au sujet de la performance de la pouliche ROYALE JOANA HAS. L'intéressé a déclaré que la pouliche s'était tendue durant le parcours en sentant les autres concurrents dans son dos. Il a précisé qu'après le petit bois, cette dernière s'était mise à respirer fortement. Ne voulant pas prendre de risque pour lui ni pour sa pouliche il a voulu assurer le saut de la dernière haie, en indiquant qu'il ne pouvait plus progresser. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

870³³²⁷ ROYAL PALM BEACHCOMBER LUXURY (PRIX GERALD DE ROCHEFORT) 4.300 m

(Steeple-Chase)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 63 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

639	Calnutz , h, gr, 7 ans, (AQ), par Balko et Nutz (Turgeon USA), 72 k, Mme Magalen Bryant (<i>G Re</i>), PH Peltier	1
628 ⁵	Regaxos , h, no, 6 ans, par Axxos GER et Regulatrice (Epistolaire IRE), 71 k, ♂, Ecurie Etoile N.v. (<i>MO Belley</i>), J Planque (s)	2
698	Yellow Field , h, b, 6 ans, par Yellowstone IRE et Chica Field (Sanglamoire USA), 68 k, Ecurie Madame Lynne Maclennan (<i>MA Dragon</i>), A Lacombe	3
628	Parron , h, al, 8 ans, par Hold That Tiger USA et Primona CZE (Rainbows For Life CAN), 69 k, Dirk Huyck (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	4
	Calki , h, al, 7 ans, (AQ), par Balko et Soupe Angevine (Califet), 69 k, Mlle Laure Fleury (<i>J Charron</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	5
619	Babbo Natale , h, 9 ans, 69 k, De Groote Lieven Bvba (<i>A Merienne</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	6
628 ²	Frostatator , h, 5 ans, 71 k, J Jouin (<i>A Desvaux</i>), J Jouin	7
798 ¹	Frosty Lake , h, 6 ans, 71 k, ♂, J Marion (s) (<i>E Metivier</i>), J Marion (s)	arr
	Scawork , h, 10 ans, 69 k, JP Vanden Heede (<i>Y Kondoki</i>), A Le Clerc (s)	arr

9 partants ; 16 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 427 €
 Certf. vétérinaire : Premier Cru.
 6 long, 2,5 long, 11 long, 3,5 long, 5 long, 30 long.
 23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :
 3 456 € Mme Dorothee Saliou, Mme Jocelyne Ventrou.
 1 728 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.
 1 008 € Mlle Nathalie Paysan, Mlle Carine Romarie, Jeremie Bossert.
 684 € Appapays Racing Club.
 324 € Mlle Laure Fleury, Mme Catherine Fleury.

Temps total : 05'02''13

CRAON

Jeudi 13 juin 2019

0212 164

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Bernard DERSOIR - Bernard HUNAUT
- Jean-Pierre QUINSON - Luc JOURNIAC**871** 3426 **PRIX VANB FEST (PRIX ARCHY BALD)** **3.700 m**
(Steeple-Chase)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 12.000 ni été classés 2ème d'une course de dotation totale de 35.000. **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 680 3** **Flash D'Or**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Nidor et Sans Rancune (Lavirco GER), 73 k (71 k), Pascal Millot (*T Coutant*), A Chaille-Chaille 1
- 524 1** **Ephedrine**, f, b, 4 ans, par Al Namix et Brave D'Honneur (Baroud D'Honneur), 65 k (62 k), Mme Catherine Coiffier (*B Dubourg*), F Nicolle 2
- 768 2** **Mister Mo GER**, h, gr, 4 ans, par Maxios (GB) et Macuna GB (Acatenango GER), 69 k (66 k), ♂, Gerard Samama (*A Gautron*), J Boisnard (s) 3
- 428 4** **Fantomas Arzembouy**, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Vrille D'Arzembouy (Lavirco GER), 72 k, Denuault (s) (*P Blot*), G Denuault (s) 4
- 768 5** **Fadaly**, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Taqdaaly (Medaaly GB), 70 k (68 k), Sarl Ecurie Andre Pommerai (*A Coupu*), J Boisnard (s) 5
- 640 5** **Folie D'Oudairies**, f, 4 ans, 67 k, Ecurie Cerdeval (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) **tbé**

6 partants ; 28 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 764 €

3,5 long, 2 long, 5,5 long, 9,5 long.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs :

1 872 € Sylvain Dupont.

936 € Mme Catherine Coiffier.

546 € Gestut Hachetal, prime non attribuée.

370 € Mme Valerie Nicolle.

175 € Andre-Marcel Pommerai.

Temps total : 04'43''47

872 3427 **PRIX HOTEL IBIS STYLES SEGRE (PRIX TELOPEE)** **5.000 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

26 000 € (12 480, 6 240, 3 640, 2 470, 1 170) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, gagné un steeple-chase de dotation totale de 30.000. **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- 600 1** **Bandito Conti**, h, b, 8 ans, par Saint Des Saints et Orne Saosnoise (Pistolet Bleu IRE), 69 k, Dubourg (s) (*K Dubourg*), CH Dubourg (s) 1
- 666 2** **A Dieu Vat**, h, np, 9 ans, par Presenting GB et Montanara Paris (Turgeon USA), 68 k, Haras de Saint-Voir (*A de Chitray*), N de Lageneste 2
- Rosabi**, h, b, 12 ans, par Roli Abi et Rose De Hoc (Rose Laurel IRE), 68 k, ♂, Henri Paysan (*C Lefebvre*), N Paysan 3
- 601 4** **Duo Charmans**, h, al, 6 ans, (AQ), par Kap Rock et Thalissa Mans (Valanour IRE), 69 k, Scea des Collines (*MA Dragon*), E Riou 4
- 412 1** **Cosmic Power GER**, h, gr, 6 ans, par Samum GER et Cosmic Collisions (GB) (Oratorio IRE), 71 k, ♂, Benjamin Boitez (*J Duchene*), P Quinton (s) 5
- 735 2** **Quart De Roi**, h, 7 ans, 67 k, CH de Chaudenay (*T Beaurain*), P Journiac 6
- 767** **Baldi Des Bois**, h, 7 ans, 70 k, Mme J Brillet (*A Orain*), W Menuet (s) **tbé**
- 766** **Boeing Du Bara**, h, 8 ans, (AQ), 68 k, P Brechet (*W Lajon*), GAB Leenders (s) **tbé**

8 partants ; 17 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 309 €

5 long, 1/2 long 3/4.

12 480 € - 6 240 € - 3 640 € - 2 470 € - 1 170 €

Primes aux éleveurs :

1 872 € Patrick Joubert, Bernard Ferrand, Suc. Jacques Dorise.

936 € Haras de Saint-Voir.

370 € Suc. Hubert-Claude Delorme, Mme Valerie Fuzy, Mme Lea Perrat-Delorme.

175 € Gestut Karlshof, prime non attribuée.

Temps total : 06'55''45

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Jordan DUCHENE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 6 coups). A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir

entendu le jockey Kilian DUBOURG en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 8 coups).

AUTEUIL

Vendredi 14 juin 2019

0006 165

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Christine du BREIL - Olivier de La GAROULLAYE - Daniel CHAILLOU - Jean-Louis de WATRIGANT

873 140 **PRIX DU JURANCON** **3.500 m**
(Haies. - A réclamer. - Femelles)**23 000** € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de **3 ans**, mises à réclamer au minimum pour 11.000 avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, toute pouliche ayant reçu, cette année, en courses de haies, une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 734** **Coco Gaelick**, f, np, 3 ans, par Cokoriko et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 72 k (69 k), (21.000), Passion Racing Club (*M Lefebvre*), Butel & Beaunez (s) 1
- 826 5** **Star Vixa**, f, bf, 3 ans, par Vertigineux et Star's Mixa (Linamix), 72 k (68 k), (17.000), Alexis Andrieu (*K Deniel*), M Seror (s) 2
- 734 3** **Jivrure**, f, gr, 3 ans, par Literato et Janiceinwonderland (Ekraar USA), 74 k (70 k), (21.000), Ecurie Club des Etoiles (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 3
- 734 5** **Saveur**, f, gf, 3 ans, par Lord Du Sud et Spice [Bering (GB)], 68 k (64 k), (13.000), Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 4
- 810 4** **Cold Light Of Day**, f, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Pepples Beach GER (Lomitas GB), 67 k (66 k), (11.000), Jacques Melou (*A Coupu*), PJ Fertillet 5

5 partants ; 13 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 204 €

Condition spéciale : *Zadora Des Obeaux*.

20 long, 1/2 long 3/4, 15 long, 20 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mme Karine Perreau.

828 € Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.

483 € Ecurie Villebadin.

327 € Yannick Fouin, Mme Karine Perreau.

155 € E.a.r.l. Elevage des Loges.

Star Vixa, réclamée 17.400,00 € par son propriétaire.**Coco Gaelick**, réclamée 28.000,00 € par ROUGET (S).

Temps total : 04'22''23

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Nicolas DEVILDER en ses explications, n'ont pas autorisé la pouliche ZADORA DES OBEAUX à participer à la course; le signalement porté sur le document d'identification ne correspondant pas aux caractéristiques de la pouliche présentée.

874 144 **PRIX COLOMBELLES** **3.700 m**
(Steeple-Chase. - A réclamer)**23 000** € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids** : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, cette année, en steeple-chase une allocation de 10.000 portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 763 4** **Zappeur**, h, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Zauberlocke GER (Sholokhov IRE), 72 k (68 k), (17.000), Boutin (s) (*K Deniel*), M Seror (s) 1
- Straycat**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 69 k (66 k), (11.000), Philippe Allaire (*P Moreau*), F Nicolle 2
- 656 1** **Voix Romaine**, f, b, 4 ans, par Cokoriko et Voix Du Coeur (Martaline GB), 70 k (67 k), (17.000), David Berra (*E Metivier*), D Berra 3
- 791 5** **Espoir Secret**, h, gr, 4 ans, par Secret Singer et Polka Valtat (Dom Alco), 71 k (67 k), (15.000), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 4
- 776** **Brennus**, f, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Dream For Life (Oasis Dream GB), 69 k, (15.000), ♂, Ecurie Herve Guerin (*C Gabard*), GAB Leenders (s) 5
- 705 3** **Fee Des Bois**, f, 4 ans, 69 k (66 k), (15.000), ♂, Mme J Brillet (*A Gautron*), W Menuet (s) 6
- 732 4** **Bilbo D'Assault**, h, 4 ans, 72 k (69 k), (17.000), ♂, P&F Monfort (s) (*A Pageot*), P&F Monfort (s) dér
- 776 2** **Zie De Ket**, h, 4 ans, 71 k (68 k), (15.000), D Beaulieu dér (*M Berto*), S Dehez (s) dér
- 732 2** **Fameck**, h, 4 ans, (AQ), 72 k (71 k), (13.000), PJ Fertillet (*A Coupu*), PJ Fertillet **tbé**

9 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 455 €

Eng. sup. : *Zie De Ket*

Certif. vétérinaire : *Allée Sat.*

1 long 1/4, 1/2 long 3/4, 7 long, loin, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Boutin (s).
- 828 € Hugues Rousseau.
- 483 € Joël Denis, Nicolas de Lageneste.
- 327 € Jean-Charles Pallot.
- 155 € Pierre Cornou.

Straycat, réclamé 13.777,00 € par ECURIE AMMONITES RACING SAS.**Zappeur**, réclamé 18.500,00 € par son propriétaire.*Temps total* : 04'38"93

Agissant sur réclamation du jockey Esteban METIVIER (VOIX ROMAINE), arrivé 3ème, se plaignant d'avoir été gêné après le saut de la dernière par le hongre STRAYCAT (Paul MOREAU), arrivé 2ème, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement vers la droite du hongre STRAYCAT n'avait pas empêché la pouliche VOIX ROMAINE de le devancer.

Toutefois les Commissaires ont adressé des observations au jockey Paul Moreau pour avoir laissé pencher la pouliche STRAYCAT sous un coup de cravache.

875 141 PRIX PORT SAID 3.500 m

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 11.000 avec prix de réclamation supérieur de 2.000 en 2.000. **Poids** : 67 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 11.000. En outre, tout poulain ayant reçu, cette année, en course de haies, une allocation de 10.000, portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 778 **Saukanne**, h, np, 3 ans, par Shakespearean IRE et Dayaniguas (Commands AUS), 68 k, (13.000), ♂, Michel Bessis (*J Claudic*), C&Y Lerner (s) 1
- 697 **Joshua Dream**, h, b, 3 ans, par Joshua Tree IRE et Shinydream [Poliglote (GB)], 73 k (69 k), (19.000), Patrice Nicolet (*T Stromboni*), Y Fouin (s) 2
- 730 5 **Silver Magic**, h, gr, 3 ans, par Anodin (IRE) et Naseem Alyasmeen IRE [Clodovil (IRE)], 71 k (68 k), (19.000), Ferdinando Fratini (*E Metivier*), D Satalia 3
- 730 **Marais**, h, al, 3 ans, par Zanzibari USA et Rouvraie (Anabaa USA), 71 k (68 k), (19.000), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 4
- 730 3 **Enrique Adventure**, h, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Adventurous Lady (Peintre Celebre USA), 68 k (64 k), (13.000), Mme Marie-Gabrielle Boudot (*K Deniel*), M Seror (s) 5
- 646 **Mister Higheir**, m, 3 ans, 69 k, (15.000), G Plisson (*E Bureller*), C Plisson 6
- 730 **Solcity**, m, 3 ans, 71 k (70 k), (19.000), Ecurie des Sables (*A Coupu*), PJ Fertillet 7
- 690 **Minuit Sonne**, h, 3 ans, 69 k, (15.000), Haras de Montaigu (*A de Chitray*), A Watrigant (s) 8
- 790 **Don Guillaume**, h, 3 ans, 71 k (68 k), (19.000), Mme C Namuroy (*M Lefebvre*), Y Fouin (s) 9
- 790 **Albin**, h, 3 ans, 71 k (67 k), (19.000), A Maubert (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 10
- 790 **Baracci**, h, 3 ans, 70 k (67 k), (17.000), Haras du Mondant (*M Berto*), GAB Leenders (s) arr
- 730 4 **Fangio POL**, m, 3 ans, 72 k (69 k), (21.000), G Ruscelli (*D Brassil*), D Satalia thé

12 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 358 €

Eng. sup. : *Enrique Adventure*

courte encolure, 9 long, 3/4 long, 2 long, 7 long, 6 long, tête, 2 long, 1 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

- 1 656 € Jacques Chapet, Mme Josette Sarti.
- 828 € Alban de Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
- 483 € Mme Daniele Kindler, Horst-Dieter Krimmel.
- 327 € Francois-Marie Cottin.
- 155 € Earl Haras de la Gisloterie.

Minuit Sonne, réclamé 15.400,00 € par DAVID WINDRIF.**Mister Higheir**, réclamé 17.331,00 € par son propriétaire.**Saukanne**, réclamé 17.515,00 € par PASSION RACING CLUB.**Marais**, réclamé 20.111,00 € par son propriétaire.**Joshua Dream**, réclamé 22.300,00 € par HUBERT DE WAELE.*Temps total* : 04'22"37

Le jockey Jonathan PLOUGANOU n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MINUIT SONNE par le jockey Alain de CHITRAY. A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Jérôme CLAUDIC, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 5ème infraction). Après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas STROMBONI, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

876 146 PRIX XAVIER DE CHEVIGNY 4.400 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925)

Conditions particulières :

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni cette année reçu une allocation de 27.000, ni depuis le 01 janvier de l'année dernière été classé premier d'une course d'une dotation totale de 60.000. **Poids** : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000 cette année et par 20.000 l'année dernière.

L'Association AQPS remettra un trophée au propriétaire du cheval gagnant.

- 633 1 **Ebonite**, f, b, 5 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 68 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*A Zuliani*), E Clayeux (s) 1
- 478 **Emirat**, h, al, 5 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Platine (Network GER), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 632 2 **Embrun D'Oudairies**, h, b, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Quecy De Chadzeau (Network GER), 67 k, Haras de Beauvoir (*A de Chitray*), AS Pacault (s) 3
- 698 **Eragone**, h, gr, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Sharonne (Robin Des Champs), 69 k, Simon Munir (*G Re*), PH Peltier 4
- 696 3 **De Nous Quatre**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Nutz (Turgeon USA), 69 k, Mlle Sophie-Charlotte Carrie (*T Beaurain*), M Mescam 5
- 698 **Epi Sacre**, h, 5 ans, (AQ), 72 k, C Machado (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 6
- 696 **D'Jango**, h, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme P Papot (*J Duchene*), P Quinton (s) 7
- 682 **En Bonne Main**, f, 5 ans, (AQ), 68 k, Haras de Saint-Voir (*J Charron*), AS Pacault (s) 8
- 674 1 **Drowing**, f, 6 ans, (AQ), 69 k, AS&D Allard (s) (*B Le Clerc*), G Macaire (s) 9
- 696 2 **Devona**, f, 6 ans, (AQ), 68 k, P de Maleissye Melun (*O Jouin*), D Sourdeau de Beauregard (s) arr
- 781 **Dominicaine**, f, 6 ans, (AQ), 69 k, Ecurie Centrale (*D Brassil*), FM Cottin (s) thé

11 partants ; 24 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 721 €

12 long, courte encolure, 6,5 long, 4 long, 1,5 long, 3/4 long, 4 long, 3,5 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

- 4 680 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
- 2 340 € Mme Michele Juhen-Cypres, Jean-Paul Sanson.
- 1 365 € Comte Michel de Gigou, Guillaume Macaire.
- 926 € Mme Sylvie Robert, Bruno Vagne.
- 438 € Mme Dorothee Saliou, Mme Jocelyne Ventrou.

Temps total : 05'37"22

Le jockey Jonathan PLOUGANOU n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument DEVONA par le jockey Olivier JOUIN.

877 142 PRIX D. LESCALLE 3.600 m

(Haies. - Handicap divisé)
Première épreuve

100 000 € (45 000, 22 000, 13 000, 9 000, 5 000, 3 500, 2 500)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : + 8.

- 681 1 **Faucon Du Bosc**, h, b, 4 ans, (AQ), par Boris De Deauville (IRE) et Orisandre (Art Bleu GB), 69 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 1
- 681 5 **Filup**, h, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Qartouche (Ragmar), 67 k, Mme Magalen Bryant (*J Charron*), S Dehez (s) 2
- 776 1 **Henry Brulard**, m, al, 4 ans, par Planteur (IRE) et Agent Mimi [Medecis (GB)], 66¹/₂ k, Guy Hanouna (*T Beaurain*), M Mescam 3
- 681 2 **Fuji Flight**, h, b, 4 ans, (AQ), par Day Flight GB et Silverlea [Shaanmer (IRE)], 69 k, Ecurie Pierre Pilarski (*B Lestrade*), G Macaire (s) 4
- 681 4 **Bowler Hat GB**, h, b, 4 ans, par Helmet AUS et Fatima's Gift GB (Dalakhani IRE), 69 k, Ecurie Club des Etoiles (*M Farcin*), Butel & Beaunez (s) 5
- 686 2 **Filmoitout**, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Revathou [Fragrant Mix (IRE)], 64 k, Olivier Trinquet (*B Meme*), S Dehez (s) 6
- 681 7 **Brother Bernard**, h, b, 4 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 66 k, ♂, Keith J. Bradley (*D Ubeda*), M Rolland (s) 7
- 782 **Feu Follet Sivola**, h, 4 ans, (AQ), 64 k, Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 8
- 662 2 **Fait Honneur**, h, 4 ans, (AQ), 64 k, Haras de Saint-Voir (*A de Chitray*), N de Lageneste 9

585	Ghost Serge IRE , h, 4 ans, 70 k, J Finch (<i>F de Giles</i>), Mme S Leech	10
776	Villa Marceau , f, 4 ans, 64 k, G Pariente (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	-
760	Lee D'Anjou , f, 4 ans, 66 ^{1/2} k, P Lenogue (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	-

12 partants ; 32 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 590 €
 Sans motif : *Mets La Ouache*.
 courte encolure, 1 long 1/4, 2,5 long, 1/2 long, 4 long, 1 long 1/4, 1,5 long, 9 long, 8 long.
 45 000 € - 22 000 € - 13 000 € - 9 000 € - 5 000 € - 3 500 € - 2 500 €

Primes aux éleveurs :
 6 750 € Emile Ouvry.
 3 300 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
 1 950 € Suc. Michel Henochsberg, Boutin (s).
 1 350 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
 750 € Martin Percival, prime non attribuée.
 525 € E.a.r.l. Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.
 375 € Keith J. Bradley.

Temps total : 04'16''11
 Le jockey Jonathan PLOUGANOU n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BOWLER HAT par le jockey Maximilien FARCINADE. A l'issue de la course, après examen du film de contrôle et audition des jockeys Adrien MERIENNE et Johnny CHARRON, les Commissaires ont adressé des observations à ce dernier pour avoir légèrement mis en difficulté la pouliche LEE D'ANJOU à l'entrée du dernier tournant.

878 147 PRIX CARMONT 3.700 m
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieures de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout cheval ayant reçu, cette année, une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

733	Credo Des Obeaux , h, b, 7 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Onaka (April Night), 73 k (69 k), (13.000), Fouin (s) (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	1
827	Red Rocky , h, al, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Sparkling Star (Art Sebal USA), 74 k (70 k), (19.000), Mickael Lasry (<i>K Deniel</i>), M Seror (s)	2
696	Beryl Baie , h, b, 8 ans, par Crillon et Shah Gun Blue (Pistolet Bleu IRE), 72 k (71 k), (15.000), Stephane Huteau (<i>A Coupu</i>), PJ Fertillet	3
733	C'Est L'Heure , h, bf, 7 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Legitime (Kadalko), 73 k (70 k), (17.000), Haras de Saint-Voir (<i>C Gaillard</i>), N de Lageneste	4
685	Abaya Du Mathan , h, b, 7 ans, par Al Namix et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 72 k (69 k), (15.000), Arnaud Chaille-Chaille (<i>S Evin</i>), A Chaille-Chaille	5
729	Sable Gris , h, 7 ans, 72 k, (15.000), Mme M Bryant (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	6
706	Forsus , h, 6 ans, 73 k (69 k), (17.000), ♂, W Menuet (s) (<i>A Nail</i>), W Menuet (s)	arr
648	Caruso Valtat , h, 6 ans, 69 k, (9.000), ♂, Mme A Deregnacourt (<i>G Re</i>), ML Mortier (s)	arr

8 partants ; 19 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 524 €

Eng. sup. : *Red Rocky*

18 long, 1 long 1/4, 6 long, 5 long, loin.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mme Nicolas Devilder.
 828 € Mme Martina Stadelmann.
 483 € Andre-Jean Belloir.
 327 € Haras de Saint-Voir.
 155 € Jean-Marie Baradeau.

Credo Des Obeaux, réclaté 16.399,00 € par SCUDERIA AICHNER SRL.

Beryl Baie, réclaté 16.544,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'20''95

Après avoir entendu en ses explications le jockey Clément GAILLARD, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (6 coups, 1ère infraction).

879 143 PRIX DE ROYAN 3.600 m
 (Haies. - Handicap divisé)
 Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Cette épreuve ne sera disputée que si huit chevaux au moins ont été retenus comme partants après cette division.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, s'appliquent dans ce prix.

Référence : + 15.

763	Kimoko , h, b, 4 ans, par Apsis GB et Kimaroyale (Fabulous Don SPA), 70 k (67 k), Fouin (s) (<i>M Lefebvre</i>), Y Fouin (s)	1
18	La Mandragola , f, al, 4 ans, par Planteur (IRE) et Lady Sadowa GB (Nayef USA), 69 k, Mlle Birgit Regele (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	2
776	Sassari , f, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Rouvraie (Anabaa USA), 68 k, Ecurie Centrale (<i>D Ubeda</i>), FM Cottin (s)	3
770	Davanti San Guido , h, b, 4 ans, par Orpen USA et Vienna View GB (Dalakhani IRE), 68 k, ♂, Haim Hayoun (<i>M Farcinade</i>), P Adda (s)	4
708	Baraclaas , h, b, 4 ans, par Barastraight (GB) et Turga De La Tour (Turgeon USA), 70 k, Mme Magalen Bryant (<i>M Regairaz</i>), Y Fouin (s)	5
686	Plate Bande , f, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Autoritaire (Authorized IRE), 70 k (66 k), Passion Racing Club (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	6
640	Fubustier , h, bf, 4 ans, par Full Of Gold et Stay Another Day IRE (Iron Mask USA), 69 k (65 k), Mlle Laurie Lequien (<i>Mlle C Lequien</i>), Mlle L Lequien	7
780	Heaven's Night , f, 4 ans, 69 k (65 k), D Dahan (<i>F Girard</i>), M Seror (s)	8
672	Fresher Des Mottes , f, 4 ans, 68 k, P Lenogue (<i>A Merienne</i>), P Lenogue	arr
869	Fast Pepite , f, 4 ans, 68 k (65 k), C Plisson (<i>K Carpentier</i>), C Plisson	arr
18	Gaelik First , f, 4 ans, 69 k (67 k), DH Dubois (<i>N Gaufferic</i>), D Windrif	tbé
780	Lumiere D'Afrique , f, 4 ans, 69 k (66 k), G Austruy (<i>T Cheesman</i>), G Mousnier	tbé

12 partants ; 12 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €

2 long, courte encolure, 1/2 long, encolure, 4 long, 1/2 long, 3,5 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 € - 1 400 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Scea Barbottiere, Jean Uzel.
 1 848 € Haras du Grand Lys, Scuderia Micolò Snc.
 1 092 € Francois-Marie Cottin.
 756 € Le Thenney, Edy S.r.l.
 420 € Mlle Ingrid Desagnat.
 294 € Haras D'Ecouves.
 210 € Eric Leray.

Temps total : 04'20''09

Le jockey Jonathan PLOUGANOU n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BARACLAAAS par le jockey Morgan REGAIRAZ.

880 145 PRIX LINDOR 3.700 m
 (Steeple-Chase. - Femelles)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 26.000 (victoires et places) en steeple-chase. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 4.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

525	Foja , f, al, 4 ans, (OC), par Masterstroke USA et Oja (Lahint USA), 66 k, Mme Georges Sandor (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	1
754	Merlevenez , f, bf, 4 ans, par Whipper USA et Misan GB (Marju IRE), 68 k, Jean de Cheffontaines (<i>A de Chitray</i>), A Watrigant (s)	2
768	Feeling De Sivola , f, b, 4 ans, par Noroit GER et Neva De Sivola (Blushing Flame USA), 68 k, Gilles Trapenard (<i>J C Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	3
681	Fally Jem , f, bf, 4 ans, par Authorized IRE et Ballymena Lassie GB (Giant's Causeway USA), 68 k (65 k), ♂, Ecurie Saint Martin (<i>F Bayle</i>), C&Y Lerner (s)	4
782	Acta Est Fabula , f, b, 4 ans, par Turgeon USA et Margerie (Le Balaire), 67 k, Ecurie Louis Fagalde (<i>J Charron</i>), JP Gallorini (s)	5
681	Furie D'Ainay , f, 4 ans, (AQ), 70 k (67 k), Ecurie Centrale (<i>J Tabary</i>), FM Cottin (s)	tbé

6 partants ; 16 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 440 €

1 long 1/4, 12 long, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Georges Sandor.
 1 800 € Jean de Cheffontaines.
 1 050 € Gilles Trapenard.
 712 € Scea Bissons.
 337 € Louis Fagalde.

Temps total : 04'35''77

Le jockey Jonathan PLOUGANOU n'étant pas présent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MERLEVEZ par le jockey Alain de CHITRAY. Le jockey David BRASSIL s'étant accidenté dans le Prix Xavier de CHEVIGNY, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FURIE D'AINAY par le jockey Julien TABARY.

TOULOUSE

Vendredi 14 juin 2019

0545 165

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Robert INFANTI - Christian GRANEL - Marie-Pierre PELEUS - Gilles COME

881 3683 PRIX DE MAGRENS (Steeple-Chase) 3.500 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

677 1 **Fanion D'Estruval**, h, b, 4 ans, (AQ), par Enrique (GB) et Urfe D'Estruval (Martaline GB), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (K Nabet), G Macaire (s) 1

Full Smart, h, np, 4 ans, par Cat Junior USA et Full Of Charms (Cadoudal), 68 k (65 k), Ecurie Febus (A Beaudoire), C Cheminaud 2

754 **Polikawa**, f, b, 4 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poliglote (GB)], 66 k, Mlle Sophie Daugreilh (D Lesot), Mlle S Daugreilh 3

797 1 **Norpen**, h, b, 4 ans, par Orpen USA et Nolien IRE (Nayef USA), 68 k (65 k), Philippe Latour (B Dubourg), F Nicolle 4

4 partants ; 19 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 291 €

2 long, 4,5 long, 30 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Bernard Le Gentil.

756 € Andre Duboe, Mme Camille Abadie.

441 € Jean-Claude Solhonne.

299 € Philippe Latour.

Temps total : 04'24"20

882 3684 PRIX EQUIDIA (Steeple-Chase) 3.500 m

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

676 **Lyneamfipac**, h, gr, 5 ans, par Plouescop et Roze Amelie (Cadoube), 70 k, Mme Marie-Laurence Oget (K Dubourg), G Macaire (s) 1

725 1 **Deportetoi**, h, b, 5 ans, par Deportivo GB et Marmuhta (Muhtathir GB), 67 k (65 k), Simon Munir (T Lemagnen), F Nicolle 2

784 **Galikeo (GB)**, m, b, 5 ans, par Dansili GB et Galikova (Galileo IRE), 67 k (64 k), Julien Masanet (A Estrabol), P Vidotto 3

594 3 **Princess Malala**, f, bf, 5 ans, par Diamond Boy et Mona Lescribaa (Sagacity), 67 k, Mme Heidie Cadot (D Lesot), L Cadot 4

784 2 **Crazy In Love**, h, gr, 5 ans, par Lord Du Sud et Subtle Brain [Septieme Ciel (USA)], 68 k, Bernard Beaufiles (H Rodriguez Nunez), L Cadot 5

5 partants ; 11 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 159 €

3 long, 17 long, 1/2 long 3/4, 8,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Michel Bourde.

756 € Mme Chantale Chenu.

441 € Wertheimer & Frere.

299 € Mlle Magaly Jomain, Mlle Hannah Petit, Mlle Elza Petit.

141 € Mlle Elodie Chenet, Laurent Chenet.

Temps total : 04'22"00

883 3682 PRIX ALAIN GRIMAUX (Haies. - Handicap) 3.500 m

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +11 ; 6 ans et au-dessus, +13.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans, +11 ; 6 ans et +, +13.

787 4 **Skins Rock**, h, b, 5 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 67 k (65 k), Tenuta Dei Principi (Mlle N Desoutter), G Macaire (s) 1

639 1 **Donne Le Change**, h, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Tampabella (Bonnet Rouge), 72 k (69 k), Dubourg (s) (B Dubourg), CH Dubourg (s) 2

821 5 **One Way**, h, al, 7 ans, par Hold That Tiger USA et Bali Boom (Jeune Homme USA), 62 k, Jean-Francois Cuenca (H Rodriguez Nunez), JF Cuenca 3

787 7 **Yermo IRE**, h, b, 7 ans, par Yeats IRE et Numbers Game GB (Rainbow Quest USA), 64 k, Sergio Vidal Santos (F Mouraret de Vita), S Vidal Santos 4

787 1 **Beaute De La Cere**, f, al, 8 ans, (AQ), par Soave GER et Priscilla De La Cere (Murmure), 68 k (65 k), Mme Francine Poli (G Siaffa), H Lageneste (s) 5

King Of War, h, b, 8 ans, par Sageburg (IRE) et Kayza GER (Acatenango GER), 62 k (63 k), Philippe Vidotto (A Estrabol), P Vidotto 6

6 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 613 €

Eng. sup. : Donne Le Change

Certif. vétérinaire : Correntoso.

1,5 long, 5,5 long, 6,5 long, 14 long, 17 long.

9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 €

Primes aux éleveurs :

1 485 € Jean Lanusse-Cazale.

726 € Gilles Le Bihan.

429 € Thierry de la Heronniere, Amaury de la Heronniere.

297 € Carlingford Breeding Syndicate, prime non attribuée.

165 € Mme Francine Poli.

115 € Louis Baudron.

Temps total : 04'07"50

LYON PARILLY

Samedi 15 juin 2019

0712 166

Terrain LOURD

Commissaires de courses : Cécile BENOIST D'AZY - Stanislas de VILLETTE - Jean GREGORIS - Christian PORTE

884 3788 PRIX DE LA PART DIEU (Haies) 3.400 m

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

778 **Evron Danahill**, m, bf, 3 ans, par Indian Danehill IRE et La Saint Annaise [Majorien (GB)], 67 k (63 k), Ramazan Celik (J Coyer), M Pitart 1

670 **Groom Boy**, h, al, 3 ans, (AQ), par Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine (Ragmar), 67 k, Agv Karwin Stud (C Lefebvre), GAB Leenders (s) 2

632 5 **Marvel Fan**, f, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Sary Flight [Turtle Bowl (IRE)], 68 k, Scea Haras du Ma (A de Chitray), G Macaire (s) 3

636 **Le Zino**, h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Mona Lescribaa (Sagacity), 67 k, Jean-Marie Callier (B Meme), S Dehez (s) 4

Graal Du Seuil, h, b, 3 ans, par Fuisse et Victoria Du Seuil (Bachir IRE), 67 k, Mme Marc Boudot (F de Giles), M Seror (s) 5

Vanlover, h, 3 ans, 67 k, M Kichenassamy (K Herzog), R Chotard 6

Roi De Vilette, m, 3 ans, 67 k (63 k), Ecurie Pignon M&m (V Le Boeuf), S Culin 7

626 4 **Grande Legende**, f, 3 ans, 69 k, Bourgogne Racing Club (G Malone), C Provot arr

8 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 438 €

Sans motif : Kaldorina.

2,5 long, 10 long, encolure, 3/4 long, 30 long, 13 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Ramazan Celik.

720 € Mme Sandrine Eveno, Stephane Eveno.

420 € Scea Haras du Ma.

285 € Mlle Magaly Jomain, Christophe Priolet-Lefebvre.

135 € Mme Marc Boudot.

Temps total : 04'30'46

885 3790 PRIX ANDRE BABOIN - GRAND CROSS DE LYON (Steeple-Chase-Cross-Country) 5.200 m

44 000 € (21 120, 10 560, 6 160, 4 180, 1 980) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus. Poids : 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 15.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

571 3 **Cap Mix**, h, al, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Easy III (Perrault GB), 66 k, Ecurie Magnien (F de Giles), E Clayeux (s) 1

668 **Diesel D'Allier**, h, gr, 6 ans, par Kap Rock et Iena D'Allier (Royal Charter), 66 k, Yves Maupoil (H Beswick), E Clayeux (s) 2

AIX-LES-BAINS

Dimanche 16 juin 2019

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Eric PALLUAT de BESSET - Melchior-François MATHET - Jean GREGORIS

- 668⁴ **Net Lady**, f, b, 7 ans, par Network GER et Dame De Treve (Cadoudal), 66 k, Ecurie Couderc (*A de Chitray*), E Clayeux (s) 3
- 571¹ **Vieux Garçon**, h, b, 10 ans, par Epalo GER et Necessaire [Garde Royale (IRE)], 67 k, Haras de Saint-Voir (*B Gelhay*), N de Lageneste 4
- 571² **Volcan D'Estruval**, h, np, 10 ans, par Forestier et Grotte D'Estruval (Zayyani IRE), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (*B Lestrade*), G Macaire (s) 5
- 547⁵ **Baloo Du Caux**, h, 8 ans, 69 k, M Nicolau (*C Lefebvre*), M Nicolau arr
- 668 **Virtus D'Estruval**, h, 10 ans, (AQ), 71 k, Mme B Le Gentil (*K Dubourg*), G Macaire (s) tbé
- 547⁴ **Carlota Roque**, f, 7 ans, 66 k, Ecurie des Dunes (*T Beaurain*), P Quinton (s) tbé
- 666¹ **A Vos Marques**, f, 9 ans, (AQ), 66 k, E Sayet (*G Malone*), E Sayet tbé

9 partants ; 14 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 224 €

2,5 long, 1/2 long, 2,5 long, 4,5 long.

21 120 € - 10 560 € - 6 160 € - 4 180 € - 1 980 €

Primes aux éleveurs :

3 168 € Charles Magnien.

1 584 € Yves Maupoil.

924 € Patrick Joubert, Paul Couderc.

Temps total : 07'10"51

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Harrison BESWICK montant le hongre DIESEL D'ALLIER, au sujet de l'incident qui l'a forcé à sauter le fusain à la sortie du deuxième passage de route.

Ce dernier a indiqué qu'il avait été surpris par un concurrent à son extérieur, et se trouvant face au fusain l'avait sauté.

Les Commissaires ont enregistré ses explications, considérant que le hongre DIESEL D'ALLIER n'en avait pas tiré avantage (Art. 168).

886³⁷⁸⁹ **GRANDE COURSE DE HAIES DE LYON** 4.000 m
(Haies. - Handicap)

45 000 € (20 250, 9 900, 5 850, 4 050, 2 250, 1 575, 1 125) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni reçu une allocation de 12.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course d'une dotation totale de 34.000.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Références : 5 ans, +12 ; 6 ans et +, +14.

- 771 **Nuits Premier Cru**, h, np, 7 ans, par Buck's Boum et Fee Magic (Phantom Breeze IRE), 70 k, Pierre Coveliers (*A de Chitray*), E Clayeux (s) 1
- 771³ **World Amiral**, m, bf, 5 ans, par Muhtathir GB et Escomptable (Sagamix), 69 k, William Munoz (*B Gelhay*), S Culin 2
- 698 **Ellerman (IRE)**, m, al, 6 ans, par Zoffany IRE et Misscomplacent GB (Compton Place GB), 70 k, Serge Tardy (*K Herzog*), R Chotard 3
- 628¹ **Emeraude De Kerza**, f, b, 5 ans, par Honolulu IRE et Rangit (Dear Doctor), 72 k, Earl de Kerza (*C Lefebvre*), GAB Leenders (s) 4
- 685⁵ **Enqarde**, h, b, 5 ans, (AQ), par Kapparde et Usachaqa (Mister Sacha), 66 k, Agv Karwin Stud (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 5
- 627 **Comtesse Gueulatis**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 65 k, Gerard Hyvernat (*G Boinard*), C Ligerot 6
- 771¹ **Fyrmyin**, h, b, 8 ans, par Nickname et Fly To Sky (Loup Solitaire USA), 71 k, Jean-Claude Ravier (*F de Giles*), E Clayeux (s) 7
- 698 **Cocolegustachocho**, h, 5 ans, 72 k, M Boutin (s) arr (*T Beaurain*), M Seror (s)
- 723 **Biway**, h, 8 ans, 71 k, Bourgogne Racing Club (*CE Cayeux*), C Provot tbé
- 703 **Colonel D'Aumont**, h, 7 ans, 68 k, Ecurie du Levant Sarl (*J Coyer*), M Cesandri (s) tbé

10 partants ; 30 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 017 €

2 long, encolure, 4,5 long, 7,5 long, 12 long, 9,5 long.

20 250 € - 9 900 € - 5 850 € - 4 050 € - 2 250 € - 1 575 € - 1 125 €

Primes aux éleveurs :

3 037 € Jean Marie Prost.

1 485 € Bernard Jacquemont, William Munoz.

877 € Ecurie du Grand Chene.

607 € Mme Bernadette Prigent, Claude Prigent.

337 € Charles-Hubert de Chaudenay.

236 € Centre D'Elevage Gueulatis.

168 € Bloodstock Agency Ltd.

Temps total : 05'02"43

0701 167

887³⁷⁹¹ **PRIX SAMSE - PRIX JEAN DE SORAS** 3.800 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 54 k. et n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu une allocation de 9.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 860¹ **Al Clay**, h, b, 7 ans, par American Post GB et Ile De See (Saint Des Saints), 69 k, Haras de Sivola (*F de Giles*), E Clayeux (s) 1
- 861² **Caline D'Allier**, f, bf, 7 ans, par Laveron GB et Iena D'Allier (Royal Charter), 66 k, Yves Maupoil (*H Beswick*), E Clayeux (s) 2
- Defi Des Carres**, h, al, 6 ans, par Sumitas GER et Star Des Carres (Beyssac), 72 k, Daniel Lassausaye (*A Zuliani*), A Boisbrunet (s) 3
- 785¹ **Eminence Rouge**, f, b, 5 ans, (AQ), par Youmzain IRE et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 70 k (66 k), Mme Magalen Bryant (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 4
- 759 **Indaya**, f, b, 6 ans, par Indian Danehill IRE et Cristory (Dom Alco), 67 k (63 k), Hans-Jorg Haltiner (*J Coyer*), M Pitart 5
- 710 **Discretion**, f, 6 ans, (AQ), 69 k, Haras de Saint-Voir (*B Gelhay*), E Vagne (s) 6
- 743⁵ **Elesta D'Engilbert**, f, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), A Hamel (*J Zerourou*), S Eveno 7

7 partants ; 22 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 264 €

tête, 3,5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 3/4 long, 4,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Jacky Rauch.

720 € Yves Maupoil.

420 € Alain Lemoignie, Mlle Edwige Soreau.

285 € Mlle Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux.

135 € Hans-Jorg Haltiner.

Temps total : 04'26"00

888³⁷⁹² **PRIX TOUR DES MEMERES - PRIX DU NIVOLET** 3.900 m
(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.

- 643² **Gato**, h, bf, 6 ans, par Balko et Djethys (Chichicastenango), 72 k, Gildas Blain (*A Zuliani*), A Boisbrunet (s) 1
- 669⁶ **Djedda Conti**, f, np, 6 ans, par Network GER et Cadoulie Wood (Cadoudal), 71 k, Ecurie Patrick Joubert (*F de Giles*), E Clayeux (s) 2
- 867⁴ **Noir Et Rose**, h, np, 10 ans, par Bonbon Rose et Aubisquelette (Cadoudal), 67 k (64 k), Alexandre Hamel (*G Boinard*), S Eveno 3
- 824³ **Desir Des Roses**, h, b, 6 ans, (AQ), par Lucarno USA et Serene De Forme (Assessor IRE), 68 k, Francois Fiol (*B Gelhay*), E Vagne (s) 4
- 786¹ **Fava Has**, h, gr, 6 ans, par Kapparde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 72 k (68 k), Mme Caroline Bressou (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 5
- 762⁴ **Exprim**, f, 5 ans, (AQ), 69 k, Ecurie Magnien (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 6
- 568⁴ **Derby De Tendron**, h, 6 ans, (AQ), 72 k, S Eveno (*K Herzog*), S Eveno 7

7 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 380 €

Condition spéciale : *Es Qualites*.

1,5 long, 1 long, 1 long, 2,5 long, 1 long, 17 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Gildas Blain.

756 € Patrick Joubert.

299 € Michel-Robert Laborde.

141 € Scea Hamel Stud.

Temps total : 05'01"60

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Nicolas de LAGENESTE en ses explications, n'ont pas autorisé le cheval no 5 ES QUALITES à participer à la course, le représentant de l'entraîneur n'étant

pas en mesure de présenter son document d'identification conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop.

CORLAY

0108 167

Dimanche 16 juin 2019

Commissaires de courses : Philippe GARIN -
Hélène de CATUELAN - Joseph Le MEAUX - Daniel TURQUETIL

889 3884 PRIX DE LA GARENNE 3.900 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 avec prix de réclamation supérieures de 1.000 en 1.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, les chevaux, ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000, porteront 2 k.

(On ne passe pas la banquette)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 733 Vayant D'Arzembouy**, h, al, 10 ans, (AQ), par Secret Singer et Parabole (Ragmar), 72 k, (8.000), Henri Paysan (*J Lebrun*), N Paysan 1
- 785 Channel Baie**, f, b, 7 ans, par Crillon et Jade Rheinberg GER (Platini GER), 71 k (68 k), (9.000), Joel-Jean Hamon (*B Berenguer*), Y Fertillet (s) 2
- Tigman**, h, b, 8 ans, par Librettist USA et Queen Of West (King Of Kings IRE), 72 k (69 k), (10.000), Ecurie R.e. (*T Dupouy-Bataille*), F Foucher 3
- 442 5 Blue Pretender**, h, bf, 11 ans, par Great Pretender IRE et Label Bleu (Pistolet Bleu IRE), 70 k (67 k), (8.000), Thierry Le Teno (*A Gautron*), F Dehez 4
- 657 Buickor**, h, al, 8 ans, (AQ), par Nidor et Miss Sylvaine (Mister Tullio), 70 k (67 k), (8.000), Gerard Lecomte (*T Andrieux*), GER Lecomte 5
- 781 7 Bob Alone**, h, 8 ans, (AQ), 71 k, (9.000), Mme JP Roussel (*E Bureller*), E Lecoiffier 6
- 801 4 On The Moon**, h, 5 ans, 72 k (68 k), (12.000), G Viel (*Mlle C Lequien*), L Viel (s) arr
- 495 Croix D'Or Allen**, h, 7 ans, (AQ), 72 k (69 k), (10.000), PH Peltier (*B Dubourg*), PH Peltier arr
- 865 Oeufs De Paques**, h, 7 ans, 69 k (68 k), (7.000), ♂, R Roulois (*V Bernard*), W Mennet (s) arr

9 partants ; 34 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 299 €

Sans motif : *Ossio Bello*.

1,5 long, 10 long, 2 long, 3 long, loin.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

360 € Andre-Jean Belloir, Fertillet (s), Joel-Jean Hamon.

210 € Ecurie R.e..

67 € Georges Plisson.

Vayant D'Arzembouy, réclaté 8.800,00 € par son propriétaire.

890 3885 PRIX PIERRE DE MONTRICHARD - LINE SERVICE 4.500 m (Steeple-Chase)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

(On ne passe pas la banquette)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 652 Daragouin**, h, b, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Algarabia (Sir Brink), 71 k (68 k), Xavier Huet (*B Dubourg*), PH Peltier 1
- 833 6 Paris Do Brasil**, h, b, 9 ans, par Early March GB et Zizou (Marignan USA), 67 k (63 k), Mickael Cousin (*M Viel*), L Viel (s) 2
- 742 1 Douglass**, h, b, 6 ans, (AQ), par Dragon Dancer GB et Ophélie D'Angron (Epaphos GER), 72 k (69 k), Mme Sylvie Crepin-Berard (*B Berenguer*), G Denuault (s) 3
- 851 4 Barleda**, f, b, 8 ans, (AQ), par Silver Cross et Princesse Garuda (Garuda IRE), 70 k (66 k), Gabriel Garreau (*Mlle C Lequien*), L Viel (s) 4
- 742 4 Tonight In Brion**, h, gr, 12 ans, (AQ), par April Night et Joslaïne (Beyssac), 71 k (68 k), Gilles Chaignon (*T Blainville*), GIL Chaignon 5
- 764 Xamaka**, h, 10 ans, 69 k, XL Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 6
- 793 4 Bulle Des Ongrais**, f, 8 ans, 71 k, Mme P Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 7

7 partants ; 28 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 218 €

1/2 long, 3 long, 1 long, 3 long, 5 long, encolure.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € S.c.e.a. La Plante, Pierre de Maleissye Melun.

432 € Herve Sudrat, Yannick Fouin, Loïc Praud.

252 € Mme Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard, Eric Leray.

171 € Suc. Gabriel Garreau.

891 3886 PRIX DE LA CARRIERE DE BODERY 4.500 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 847 Beau Frere**, h, b, 8 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Mille Merci (Turgeon USA), 67 k, ♂, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 1
- 846 3 Star De La Coquais**, f, b, 8 ans, par Saddler Maker (IRE) et Nobystar (Village Star), 71 k (67 k), Thierry Poche (*Mlle C Lequien*), T Poche 2
- Kitkalino**, h, b, 9 ans, par Martaline GB et Kitka (Epervier Bleu GB), 67 k, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 3
- 726 Doulos**, h, gr, 6 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Ovide (Brier Creek USA), 68 k, Planque (s) (*J Duchene*), J Planque (s) 4
- 653 1 Let Me Tell You**, h, gr, 10 ans, par Turgeon USA et Jeanquiri (Mansonnien), 75 k (72 k), Denis Lefrant (*T Blainville*), D Lefrant 5
- 735 1 Tameilo De Vaut**, h, 12 ans, (AQ), 75 k, PH Lefevre (*Mr B Caron*), N Paysan tbé
- 796 5 Vletcher**, h, 10 ans, (AQ), 70 k, JP Paillette (*L Solignac*), JP Paillette tbé

7 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 237 €

Eng. sup. : *Beau Frere*

3,5 long, 6 long, 4 long, 5 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Didier Berland.

432 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison.

252 € Haras des Coudraies.

171 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Jean Stéphane LEBRUN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups).

892 3883 PRIX DES AJONCS D'OR 3.900 m (Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

(On ne passe pas la banquette)

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 609 Dicla**, f, b, 6 ans, (AQ), par Policy Maker (IRE) et Reghane (Ungaro GER), 66 k, ♂, Xavier-Louis Le Stang (*R Le Stang*), XL Le Stang 1
- Don Axso**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Axxos GER et Ravissante (Mad Tax USA), 72 k, Taupin (s) (*E Bureller*), G Taupin (s) 2
- 638 Diams Du Rivage**, f, gr, 6 ans, (SF), par Fragrant Mix (IRE) et Gold Girl (Magistros), 71 k, Jacques Bigot (*J Lebrun*), J Bigot 3
- 740 Kanidor**, h, bf, 6 ans, par Kandidate GB et Carmenne (Mad Tax USA), 68 k (65 k), ♂, Planque (s) (*A Gautron*), J Planque (s) 4
- 726 Dolmen De L'Aube**, h, b, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Ultima Storm (Panoramic GB), 68 k (64 k), Thierry Poche (*Mlle C Lequien*), T Poche 5
- 706 Demon Royal**, h, 6 ans, (AQ), 69 k (66 k), P Raussin (*T Andrieux*), P Raussin 6
- 807 3 Kaddex De La Cour**, h, 5 ans, 67 k (64 k), D Delorme (*T Vodrazka*), D Delorme arr
- Zardabi IRE**, h, 5 ans, 66 k, Ecurie du Haras D'Erable (*J Duchene*), P Quinton (s) arr
- Dreams Des Dunes**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (62 k), Ecurie des Dunes (*P Denis*), P Quinton (s) tbé

9 partants ; 33 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 481 €

Eng. sup. : *Dicla, Zardabi IRE*

4 long, 2,5 long, 7 long, 2,5 long, 5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Xavier-Louis Le Stang, Jean-Claude Guenego.

396 € Jacques Provost.

231 € Jacques Bigot.

156 € Jean-Pierre Claudic, Mme Valerie Claudic.

74 € Thierry Boumier.

LE DORAT

Dimanche 16 juin 2019

0527 167

Commissaires de courses : Michel FRUGIER - Etienne RIFFAUD -
Serge BARTHELEMY**893** 3898 **PRIX DES BENEVOLES** 4.000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Euphorie**, f, b, 5 ans, (AQ), par Laverock IRE et Klief Du Bonheur (Lights Out), 71 k (69 k), Emmanuel Brac de la Perriere (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 1
- Ethique**, f, b, 5 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasseuseuse (Assessor IRE), 70 k (66 k), Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) 2
- Reve Des Gabiers**, h, b, 5 ans, par Irish Wells et Belle Maison (Mansonnien), 69 k (66 k), Benedetto Nardone (*A Baudoin-Boin*), J Marion (s) 3
- 763 Feu Sacre Chatho**, h, gf, 4 ans, par Indian Danehill IRE et Pigne De Pin (Baryshnikov AUS), 65 k, Boisbrunet (s) (*Mr G Cottreau*), A Boisbrunet (s) 4
- Face A Face Sivola**, f, b, 4 ans, par Noroit GER et Pierrebrune (Cadoudal), 63 k (61 k), Hubert Despont (*L Salmon*), H Despont 5
- Elixir De L'Ouche**, f, 5 ans, (AQ), 67 k, T Boivin (*H Tabet*), T Boivin dér

6 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 237 €

7 long, 8 long, 5 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 792 € Earl La Perriere.
396 € Haras de Mirande.
231 € Claude Dujon, Arnaud Chaille-Chaille.
156 € Thomas Krau, Jean-Luc Henry.
74 € Gilles Trapenard.

Temps total : 04'51''50

894 3899 **PRIX DE MONTBRON** 4.000 m
(Steeple-Chase-Cross-Country. - Autres Que de Pur Sang)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Tamara Du Granit**, h, al, 12 ans, (AQ), par With The Flow USA et Etnou (Le Pontet), 72 k (68 k), Jean-Pierre Vanden Heede (*E Metivier*), J Marion (s) 1
- 746 Systemique**, h, b, 9 ans, (AC), par Saint Des Saints et Gavotte De Brejoux (Iris Noir), 70 k (68 k), Patrice Detre (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 2
- 749 Djaplu**, h, al, 7 ans, (AA), par Olzarte De Collongues et Djaloussi (Djainor), 66 k, ☉, Mme Pascale Pasqualini (*L Sloup*), Mlle M Chiampo 3
- 746 Centaur De La Brunie**, h, bf, 7 ans, (AA), par Zamouncho et Naya De La Brunie (Satin Wood IRE), 76 k, Mme Claude Dugast (*D Ulinski*), Mlle M Chiampo 4
- 403 Bien Ne**, h, b, 8 ans, (AQ), par Bering (GB) et Rosaville (Video Rock), 70 k (67 k), Mlle Marion Benoit (*A Baudoin-Boin*), F Lagarde 5

5 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 234 €

Condition spéciale : Droit De Réponse.

3 long, 13 long, 9 long, 1,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 396 € Jacques Detre.
231 € Suc. Marcel Delord.
156 € Jacques Cruzillac, Mlle Marie Cruzillac, Mlle Laura Cruzillac.
74 € Thierry Cypres.

Temps total : 04'46''09

Le cheval numéro 2 Droit de réponse a été déclaré non partant par les Commissaires car non présentation du livret signalétique.

895 3900 **PRIX LOUIS DE LA TOUR** 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en

steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 3.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 748 Cote De Nuits**, f, b, 7 ans, (AQ), par Laveron GB et Lune D'Etain (Video Rock), 71 k (68 k), Bernard Beauflis (*A Baudoin-Boin*), F Lagarde 1
- 845 Diddle**, f, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Sharonne (Robin Des Champs), 72 k (68 k), Marion (s) (*E Metivier*), J Marion (s) 2
- 745 Broad Peak**, h, gr, 7 ans, par Kaldounevees et Breakthrough (Dark Moondancer GB), 71 k, Come Ligerot (*D Ulinski*), C Ligerot 3
- Neflier**, h, al, 10 ans, par Kapgarde et Kesakao (Saint Estephe), 74 k (72 k), Mlle Hannah Jones (*E Labaisse*), A Boisbrunet (s) 4
- 726 Elektra Du Brivet**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Idole De Pont Kerlo (Quitte Et Passe), 69 k, Laurent Berard (*MO Bellely*), J Boisnard (s) 5

- 745 Corentin Collonges**, h, 7 ans, (AQ), 69 k (67 k), H Despont (*C Gaillard*), H Despont 6

6 partants ; 24 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 220 €

3/4 long, 1,5 long, 4,5 long, 5 long, 6 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 792 € Jean Marie Prost, Haras de Saint-Voir.
396 € David Robert, Eric Leray.
231 € Jean Mangin.
74 € Mme Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard.

Temps total : 06'12''05

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Damien ULINSKI en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

MONTAUBAN

Dimanche 16 juin 2019

0535 167

Commissaires de courses : Christian BARTHE - Michel PORTIER -
Bernard ZORBA - Gilles COME**896** 3901 **PRIX COLONEL AUBLET** 3.500 m
(Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas en course à obstacles reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 691 Emma Chope**, f, al, 4 ans, par Muhaymin USA et Moon Serenade GB (Key Of Luck USA), 65 k (62 k), Ecurie Febus (*A Beauvoire*), C Cheminaud 1
- 438 Ancre De Lune**, f, b, 4 ans, par Irish Wells et Algue De Lune (Cadoudal), 65 k (62 k), Francis Picoulet (*J Agostini*), T Lemer 2
- 811 Zad To Sea**, f, al, 4 ans, par Masterstroke USA et Zadounia (Spadoun), 67 k (64 k), Stephane Seignoux (*P.N Fontan*), Mme V Seignoux 3
- True Amittie**, f, al, 4 ans, par George Vancouver USA et Exhibitor USA (Royal Academy USA), 65 k (63 k), Mlle Caroline Bonin (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 4
- Kerchop**, h, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Qerbasia De Kerpaul (Saint Preuil), 67 k (64 k), Mme Claude Dugast (*A Estrabot*), Mme C Dugast 5
- 678 Gueslann**, f, 4 ans, 65 k (67 k), M Nicolau (*D Lesot*), M Nicolau 6
- 642 Six Dar**, h, 4 ans, 71 k, JL Pelletan (*E Esan*), JL Pelletan 7
- 678 Sindha**, f, 4 ans, 66 k, Ecurie Biraben (*B Fouchet*), H Lageneste (s) 8
- 843 Muchop**, h, 4 ans, 69 k, Mme C Dugast (*H Rodriguez Nunez*), Mme C Dugast arr

9 partants ; 23 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 206 €

30 long, 1 long, 7 long, loin, 14 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

- 792 € Alain Chopard.
396 € Francis Picoulet.
231 € Mme Eugene Masson.
156 € G.r. Bailey Ltd.
74 € Alain Chopard.

Temps total : 04'23''60

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Claude DUGAST par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

897 3902 **PRIX DE BAS PAYS** 3.500 m
(Haies)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

844	5	Diafour , h, gr, 9 ans, par Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA [Septieme Ciel (USA)], 68 k (65 k), Anthony Lopez (<i>J Agostini</i>), E Dell'Ova	1
785	3	Voix De La Baie , h, b, 8 ans, par Voix Du Nord et Kool Girl (True Brave USA), 68 k, Jean-Francois Cuenca (<i>H Rodriguez Nunez</i>), JF Cuenca	2
784	3	Teahupoo Vega , h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Silver Road (GB) (Grape Tree Road GB), 68 k (64 k), Ortet (s) (<i>P.N Fontan</i>), J Ortet (s)	3
643	3	Princesse Zambezi , f, b, 6 ans, par Zambezi Sun GB et Polga [Poliglote (GB)], 73 k (72 k), Stephane Seignoux (<i>A Ruiz Gonzalez</i>), Mme V Seignoux	4
752	3	Ballingflow , f, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Lady Flow (With The Flow USA), 69 k, Mme Alexandra Desmarchais (<i>E Esan</i>), Mme V Seignoux	5
	6	Alex Mome , h, 9 ans, (AQ), 70 k (67 k), J Lepage (<i>A Beauvoire</i>), J Lepage	6

6 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 248 €
2,5 long, tête, 5 long, 4 long, 1,5 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Francois Bayrou.
396 € Romain Morazin.
231 € Haras de la Vega.
156 € Earl Haras du Taillis.
74 € Stephane Seignoux.

Temps total : 04'27''70

NIORT

0138 167

Dimanche 16 juin 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Denis BANFI - Michel-Denis MOULIN -
Didier CAILLET - Gérard CARON

898 3888 PRIX MS TRAITEUR (Haies) 3.800 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 3.500. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

776	1	Frozen Bere , h, b, 4 ans, par Peer Gynt JPN et Fitness Queen USA (Gilded Time USA), 68 k (64 k), Gilles Fourcade (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), L Maceli	1
	2	Drop Flight , h, b, 4 ans, par Martaline GB et Cindy Flight (Turgeon USA), 67 k (66 k), Hubert Mauillon (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	2
	3	Jujulex , h, gr, 4 ans, par Soul City IRE et Mamzelle Alex (Smadoun), 67 k, Denuault (s) (<i>MA Dragon</i>), G Denuault (s)	3
	4	Finale Du Rib , f, b, 4 ans, par Kapgarde et Cherry Pile (Freedom Cry GB), 65 k, Ecurie Rib (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	4
811	5	Hiva'oa , f, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Melodya (Great Palm USA), 65 k (62 k), Mme Sylvie Bertin (<i>Y Courmont</i>), T Poche	5
	6	Lords Du Berlais , h, 4 ans, 67 k (64 k), JP Bichon (<i>E Berthonnet</i>), T Fourcy	6
	7	Feodor Du Don , m, 4 ans, 67 k, Y Dauce (<i>B Meme</i>), Y Dauce	7
	8	Eclidia , f, 4 ans, 65 k, O Carli (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	8

8 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 586 €

Eng. sup. : *Feodor Du Don*

2 long, 1/2 long 3/4, courte tête, encolure, 2 long, 2 long, 3/4 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc..
504 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.
294 € Jacky Lemercier, Mme Nadine Lemercier.
199 € Ecurie Rib.
94 € Dominique Heuze, Anthony Maillet, Mme Fleur Retout, Mme Sylvie Bertin.

Temps total : 04'39''61

899 3890 PRIX DE LA NOUVELLE REPUBLIQUE (Haies) 3.800 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er juin de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	1	Polival , h, gr, 5 ans, par Poliglote (GB) et Val D'Aumane (Martaline GB), 67 k, Sarl Carion E.m.m. (<i>RL O'Brien</i>), F Nicolle	1
--	---	---	---

	2	Notre Virenne , f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Legende Vireenne (Legend Of France USA), 70 k, Pascal Journiac (<i>B Meme</i>), P Journiac	2
--	---	---	---

	3	Weapons Out , h, bc, 5 ans, par Brave Mansonien et Scenaria IRE (Scenic IRE), 67 k, Andrew Lewis Brooks (<i>G Re</i>), PH Peltier	3
--	---	--	---

725	4	Paris Seychelles , h, no, 5 ans, par Soul City IRE et Lady Stapura (IRE) (Lead On Time USA), 68 k, Emile-Lucien Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	4
-----	---	--	---

	5	Olmeta Di Tuda , f, gr, 5 ans, par Axxos GER et Take It Over IRE (Take Risks), 65 k (62 k), Olivier Rattel (<i>B Lefebvre</i>), N Chevalier	5
--	---	--	---

725	5	Etain , h, 5 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Cerdeval (<i>MA Dragon</i>), A Lacombe	6
-----	---	--	---

	arr	Sweet Marshal , h, 5 ans, 67 k (64 k), Mlle S Fournier (<i>S Cosson</i>), Mlle S Fournier	arr
--	-----	--	-----

752	5	Waltzing Matilda , f, 5 ans, 65 k, J Jouin (<i>D Gallon</i>), J Jouin	arr
-----	---	--	-----

794		Weltmeister , h, 5 ans, 69 k (66 k), N Chevalier (<i>P Moreau</i>), N Chevalier	tbé
-----	--	--	-----

843		Tipi Chop , h, 5 ans, 67 k (64 k), JM Bonnin (<i>P Phokaeo</i>), JM Bonnin	tbé
-----	--	---	-----

10 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 491 €

Eng. sup. : *Olmeta Di Tuda*

Sans motif : *Ekudor*

3/4 long, 2 long, 4 long, 3,5 long, 7 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Sarl Carion E.m.m..
504 € Claude Coue, Mme Colette Coue.
294 € Michel Guiot.
199 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon, Mlle Valerie Simon.
94 € Vincent Martel, Mme Christiane Martel.

Temps total : 04'32''42

900 3889 PRIX DES ETABLISSEMENTS GAUTHIER (Haies. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles) 3.800 m

14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni reçu 6.500 (victoires et places) en courses de haies, ni reçu une allocation en steeple-chase. Poids : 4 ans, 64 k ; 5 ans, 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

328	4	Folatiere , f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Trendy (Protektor GER), 65 k, Jean-Pierre-Joseph Dubois (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
-----	---	---	---

688		Etrah , f, bm, 5 ans, (AQ), par Lord Du Sud et Preuve D'Amour (Lute Antique), 66 k, Mlle Julia Potier (<i>W Lajon</i>), S Zuliani (s)	2
-----	--	--	---

688	4	Funchal , f, b, 4 ans, (AQ), par Konig Turf GER et Osee De Re (April Night), 65 k, Serge Landon (<i>B Meme</i>), P Journiac	3
-----	---	--	---

765		Fpidemane , f, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Olymane [Roman Saddle (IRE)], 67 k (64 k), Menuet (s) (<i>A Nail</i>), W Menuet (s)	4
-----	--	--	---

	5	Evanescence , f, bf, 5 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Think About (Smadoun), 66 k (63 k), Tanguy Boivin (<i>F Mouraret de Vita</i>), T Boivin	5
--	---	--	---

	6	Edelweiss Daudaie , f, 5 ans, (AQ), 66 k (62 k), V Le Roy (<i>Mlle M Dezoteux</i>), O Sauvaget (s)	6
--	---	---	---

718	3	Flacanal , f, 4 ans, (AQ), 65 k, PH Peltier (<i>G Re</i>), PH Peltier	7
-----	---	--	---

765		Fee Camazenne , f, 4 ans, (AQ), 64 k, ♂, W Menuet (s) (<i>MA Dragon</i>), W Menuet (s)	arr
-----	--	---	-----

8 partants ; 26 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 344 €

Sans motif : *Easyroli D'Oroux*

2,5 long, 3,5 long, 2 long, 18 long, 3 long, 8 long.

6 720 € - 3 360 € - 1 960 € - 1 330 € - 630 €

Primes aux éleveurs :

1 008 € Guy Chereil, Emmanuel Chereil.
504 € Jean-Nicolas Tige.
294 € Yvon Madiot, Simon Madiot.
199 € Michel Bedier.
94 € Mlle Helene Dichamp, Gourraud (s).

Temps total : 04'33''36

901 3887 PRIX PMU ET TURFISTES DE NIORT (Haies. - Femelles) 3.400 m

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 3.000 (victoires et places). Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

753		All Gold , f, al, 3 ans, par No Risk At All et Goldflake (Turgeon USA), 66 k, Mme Henri Devin (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	1
-----	--	---	---

	2	Rosandé , f, b, 3 ans, par No Risk At All et Nette Rousse (Robin Des Pres), 66 k, Haras du Hogueuet (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	2
--	---	--	---

	3	Sambana Du Berlais , f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Shanon Du Berlais (Turgeon USA), 66 k (65 k), Pascal Magne (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	3
--	---	---	---

	Ite Missa Est , f, bf, 3 ans, par Clety et Mea Maxima Culpa (Holst USA), 66 k (63 k), Olivier de La Garoullaye (<i>F Mouraret de Vita</i>), JP Daireaux	4
579	Junta Dream , f, b, 3 ans, par Dream Well et Junta Des Champs (Robin Des Champs), 68 k, Douglas Mcmillan (<i>W Lajon</i>), E&G Leenders (s)	5
	Maracania , f, 3 ans, 66 k (63 k), JC Chaussee (<i>Y Courmont</i>), E Leray (s)	6
835	Aimora , f, 3 ans, 67 k, Ecurie des Mouettes (<i>G Re</i>), PH Peltier	arr
	Grilloville , f, 3 ans, 66 k (62 k), Mme N Lefevre (<i>Mlle M Dezoteux</i>), B Lefevre (s)	arr
835	Panoleta , f, 3 ans, 66 k, Mme ML Oget (<i>M Benhennou</i>), G Macaire (s)	dér
750	Kap My Sun , f, 3 ans, 66 k, J Moutel (<i>A Desvaux</i>), J Jouin	tbé
	Mouette Malpic , f, 3 ans, 66 k (63 k), P Pasquet (<i>E Berthonnet</i>), T Fourcy	tbé

11 partants ; 33 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 287 €
 3 long, 10 long, 1/2 long, 8,5 long, 20 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Mme Henri Devin.
 468 € Mme Martine Brède, Dominique Le Baron Dutacq.
 273 € Jean-Marc Lucas, Mme Catherine Pousin.
 185 € Olivier de la Garoullaye.
 87 € Scea Raymond Jean-Christian.

Temps total : 04'08''46

PONTCHATEAU

0145 167

Dimanche 16 juin 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Laurence BARET - Marc POTIRON - Tino GUITTON - Roger RICHARD

902	3891	PRIX ST JEAN DE DIEU (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	3.400 m
-----	------	--	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en steeple-chases, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Flag Du Boulay , h, b, 4 ans, (AQ), par Domedriver (IRE) et Ugoline Du Boulay (Della Francesca USA), 67 k, Denis Jegou (<i>A Lotout</i>), B Lefevre (s)	1
658	Fedorova Kergador , f, b, 4 ans, (AQ), par Lauro GER et Quilkenny (Ungaro GER), 66 k (62 k), Michel Coroller (<i>D Lecomte</i>), P Journiac	2
	Feufrancis , h, bf, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Quieville (Ragmar), 67 k (66 k), Mme Isabelle Peltier (<i>A Coupu</i>), PH Peltier	3
811	Falisca , f, b, 4 ans, (AQ), par Della Francesca USA et Lalie (Oumnaz), 65 k (62 k), Jerome Gendry (<i>J Foucher</i>), J Gendry	4
688	Farbakan , f, gr, 4 ans, (AQ), par Shamalgan et Nusakan [Balleroy (USA)], 65 k (65 1/2 k), Mme Raymond Lodié (<i>C Lefebvre</i>), W Menuet (s)	5
658	Frizzante Azeen , h, 4 ans, (AQ), 70 k, Scea Ecurie Jc. Lais (N.W O'Driscoll), PJ Fertillet	6
234	Faux Pas Croire , h, 4 ans, (AQ), 67 k, D Bernier (<i>C Couillaud</i>), D Bernier	7
708	French Cancan , h, 4 ans, (AQ), 67 k (63 k), E Leray (s) (<i>E Bonnet</i>), E Leray (s)	arr
658	Farandole Bleu , f, 4 ans, (AQ), 65 k (66 k), A Le Clerc (s) (<i>Y Kondoki</i>), A Le Clerc (s)	tbé

9 partants ; 17 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 102 €
 15 long, tête, 2,5 long, 0
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Herve Poirier, Marcel Poirier.
 468 € Michel Coroller.
 273 € Thierry Cypres.
 185 € Jerome Gendry.
 87 € Mme Raymond Lodié.

Temps total : 03'48''07

903	3892	PRIX DU CALVAIRE (Steeple-Chase)	3.400 m
-----	------	--	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, de Pur Sang, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

691	4	Martamis , f, al, 4 ans, par Martaline GB et Semiramiss (Pennekamp USA), 65 k (65 1/2 k), Gilles Le Baron (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	1
595		Azuraa Blue , f, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Je Me Aime (Pistolet Bleu IRE), 65 k (62 k), Christian Gicqueau (<i>E Bonnet</i>), C Gicqueau	2
689		Urubu Rouge , f, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Arnage (Kaldounevees), 65 k (64 1/2 k), Mme Heidie Cadot (<i>A Coupu</i>), L Cadot	3
772		Tiame De Pibois , f, bf, 4 ans, par Muhtathir GB et Tapaan Zee IRE (Holy Roman Emperor IRE), 65 k, Olivier Briand (<i>Mr G Richard</i>), O Briand	4
713	1	Cesar Du Lemo , h, 4 ans, 71 k (68 k), M Le Floch (<i>N Terrassin</i>), A Le Clerc (s)	tbé
795		Flashline , f, 4 ans, 65 k, PJ Fertillet (<i>C Couillaud</i>), PJ Fertillet	tbé

6 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 317 €
 Sans motif : *Ola Chikita*.
 Certf. vétérinaire : *Fee Du Quartier*.
 15 long, 10 long, loin.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Hans Rhyn.
 468 € Stephane Renaud, Henri Renaud, Fabrice Renaud, Francois Renaud.
 273 € Etienne Raquin, Francois Laforet.
 185 € Alain Lecomte, Matthieu Nadot.

Temps total : 03'54''54

904	3893	PRIX ROGER CROSSOARD (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)	4.300 m
-----	------	--	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

451	3	Easy De La Thinte , h, b, 5 ans, (AQ), par Anzillero GER et Tebel De La Thinte (Ungaro GER), 69 k (68 k), Cadot (s) (<i>A Coupu</i>), D Cadot (s)	1
		Enfield , h, bf, 5 ans, (AQ), par Desir D'Un Soir et Flaurella (Rose Laurel IRE), 67 k, Georges Lacombe (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	2
859		Extra Mome , h, b, 5 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Reve Mome (Passing Sale), 67 k (64 k), Jerome Lepage (<i>E Bonnet</i>), J Lepage	3
688		Elmadi , f, b, 5 ans, (AQ), par Protektor GER et Non Dadi (Hellios USA), 65 k, Mme Anne-Sophie Bernier (<i>N.W O'Driscoll</i>), D Bernier	4
726		Eclipse Moriviere , h, al, 5 ans, (AQ), par Linda's Lad (GB) et Pashka (Passing Sale), 67 k, Geoffrey Dumont (<i>A Lotout</i>), G Dumont	5
		Eperance , f, 5 ans, (AQ), 65 k (62 k), J Marion (s) (<i>D Lecomte</i>), J Marion (s)	6
801		Etinsolent , h, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), GIL Chaignon (<i>J Foucher</i>), GIL Chaignon	7
		Easy Du Lemo , h, 5 ans, (AQ), 67 k, M Le Floch (<i>Y Kondoki</i>), A Le Clerc (s)	arr

8 partants ; 14 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 92 €
 nez, 10 long, 2,5 long, 5 long, 5 long, 5 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
 936 € Claude Favier.
 468 € Georges Lacombe.
 273 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere.
 185 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.
 87 € Patrick Harroin.

Temps total : 05'26''98

Les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Christophe LEFEVRE (ENFIELD), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné à environ 50 mètres du poteau d'arrivée, par le cheval EASY DE LA THINTE (Antoine COUPU), arrivé 1er.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché le cheval ENFIELD de devancer le cheval EASY DE LA THINTE lors du passage du poteau d'arrivée, malgré la gêne constatée.

905	3894	PRIX DE BODIO (Steeple-Chase)	4.300 m
-----	------	---	---------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1er juin de l'année dernière inclus, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.000 cette année et par 2.500 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Titi Loup , h, b, 7 ans, par Loup Solitaire USA et Gribouille Parcs (Ungaro GER), 68 k (65 k), Hubert Mauillon (<i>S Evin</i>), A Chaille-Chaille	1
513	Crysking , h, b, 6 ans, par Creachadoir IRE et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 68 k, Stephane Seignoux (<i>N.W O'Driscoll</i>), Mme V Seignoux	2
813	Mister Emily , h, b, 9 ans, par Mister Conway et Petite Emilie (Mtoto GB), 71 k (68 k), Thierry Poche (<i>E Bonnet</i>), T Poche	3
857	Mountain Valley , h, al, 6 ans, par Coastal Path GB et Mimi Valley (Cyborg), 68 k (65 k), Serge Foucher (<i>D Mennerueil</i>), S Foucher	4
737 ¹	Mariénbad , f, b, 6 ans, par Irish Wells et Stay Free (Raintrap GB), 73 k (70 k), Gilles Chaignon (<i>J Foucher</i>), GIL Chaignon	5
737	Danzar , h, 6 ans, (AQ), 69 k (66 k), JL Bertin (<i>Q Gaignard</i>), JL Bertin	6
802 ²	Crack D'Ici , h, 7 ans, 74 k (71 k), ♂, Mlle F Busson (<i>N Terrassin</i>), A Le Clerc (s)	7
692	Daligala , f, 6 ans, 66 k, B Blot (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	arr

8 partants ; 34 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 306 €
20 long, 1 long, 3/4 long, 2 long, 5 long, loin.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Arnaud Chaille-Chaille.
468 € Mme Eugene Masson.
273 € Jean-Louis Berger, Mme Jean-Louis Berger.
185 € Scea de la Sapinière.
87 € Mlle Françoise Mingat.

Temps total : 05'13"78

SEGRE

0239 167

Dimanche 16 juin 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Hugues CROSNIER - Jean-Claude FOURNIER - Anthony GIRARD - Didier SERGENT

906 ³⁸⁹⁶	PRIX FESTICAVE (PX FAIRPLAY) (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.000 m
----------------------------	--	----------------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 70 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.
(On passe le passage de route qu'une seule fois)

688	Etoile Du Mou , f, b, 5 ans, (AQ), par Noroit GER et Jane Du Mou (Dress Parade IRE), 68 k, Andre Martin (<i>O Jouin</i>), P Journiac	1
800	Flectra , f, b, 4 ans, (AQ), par Cokoriko et Precieuze (Video Rock), 67 k, Cedric Lemarie (<i>A Orain</i>), P Quinton (s)	2
808 ⁵	Princesse Glwa , f, b, 5 ans, par Born King JPN et Jolie Lola (Villez USA), 69 k (66 k), Jean-Philippe Nicolas (<i>D Thomas</i>), JP Nicolas	3
629	Indian Lady , f, b, 4 ans, par Falco USA et Mary Linda (GB) (Grand Lodge USA), 66 k (65 k), Mme Magalen Bryant (<i>V Morin</i>), D Cottin (s)	4
707 ³	Kaltri , h, 5 ans, 74 k (70 k), O Poirier (<i>T Vabois</i>), E Leray (s)	tbé
847 ⁴	Elsa Du Sulon , f, 5 ans, (AQ), 69 k, ♂, O Sauvaget (s) (<i>D Delalande</i>), O Sauvaget (s)	tbé
807	Eloge Du Clos , f, 5 ans, (AQ), 68 k, Mme C Baron-Losfeld (<i>C Hermaize</i>), G Dumont	tbé
575	Livia Royale , f, 4 ans, 64 k (66 k), L Josse (<i>T Beaurain</i>), E&G Leenders (s)	tbé

8 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 338 €
Eng. sup. : *Elsa Du Sulon*
3/4 long, 13 long, 30 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :
936 € E.a.r.l. Domaine du Mou.
468 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.
273 € Mme Sophie Lardot, Mlle Delphine Lardot, Mlle Glwadis Lardot, Alexis Lardot.
185 € Sebastien Lamy.

Temps total : 05'12"06

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraîneur E&G LEENDERS en ses explications, lui ont demandé d'informer cet entraîneur qu'ils l'ont sanctionné par une amende de 50 euros pour ne pas s'être assuré du poids auquel pouvait monter son jockey.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de l'entraîneur D.COTTIN en ses explications, lui ont demandé d'informer cet entraîneur qu'ils l'ont sanctionné par une amende de 50 euros pour ne pas s'être assuré du poids auquel pouvait monter son jockey.

907 ³⁸⁹⁷	PRIX OXYGENE RADIO (PRIX HIPPOLYTE DANGEARD) (Steeple-Chase-Cross-Country)	4.800 m
----------------------------	--	----------------

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	As Solitaire , h, b, 9 ans, par Loup Solitaire USA et Very Cad (Cadoudal), 72 k, Pascal Journiac (<i>O Jouin</i>), P Journiac	1
344	Cemarent Du Repas , h, b, 7 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Eima Des Planches (What A Joy), 68 k (65 k), Chemin & Herpin (s) (<i>V Morin</i>), Chemin & Herpin (s)	2
809 ⁴	Aix Du Gravier , h, b, 10 ans, par Priolo USA et Danse Neige (Welkin CAN), 69 k (66 k), Loic Diulein (<i>D Thomas</i>), L Diulein	3
809 ²	Vedy De La Thinte , f, b, 10 ans, (AQ), par Anzillero GER et Sly De La Thinte [Bamako III (FR)], 68 k, Cadot (s) (<i>A Orain</i>), D Cadot (s)	4
864 ⁵	Cargy Du Quartier , f, b, 7 ans, par Maresca Sorrento et Cargyloose (Heliios USA), 69 k, ♂, Mme Anne-Sophie Bernier (<i>C Hermaize</i>), D Bernier	5
809 ³	Lion Toto , h, 6 ans, 71 k, A Chayrigues (<i>Mr E Fouquet</i>), A Chayrigues	6
809	Vegeta Du Dagira , h, 10 ans, (AQ), 68 k, S Dory (<i>D Delalande</i>), S Dory	7
809 ⁵	Ultra Mag , h, 11 ans, 68 k, S Dory (<i>S Dory</i>), S Dory	arr
	Atory De La Vire , h, 9 ans, (AQ), 68 k (65 k), O Sauvaget (s) (<i>T Vabois</i>), O Sauvaget (s)	tbé

9 partants ; 25 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 162 €
Sans jockey : *Calomel De Kerza*.
14 long, 9,5 long, tête, 13 long, 30 long, 11 long.
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :
864 € Eric Prezelin, Mme Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie du Chene.
432 € Michel Lemiere.
81 € Mme Nicole Berdoll, Suc. Jean-Charles Berdoll.

Temps total : 06'21"78

908 ³⁸⁹⁵	PRIX GAUBERT-LARDEUX (PRIX DE LA BOTTELLERIE) (Steeple-Chase)	3.800 m
----------------------------	---	----------------

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, ni, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 13.000 ni, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année, et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Kap Calloway , h, al, 4 ans, par Kapgarde et Chita Magnetic (IRE) (Mansonnien), 67 k, Yves Lemonnier (<i>S Nailov-Ferhanov</i>), G Macaire (s)	1
	Diva Des Obeaux , f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Dendhera (Green Tune USA), 65 k, Mme Nicolas Devilder (<i>O Jouin</i>), N Devilder	2
804	Friska , f, gr, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Top Garde (Kapgarde), 66 k (65 k), Mme Magalen Bryant (<i>V Morin</i>), D Cottin (s)	3
768 ³	Fun Du Lemo , f, b, 4 ans, (AQ), par Soul City IRE et Swing Du Lemo (With The Flow USA), 71 k (67 k), Maurice Le Floch (<i>F Besson</i>), GAB Leenders (s)	4
728 ⁴	Fraggarde , f, ab, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Olive (Brier Creek USA), 67 k, ♂, Frederic Rault (<i>A Orain</i>), P Quinton (s)	5

5 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 418 €
Eng. sup. : *Fun Du Lemo*
Sans jockey : *Darhagreti*.
2,5 long, 2,5 long, 2,5 long, 13 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Guillaume Macaire, Mme Pierrette Simian.
468 € Nicolas Devilder, Mme Nicolas Devilder.
273 € Mme Sylvie Ringler.
185 € Maurice Le Floch.
87 € E.a.r.l. Trinquet, Marc Trinquet, Olivier Trinquet.

Temps total : 05'03"76

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Florian BESSON en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

CLAIREFONTAINE

0310 168

Lundi 17 juin 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Dominique Le BARON-DUTACQ -
Patrick SABAROTS - Amaury de LENCQUESAING -
Michel MARTIN-SISTERON

909 3467 PRIX LES AMMO DE CLAIREFONTAINE (PRIX PRIX ASTROLABE) 3.400 m
(Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 13.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Zarkareva**, f, b, 3 ans, par Authorized IRE et Zarkiyina (Sendawar IRE), 66 k, Philippe Rousseau (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 1
- Ludella**, f, b, 3 ans, par Rajsaman et Salon Musique GER (Black Sam Bellamy IRE), 66 k, John Craig Paterson (*F de Giles*), M Seror (s) 2
- 377 Melodie D'Alex**, f, gr, 3 ans, par Kapgarde et Tuseurat (Turgeon USA), 66 k, Pierre-Yves Merienne (*A Merienne*), J Merienne 3
- 671 Gorvaline**, f, so, 3 ans, par Martaline GB et Rolandale (Mansonnien), 67 k (64 k), Mme Magalen Bryant (*M Berto*), S Dehez (s) 4
- 789 1 Volga Jelois**, f, gr, 3 ans, par Vol De Nuit GB et Riva Jelois (Blackdoun), 69 k (68 k), Gerome Salussolia (*M Lefebvre*), D Windrif 5
- Giovanina**, f, 3 ans, 66 k, D Lassaussaye (*K Guignon*), G Lassaussaye 6

6 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Condition spéciale : *La Irish De L'Orme*.

Certif. vétérinaire : *Folie D'Amour*.

1 long 1/4, 6,5 long, 1 long 1/4, 2,5 long, 7 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Thousand Dreams, Ecurie Olivier Piraud.

1 620 € Mme Elisabeth Ribard.

945 € Patrick Rago, Alexandre Rago, Jean-Yves Le Scouarnec.

641 € Jacky Thomas.

303 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.

Temps total : 04'12"20

Le jockey Nicolas GAUFFENIC s'étant accidenté à Auteuil vendredi dernier, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche VOLGA JELOIS par le jockey Maxime LEFEBVRE au poids de 68kg. Les Commissaires, ont interdit à la pouliche LA IRISH DE L'ORME de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 100 euros.

910 3466 PRIX LA TERRASSE DES PRINCES (PRIX BELLE ISLE) 3.400 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.
Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 13.000. **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 724 5 Crealion**, h, b, 3 ans, par Creachadoir IRE et Lady La Lionne (Turgeon USA), 66 k, Ecurie Victoria Dreams (*A de Chitray*), JPH Dubois 1
- 790 4 Dream Wish**, h, gr, 3 ans, par Dream Well et Ladies Wish (Turgeon USA), 66 k, Mme Patrick Papot (*M Regairaz*), D Bressou 2
- 788 1 Jimple Moon**, h, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Jimkale (Jimple), 68 k, Mme Muriel Bietola Lasset (*B Gelhay*), M Pitart 3
- 636 Mauricius**, h, al, 3 ans, par Kapgarde et Pafadas (Martaline GB), 66 k (64 k), Ecurie Sagara (*T Lemagnen*), F Nicolle 4
- 626 2 I Like Him**, h, gr, 3 ans, par Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB) (Encosta De Lago AUS), 68 k, Olivier Pruvost (*M Farcinade*), J Bertran de Balanda (s) 5
- 646 Prince Du Roume**, h, 3 ans, 66 k (64 k), I Kellitt (*A Coupu*), J Boissard (s) 6
- 790 Gatsby**, h, 3 ans, (AQ), 66 k, Ecurie Patrick Klein (*A Zuliani*), F Nicolle 7
- 697 Haevens Story**, h, 3 ans, 69 k (65 k), Butel & Beaunez (s) (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 8
- Sodan Hope**, h, 3 ans, 66 k (63 k), E Lemaitre (*T Cheesman*), G Mousnier 9
- 724 2 Dalyotin**, h, 3 ans, 68 k, Mme P Papot (*Y Kondoki*), R Chatel (s) 10
- Lad Du Bourg**, h, 3 ans, 66 k, Scea Ecurie Bader (*A Merienne*), Mlle S Delaroche -

- 636 Trait D'Union**, m, 3 ans, 66 k, D Lassaussaye (*K Guignon*), G Lassaussaye -
- 750 Barpower**, h, 3 ans, 66 k, Mme A Vigreux (*E Burreller*), E Lecoiffier -
- 730 1 Salem Aleikum GER**, h, 3 ans, 68 k, U Ammann (*J Claudic*), C&Y Lerner (s) tbé

14 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : *Prince Du Roume*

1/2 long, tête, 3/4 long, 6 long, 3 long, 3,5 long, 1/2 long 3/4, 1 long 1/4, 4 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Haras de Lonray.

1 620 € Mme Henri Devin.

945 € Raymond Bietola.

641 € Ecurie Sagara.

303 € Mme Karine Perreau.

Temps total : 03'55"90

Le jockey Thomas BEURAIN s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CREALION par le jockey Alain de CHITRAY.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment un incident survenu, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, entre les hongres JIMBLE MOON (Benjamin GELHAY) arrivé 3ème, CREALION (Alain de CHITRAY) arrivé 1er et DREAM WISH (Morgan REGAIRAZ) arrivé 2ème.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Benjamin GELHAY (JIMBLE MOON), arrivé 3ème, se plaignant d'avoir été gêné à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, par les hongres CREALION (Alain de CHITRAY) arrivé 1er et DREAM WISH (Morgan REGAIRAZ) arrivé 2ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que cet incident n'avait pas empêché le hongre JIMBLE MOON de devancer le hongre DREAM WISH lors du passage du poteau d'arrivée, JIMBLE MOON n'étant pas engagé au moment où le hongre DREAM WISH a légèrement penché vers la lice extérieure.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alain de CHITRAY en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Morgan REGAIRAZ en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

911 3468 PRIX LE PANORAMIQUE CHEZ GUSTAVE (PRIX LA BELLE FERRONNIERE) 3.600 m
(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k**. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les poulains et les pouliches ayant, cette année, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 421 6 Montepertuso**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Amalfitana (Pistolet Bleu IRE), 70 k (67 k), (13.000), Andre Incurvaja (*S Pechaire*), P Lenogue 1
- 751 1 Matchoupitchou Bey**, f, b, 4 ans, par Army King et Cahuete (Verglas IRE), 67 k (64 k), (11.000), Patrick Chevillard (*A Nail*), P Chevillard 2
- 776 3 Mirastar**, h, gr, 4 ans, par Satri IRE et Mirakaline (Myrakalu), 70 k (66 k), (13.000), Passion Racing Club (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 3
- 113 Zambaline Baz**, f, gr, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Martalentete (Martaline GB), 68 k (65 k), (13.000), Jean Le Prieur (*T Cheesman*), G Mousnier 4
- 776 Saint Roch Junior**, h, b, 4 ans, par Mesnil Des Aigles et Chic And Top (Even Top IRE), 70 k, (13.000), Mme Corine Barande Barbe (*M Farcinade*), Butel & Beaunez (s) 5
- 751 Athene GER**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), G Dumont (*L Solignac*), G Dumont 6
- 776 Stromboli**, h, 4 ans, 69 k (66 k), (11.000), ♂, S Imiola (*M Lefebvre*), M Boutin (s) 7
- 736 Golden Dario**, h, 4 ans, 68 k (65 k), (9.000), Scea Ecurie Bader (*T Danjou*), Mlle S Delaroche 8
- 565 Un Plus**, h, 4 ans, 68 k, (9.000), Scea Ecurie Bader (*Y Kondoki*), Mlle S Delaroche arr

9 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €

4 long, 3/4 long, 6 long, courte encolure, 1 long 1/4, 15 long, 12 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Frederic Bianco.

828 € Mlle Catherine Bonneau.

483 € Jean-Michel Peccot.

327 € Jean Le Prieur.

155 € Denis Bourez, Mme Annie Vaillant.

Montepertuso, réclaté 14.800,00 € par son propriétaire.

Mirastar, réclaté 14.800,00 € par GUY-CLAUDE RUDOLF.

Temps total : 04'28''60

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Steven PECHAIRE en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 10 coups).

912 3470 **PRIX VILLE DE VILLERVILLE (PRIX TREMBLEUR)** 3.600 m
(Haies)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en course de haies, cette année, reçu une allocation de 12.000. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Solar Impulse , h, b, 9 ans, par Westerner (GB) et Moon Glow (Solar One), 68 k, Andy Bell/fergus Lyons (<i>D Crosse</i>), I Williams	1
759 1	Mareasias , f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Formigny (Tremolino USA), 70 k, Gerard Brault (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	2
	Sasha De L'Elfe , h, np, 5 ans, par Sunday Break JPN et Rue Tournefort [Marchand De Sable (USA)], 72 k (68 k), Dominique Bressou (<i>B Berenguer</i>), D Bressou	3
812 2	Digny , h, al, 8 ans, par Lugny et Dicsa (Green Tune USA), 73 k (70 k), Gerard Lecomte (<i>M Lefebvre</i>), GER Lecomte	4
679 3	Polygame , h, 6 ans, 72 k (70 k), A Jathiere (<i>T Lemagnen</i>), thé F Nicolle	thé
	A Mi Manera , f, 6 ans, 70 k, JC Rouget (s) (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	thé

6 partants ; 47 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Certif. vétérinaire : Douar De Kerbarh.

20 long, 10 long, 1,5 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Paul Nataf.

1 620 € Gerard Brault, Lotoux (s).

945 € Mme Agnes Lhomme.

641 € Eric Stchepinine.

Temps total : 04'16''50

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockey Angelo ZULIANI et Tristan LEMAGNEN au sujet du déroulement de la course. Les deux jockeys précités ont déclaré qu'ils avaient pour ordre de pratiquer une course d'attente car la jument A MI MANERA et le hongre POLYGAME découvraient l'hippodrome de Clairefontaine. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

913 3469 **PRIX VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (PRIX JASON)** 3.600 m
(Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu une allocation de 10.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

166 4	Peggy GER , f, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Paradise Search IRE (Rainbow Quest USA), 70 k (66 k), Fouin (s) (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	1
677 4	Faut Bien Rever , f, np, 4 ans, (AQ), par Sholokhov IRE et Rien De Plus (Video Rock), 70 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), AS Pacault (s)	2
	All Risk For Love , f, al, 4 ans, par No Risk At All et Droit D'Aimer (Sassanian USA), 66 k, Fouin (s) (<i>G Re</i>), Y Fouin (s)	3
765 5	Bess , f, b, 4 ans, par Authorized IRE et Quillaja GER (Tiger Hill IRE), 67 k (63 k), Marcello Randelli (<i>B Berenguer</i>), D Bressou	4
765 2	Fast Rouge , f, b, 4 ans, (AQ), par Speedmaster GER et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 70 k (67 k), Stephane Ruel (<i>B Dubourg</i>), CH Dubourg (s)	5
686 4	Fiesta Delafayette , f, 4 ans, (AQ), 70 k (67 k), S Dehez (s) (<i>M Berto</i>), S Dehez (s)	6
617	Une De La Seniere , f, 4 ans, 68 k, M Rice (<i>A Merienne</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	7
649 1	Fleur D'Estruval , f, 4 ans, (AQ), 69 k, Mme B Le Gentil (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	8
731	All For Her , f, 4 ans, 66 k, G Taupin (s) (<i>O Jouin</i>), G Taupin (s)	9
731	Pandora De Sou , f, 4 ans, 66 k (65 k), D Grandin (<i>K Deniel</i>), D Grandin	10

10 partants ; 39 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Condition spéciale : Beretta Bilberry.

Certif. vétérinaire : Espoir A Realiser.

2,5 long, 2 long, 1,5 long, 1/2 long 3/4, encolure, 4 long, encolure, 6,5 long, 10 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Gestut Kussaburg, prime non attribuée.

1 620 € Haras de Saint-Voir, Mlle Justine de Lageneste.

945 € Haras du Hoguenet, Ecurie Prevost Baratte.

641 € Marcello Randelli, Mlle Sonja Banziger.

303 € Mlle Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux.

Temps total : 04'20''90

Le jockey Nicolas GAUFFENIC s'étant accidenté à Auteuil vendredi dernier, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche PANDORA DE SOU par le jockey Kenegan DENIEL. La pouliche ESPOIR A REALISER a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires. Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Christian SCANDELLA en ses explications, n'ont pas autorisé la pouliche BERETTA BILBERRY à participer à la course, l'entraîneur n'étant pas en mesure de présenter son document d'identification conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop et ont sanctionné celui-ci par une amende de 100 euros. Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Geoffrey RE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids supérieur de plus d'une livre à celui enregistré lors de la pesée précédant la course.

914 3471 **PRIX VILLE DE HONFLEUR (PRIX COUREUSE DE NUIT)** 3.700 m
(Steeple-Chase)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.500. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

765 1	Spirit Of The Bay , f, b, 4 ans, par Spirit One et Persian Bay [Lost World (IRE)], 65 k, Henri Monchoux (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle	1
780	Avant Hier , f, al, 4 ans, par Kapgarde et Artofmen (Lord Of Men GB), 65 k, Ecurie Maulepaire (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)	2
736 1	Miss Laura , f, b, 4 ans, par Lauro GER et Miss Lina (Tremolino USA), 68 k, Daniel Miloux (<i>A Orain</i>), D Cottin (s)	3
756	Faucon , h, np, 4 ans, par Cockney Rebel IRE et Quisait (Goldneyev USA), 70 k (67 k), Ecurie Mirande (<i>B Berenguer</i>), Mme I Pacault	4
	Fleur Irlandaise , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Orlandaise (Goldneyev USA), 65 k (62 k), Fouin (s) (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	5
772 2	Tirage Au Sort , h, 4 ans, 68 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>M Farcinade</i>), JPH Dubois	6
645 2	Francisque , f, 4 ans, (AQ), 66 k, Mlle V Devaux (<i>B Meme</i>), thé S Dehez (s)	thé

7 partants ; 31 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Sans motif : Althor.

4 long, courte encolure, 6 long, 10 long, 30 long.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Henri Monchoux, Kevin Porzier, Carlyle Porzier, Milton Porzier.

1 800 € Ecurie Maulepaire.

1 050 € Daniel Miloux, Mme Josiane Miloux.

712 € Haras de Mirande.

337 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

Temps total : 04'41''00

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Alexandre ORAIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 6 coups).

915 3472 **PRIX VILLE DE BLONVILLE-SUR-MER (PRIX REVENGE)** 3.900 m
(Steeple-Chase)

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 13.500. Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

733	Cavisto , h, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Serenite (Goldneyev USA), 71 k (68 k), Ecurie Mirande (<i>B Berenguer</i>), Mme I Pacault	1
780 5	Eris , f, al, 5 ans, (AQ), par Kapgarde et Belisama (Mansonnien), 66 k (63 k), Mario Montanari (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	2
729 5	Clondaw Cian IRE , h, b, 9 ans, par Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE (Hubbly Bubbly USA), 70 k, Geoffrey Thompson (<i>C Gethings</i>), Mme S Leech	3
696 4	Beguïn D'Estruval , h, al, 8 ans, (AQ), par Martaline GB et Rose D'Estruval (Lavrico GER), 73 k, Mme Bernard Le Gentil (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	4
792 2	Mat Maker , h, gr, 9 ans, par Policy Maker (IRE) et Laura's Dream (Bonnet Rouge), 71 k (67 k), Mlle Laura Delage (<i>A Gautron</i>), D Sourdeau de Beauregard (s)	5
669 3	Carabin De Balme , h, 7 ans, 69 k (66 k), Mlle V Frison (<i>T Blainville</i>), Mlle V Frison	6
758	Espion Collonges , h, 5 ans, (AQ), 71 k (70 k), Mme P Papot (<i>A Coupu</i>), P Raussin	7

7 partants ; 40 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 €

Eng. sup. : Eris

Sans motif : Cottin Madrik.

4,5 long, nez, tête, courte encolure, 5 long, courte encolure.

24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € Haras de Mirande.
1 800 € Pierre de Maleissye Melun.
1 050 € James Stephenson, Mme Carmel Stephenson, prime non attribuée.
712 € Mme Bernard Le Gentil.
337 € Mlle Laura Delage, Mlle Marie Delage, Mlle Magali Redon.

Temps total : 05'12"30

DAX

0516 169

Mardi 18 juin 2019

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Olivier de La GAROULLAYE -
Timothy ROBINSON - Géraldine REILLE-VILLEDEY -
Jean-Louis de WATRIGANT

916 3685 **PRIX FELIX LABAT** 3.500 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Grand Clermont**, h, al, 3 ans, par Maresca Sorrento et Flo De Clermont (Hurricane Cat USA), 67 k (63 k), Vincent Le Roy (G *Staffa*), F Nicolle 1
- 753 4 Kaldorina**, f, np, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Balldorina (Ballingarry IRE), 65 k (63 k), Mme Sandrine Barre (A *Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 2
- 724 3 Toghun POL**, m, al, 3 ans, par Star Poker IRE et Tajlandka POL (Jape USA), 69 k, Philippe Elkaim (B *Lestrade*), G Macaire (s) 3
- 590 4 Wooden Ships**, h, b, 3 ans, par Martaline GB et Ybarra (Ballingarry IRE), 67 k (66 k), Olivier Tricot (AD *Fouchet*), G Macaire (s) 4
- 790 Guatemala Le Dun**, m, gr, 3 ans, par Poliglote (GB) et Uranus Le Dun [Fragrant Mix (IRE)], 67 k, Haras du Logis Saint Germain (A *Zuliani*), F Nicolle 5
- 788 4 Voodoo Chile**, h, 3 ans, 67 k, P Drioton (H *Rodriguez Nunez*), arr F Cellier
- 452 Nuit Debout**, h, 3 ans, 67 k, C Pautier (E *Esan*), C Pautier arr
- Imperious Lady (GB)**, f, 3 ans, 65 k (62 k), S Becerra arr (J *Agostini*), C Cheminaud

8 partants ; 31 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €
4 long, 2 long, 4 long, 11 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Scea La Reigniere.
720 € Ecurie Biraben, Thomas Trapenard.
420 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée.
285 € Olivier Tricot, Mlle Meline Tricot-Legriffon.
135 € Ouvry (s).

Temps total : 04'19"10

Le jockey Anthony BEAUOIR étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche IMPERIOUS LADY (GB) par le jockey Jordan AGOSTINI.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Vincent LE ROY par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Jordan AGOSTINI, sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté brusquement la pouliche IMPERIOUS LADY (GB), devant le dernier obstacle de la ligne droite des tribunes, au deuxième passage.

L'intéressé a déclaré qu'après le saut de l'obstacle précédent, ladite pouliche avait perdu toute action et pensant qu'elle avait un problème physique, il avait jugé préférable de l'arrêter pour éviter tout incident.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

917 3686 **GRAND STEEPLE-CHASE DE DAX** 4.100 m
(Steeple-Chase)

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000. **Poids : 5 ans, 66 k ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- 679 1 Prince Sumitas**, h, b, 8 ans, par Sumitas GER et Princesse Irena (Apple Tree), 71 k, Claude Patfoort (K *Nabet*), G Macaire (s) 1
- 785 2 Menthol**, h, b, 5 ans, par Spirit One et Jolie Menthe (Bateau Rouge IRE), 67 k, Jean-Luc Pelletan (F *Mouraret de Vita*), JL Pelletan 2
- 748 1 Diamont Drop**, h, b, 6 ans, par Diamond Green et Tourmaline (Cadoudal), 68 k, Andre Duboe (AD *Fouchet*), G Macaire (s) 3
- 755 Kathoa**, h, np, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Sans Excuse (Execute), 68 k, Suc. Gustave Bouthors (T *Coutant*), J Ortet (s) 4

- 787 3 Polikidia**, f, bf, 7 ans, par Diamond Green et Poliette [Poliglote (GB)], 67 k, Mlle Sophie Daugreilh (D *Lesot*), Mlle S Daugreilh 5
- 813 3 Kipour'son**, h, 11 ans, 69 k, JL Bertin (B *Fouchet*), JL Bertin arr
- 552 7 Adequito**, h, 6 ans, 68 k, Mlle K Bataille (E *Esan*), Mlle K Bataille arr
- 685 Le Toiny**, h, 8 ans, 68 k, Sarl Carion E.m.m. (A *Zuliani*), F Nicolle arr

8 partants ; 31 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 0 €

Sans motif : *Bidadabas*.

7 long, courte encolure, 7 long, 6 long.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € Marc Bouyssou, Xavier Cheyrou.
1 728 € Francois-Marie Cottin.
1 008 € Andre Duboe.
684 € Suc. Gustave Bouthors.
324 € Jean-Claude Solhonne.

Temps total : 05'09"40

DIEPPE

0404 169

Mardi 18 juin 2019

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Nicole BRAEM - Gérald SAUQUE -
François KOHN - Michel MARTIN-SISTERON

918 3566 **PRIX BONTEMPS** 4.500 m
(Steeple-Chase - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 11.000 ou 13.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 11.000 porteront 2 k., pour 13.000 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, reçu en steeple-chase, une allocation de 7.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 669 Vasseur De Sarti**, h, b, 10 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Hopala (Shafoun), 69 k, (9.000), Chemin & Herpin (s) (J *Lebrun*), Chemin & Herpin (s) 1
- 735 Jetstream Jack IRE**, h, b, 9 ans, par Beneficial GB et Westgrove Berry IRE (Presenting GB), 73 k, (13.000), Finch/moran/lamb/smith/& Co (C *Gethings*), Mme S Leech 2
- 781 2 Jani Perse**, h, al, 7 ans, par Bernebeau et Janimone (Lavirco GER), 71 k (68 k), (9.000), Andre Incurvaja (M *Lefebvre*), P Lenogue 3
- 821 1 Well Done D'Oc**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Out Law D'Oc (Rahotep), 71 k (70 k), (9.000), Eric Audebert (P *Dubourg*), A Chaille-Chaille 4
- 771 6 Dont Stop Theparty**, h, bc, 6 ans, (AQ), par Apsis GB et Initiale Royale (Video Rock), 73 k (69 k), (11.000), Gilbert Lenzi (F *Bayle*), AS Pacault (s) 5
- 669 Land Baron**, h, 11 ans, 69 k (66 k), (9.000), P Dejaeger 6 (Y *Courmont*), P Dejaeger
- 733 Saint Thierry**, h, 6 ans, 71 k, (11.000), B Vincent (A *Merienne*), arr J Merienne
- 860 4 Egirl**, f, 5 ans, 67 k (63 k), (11.000), Mme Y Grall (E *Bonnet*), arr E Leray (s)

8 partants ; 29 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 0 €

5 long, 2,5 long, encolure, 8 long, 12 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

612 € Mme G. Hamilton, prime non attribuée.
357 € Hubert Langot, Suc. Michel Langot.
242 € Mlle Isabelle Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.
114 € Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches.

Jetstream Jack IRE, réclamer 13.800,00 € par PHILIPPE VAN DER LINDEN.

Temps total : 05'36"34

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Pierre DUBOURG en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter d'une durée de 2 jours pour avoir fait un usage abusif de la cravache (6 coups/3ème infraction).

919 3563 **PRIX PARIS NORMANDIE(PRIX SOLDAT)** 3.400 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas reçu 5.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 646 Torigni**, h, b, 3 ans, par Palace Episode USA et Princesse Stesa [Nikos (GB)], 67 k, Nigge (s) (G *Re*), M&S Nigge (s) 1
- Coco Fennel**, f, b, 3 ans, par Samum GER et Fennel GB [Montjeu (IRE)], 65 k, Thierry Asset-Letort (B *Gelhay*), M Pitart 2
- 790 5 Dentor Des Obeaux**, h, al, 3 ans, par Protektor GER et Dendhera (Green Tune USA), 68 k, Mme Nicolas Devilder (O *Jouin*), N Devilder 3

	Genet , h, al, 3 ans, par Manduro GER et Ambrella [Poliglote (GB)], 67 k (65 k), Mme Magalen Bryant (<i>T Lemagnen</i>), F Nicolle	4
636	Galant Du Chenet , h, b, 3 ans, par Martaline GB et Viviane Royale [Poliglote (GB)], 67 k, Genetique Obstacle (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	5
	Enki Flight , h, 3 ans, 67 k, Mme P Papot (<i>RL O'Brien</i>), F Nicolle	6
	Grandveneur Valley , h, 3 ans, 67 k (63 k), E Leray (s) (<i>E Bonnet</i>), E Leray (s)	7
618	Yankeedoodlejohnny , h, 3 ans, 68 k (64 k), Y Fouin (s) (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	8
636	Feed Back (IRE) , h, 3 ans, 67 k (64 k), Ecurie Jml Racing (<i>F Bayle</i>), C&Y Lerner (s)	9
790	So Easy Way IRE , h, 3 ans, 67 k, Ecurie des Mouettes (<i>A Merienne</i>), Mme L Lemiere	arr
	Gamsoul , h, 3 ans, 67 k (64 k), E Leray (s) (<i>Y Courmont</i>), E Leray (s)	arr
750	Fuissema , f, 3 ans, 66 k, Mme M Laboue (<i>M Farcinade</i>), FLO Patarin (s)	arr
	Gina Cauvelliere , f, 3 ans, 65 k (61 k), Ecurie de la Baie (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), R Grochowicki	arr
	Nubalicha Rosegrí , f, 3 ans, 65 k, Mlle ML Mortier (<i>J Claudic</i>), ML Mortier (s)	arr

14 partants ; 61 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 4 long, 1,5 long, 8 long, 8 long, 4 long, 8 long, 16 long, 8 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
 1 440 € Markus Nigge, Mme Markus Nigge.
 720 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
 420 € Mme Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.
 285 € Jean Besnouin, Mme Jean Besnouin.
 135 € Mlle Marie-Laure Besnouin.

Temps total : 04'03"54

920 3565 PRIX DU CREDIT AGRICOLE DIEPPE NORMANDIE (PX NID VERT) 3.800 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 12.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 5 ans; 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

	Le Malin , h, bf, 5 ans, par Martaline GB et Lumina (Exit To Nowhere USA), 71 k (69 k), Mme Susan Angela Bramall (<i>T Lemagnen</i>), F Nicolle	1
	Seven De Baune , h, al, 6 ans, par Tiger Groom GB et Venus De Baune (Le Coureur), 69 k, R.s. Brookhouse (<i>F de Giles</i>), I Williams	2
794	Edenium , h, bf, 5 ans, (AQ), par Khalkévi IRE et Neuilly Le Real (Sleeping Car), 69 k (65 k), Butel & Beaunez (s) (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	3
792	Austrasien GER , h, b, 8 ans, par Nicaron GER et Aughamore Beauty IRE (Dara Monarch GB), 68 k (65 k), Chemin & Herpin (s) (<i>B Berenguer</i>), Chemin & Herpin (s)	4
	Diego Des Ongrais , h, b, 6 ans, par Ungaro GER et Sara Des Ongrais (Sarhoob USA), 68 k, Mme Philippe Chemin (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	5
792	Guerlin , h, 5 ans, 66 k (64 k), JR Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	6
664	Grand Banks (GB) , h, 5 ans, 69 k, ♂, M Rolland (s) (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	arr
674	Glamorous Dream , f, 10 ans, 66 k (62 k), B Desespringalle (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mme MC Chaalon	arr
	Top Boy , h, 5 ans, 66 k, G Linsolas (<i>J Claudic</i>), E Lyon	arr
794	Kamekaline Enki , f, 5 ans, 64 k, Passion Racing Club (<i>M Farcinade</i>), Butel & Beaunez (s)	arr
	Eau Furtive , f, 5 ans, 64 k (63 k), JP Totain (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille	thé

11 partants ; 60 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 5 long, 9 long, 6 long, 3 long, 12 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
 1 440 € Mlle Laure Godet.
 720 € Scea Ecurie Domaine de Baune, Bernard Hallope.
 420 € Jean-Andre Quesny.
 285 € Gestut Romerhof, prime non attribuée.
 135 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

Temps total : 04'37"71

Après avoir entendu le jockey Jean-Baptiste BRETON en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids supérieur de plus d'un kilo au poids déclaré.

921 3564 PRIX DU CENTRE COMMERCIAL DU BELVEDERE DE DIEPPE 3.400 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en courses à obstacle, cette année, ni gagné, ni reçu 10.000 (places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 2.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

763	Aigle Teen , h, bf, 4 ans, par Mesnil Des Aigles et Ever Teene (Even Top IRE), 67 k, Jean-Louis Guerin (<i>B Meme</i>), S Dehez (s)	1
350	Facebook Jersey , f, al, 4 ans, (AQ), par Hurricane Cat USA et Myrtille Jersey (Murmure), 66 k (63 k), Mlle Marine Carrie (<i>M Lefebvre</i>), M Mescam	2
678	Portentos GER , m, bf, 4 ans, par Santiago GER et Piccola GER (Mamool IRE), 68 k, Jeannot Andt (<i>K Dubourg</i>), G Macaire (s)	3
773	Texard , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Textuelle (Roakard IRE), 67 k, Ecurie Victoria Dreams (<i>G Re</i>), JPH Dubois	4
5	Fleuve D'Ajonc , h, b, 4 ans, par No Risk At All et Fleur D'Ajonc (April Night), 68 k (64 k), Mme Caroline Namuroy (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	5
731	Make A Dream , f, 4 ans, 70 k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (<i>A de Chitray</i>), JPH Dubois	6
717	Farouk De Cheneau , h, 4 ans, 68 k (65 k), Mme P Chemin (<i>B Berenguer</i>), Chemin & Herpin (s)	7
	Fable Magic , h, 4 ans, 67 k, Bourgogne Racing Club (<i>B Gelhay</i>), M Pitart	8
333	Fabuleiro , h, 4 ans, (AQ), 67 k (66 k), Mme P Papot (<i>A Coupu</i>), P Raussin	9
	Great Reply And Go , h, 4 ans, 67 k, P Adda (s) (<i>M Farcinade</i>), P Adda (s)	arr
365	Prince Leonard , h, 4 ans, 67 k (63 k), Mme MC Chaalon (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mme MC Chaalon	arr
	Saxhorn , h, 4 ans, 67 k (64 k), Ecurie J. Konjovic (<i>B Glantzmann</i>), P Favereaux	arr
	Bad News , f, 4 ans, 65 k (63 k), JR Breton (<i>JB Breton</i>), JR Breton	arr
	Fatka , f, 4 ans, (AQ), 65 k, P Mulder (<i>J Claudic</i>), ML Mortier (s)	arr
677	Fil D'Ariane , h, 4 ans, (AQ), 69 k, Baron L de Bourgoing (<i>A Merienne</i>), Hue & Lamotte D'Argy (s)	dér
	Fils Du Tigre , h, 4 ans, 67 k (67 1/2 k), Scea des Collines (<i>L Solignac</i>), E Riou	dér

16 partants ; 61 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 0 €
 Chev. élim. : *Jyb, Spirou De Lune*.
 2 long, encolure, 1/2 long, 2,5 long, 6 long, 5 long, 1/2 long, 20 long.
 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :
 1 440 € Bertrand Compagnie.
 720 € Ecurie Jean-Michel Carrie, Mlle Marine Carrie, Mlle Sophie-Charlotte Carrie, Mme Jocelyne Ventrou.
 420 € Stall Seeheim, prime non attribuée.
 285 € Jean-Dominique Missoffe, Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre.
 135 € Mlle Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.

Temps total : 04'00"79

Le jockey Thomas BEURAIN étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Alain de CHITRAY sur la jument MAKE A DREAM. A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Ludovic SOLIGNAC (FILS DU TIGRE) et Adrien MERIENNE (FIL D'ARIANE) sur un mouvement survenu après la première haie de la ligne droite d'en face, ayant provoqué la sortie de piste des deux concurrents. Il ressort que, le hongre FILS DU TIGRE s'est dérobé à la réception de la première haie de la ligne droite d'en face, échappant à son jockey, entraînant dans son mouvement le hongre FIL D'ARIANE qui a également quitté la piste. Ces deux chevaux étant rapidement arrêtés après cet incident. Toutefois, aucune sanction n'a été prise à l'encontre des jockeys précités, la dérobade du hongre FILS DU TIGRE étant due à un mouvement incontrôlable du cheval qui débutait.

LE LION D'ANGERS

Mercredi 19 juin 2019

Terrain TR SOUPLE

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT -
 Dominique BOISRAMÉ - François COUETOUX du TERTRE -
 Luc JOURNIAC

922 3428 PRIX CHARLES DE NOBLET 4.000 m
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

<p>726 ² Ever Forget Me, h, bf, 5 ans, (AQ), par Nidor et Amandiya [Riverquest (FR)], 71 k (67 k), Leray (s) (<i>E Bonnet</i>), E Leray (s)</p> <p>758 Etudiant, h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Tire En Touche (Turgeon USA), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste</p> <p>654 ¹ Ecu Des Fosses, h, no, 5 ans, par Denham Red et Sara Des Fosses (Califet), 69 k (66 k), Ctsse Le Guales de Mezaubran (<i>A Baudoin-Boin</i>), E&G Leenders (s)</p> <p>Echo De Champdoux, h, b, 5 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Pamella (Subotica), 67 k, Ecurie Beaunee (<i>O Jouin</i>), PH Peltier</p> <p>725 Akiday, f, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Greenaki (Green Tune USA), 67 k, Denuault (s) (<i>B Meme</i>), G Denuault (s)</p> <p>728 Ellipse, f, 5 ans, 68 k (65^{1/2} k), ♂, Ecurie Les Elegantes (<i>V Morin</i>), ARM Lefeuve</p> <p>583 Election, f, 5 ans, (AQ), 65 k, Mme I d' Armaille (<i>A Poirier</i>), A Couetil (s)</p> <p>774 ² Maningoza, h, 5 ans, 71 k (68 k), D Josset (<i>B Dubourg</i>), PH Peltier</p> <p>682 Artemidor, f, 5 ans, 65 k, Mme P Jouanneteau (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders (s)</p> <p>653 ³ Evidence Bleue, f, 5 ans, (AQ), 68 k, J Jouin (<i>A Desvaux</i>), J Jouin</p> <p>784 ¹ Coeur De Chance, h, 5 ans, 72 k, R Bertin (<i>A Orain</i>), R Bertin</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>arr</p>
<p>11 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : <i>Ecu Des Fosses</i> 2 long, 2,5 long, 2 long, 3/4 long, encolure, 7 long, 2,5 long, 1 long. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 512 € Eric Leray, Anthony Dupont. 756 € Haras de Saint-Voir. 441 € Joel Choveau, Mme Christine Choveau. 299 € Mme Marie-Helene Cassier. 141 € Mme Sylviane Jeffroy, Mme Melanie Jeffroy Berthet.</p> <p><i>Temps total</i> : 05'11''08 Le jockey Marc Antoine DRAGON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument AKIDAY par le jockey Baptiste MEME. Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur du hongre EVER FORGET ME (Enzo BONNET), arrivé 1er, aux abords du poteau d'arrivée, et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre ETUDIANT (Alain de CHITRAY), arrivé 2ème. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le mouvement constaté, sous l'effet de la cravache, n'a pas empêché le hongre ETUDIANT de devancer le hongre EVER FORGET ME au passage du poteau d'arrivée. Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Enzo BONNET par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour son comportement fautif.</p>	
<p>923 ³⁴³⁰ PRIX PAUL COCHARD</p>	<p>4.500 m</p>
<p>(Steeple-Chase-Cross-Country)</p> <p>21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places), les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.</p> <p>Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>766 Debut De Printemps, h, b, 6 ans, par Irish Wells et La Grande Touche (Cadoudal), 70 k, Ecurie Tenor (<i>C Lefebvre</i>), E&G Leenders (s)</p> <p>864 ² Dylane, f, bf, 6 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 74 k (70 k), Menuet (s) (<i>A Nail</i>), W Menuet (s)</p> <p>801 ³ Martasprings, f, al, 5 ans, par Martaline GB et Aurore Celtique (Alamo Bay USA), 68 k, Jean-Marie Le Roux (<i>A Orain</i>), A Lacombe</p> <p>611 ¹ Djin De La Roque, h, b, 6 ans, par Cut Quartz et Belle Saga (Sagamix), 73 k, Jerome Zuliani (<i>O Jouin</i>), J Zuliani</p>	

<p>808 ² My Speed, h, ro, 5 ans, par Muhtathir GB et My Belle (Smadoun), 68 k (65 k), Denuault (s) (<i>A Baudoin-Boin</i>), G Denuault (s)</p> <p>694 ² Donaglia, f, 6 ans, 68 k, P Journiac (<i>A de Chitray</i>), P Journiac</p> <p>694 ¹ Pontailiac, h, 5 ans, 70 k (67 k), P Chevillard (<i>P Moreau</i>), P Chevillard</p>	<p>5</p> <p>6</p> <p>tbé</p>
<p>7 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 0 € Eng. sup. : <i>Debut De Printemps</i> 17 long, 4 long, 9,5 long, 2 long, 18 long. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 512 € Mlle Marie-Aude Bossuet, Ecurie Tenor. 756 € Michel Bedier. 441 € Bernard Le Roux, Jean-Marie Le Roux. 299 € Mme Robert Mongin. 141 € Mme Sylvie Ringler.</p> <p><i>Temps total</i> : 06'32''66 Le jockey Marc Antoine DRAGON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MARTASPRINGS par le jockey Alexandre ORAIN.</p>	
<p>924 ³⁴²⁹ PRIX JASMIN II</p>	<p>4.100 m</p>
<p>(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)</p> <p>23 000 € (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 11.000, ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 30.000.</p> <p>Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k. La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. Références : 5 ans, +14 ; 6 ans et +, +16.</p> <p>771 ⁵ Droit De Veto, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile (Lomitas GB), 72 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste</p> <p>812 Don't Pass Me By GB, h, b, 7 ans, par Schiaparelli GER et Eightdaysaweek GB [Montjeu (IRE)], 70 k, Thierry Poche (<i>Y Kondoki</i>), T Poche</p> <p>727 ³ Demon De Fleur, h, gr, 6 ans, (AQ), par Ange Gabriel et Fleur D'Anjou (Roli Abi), 70 k (67 k), Dominique Le Breton (<i>M Lefebvre</i>), N Chevalier</p> <p>802 ¹ Candivol, h, gr, 7 ans, (AQ), par Candidate GB et Kivole (Dadarissime), 70 k, Nicolas Remoue (<i>Y Plumas</i>), N Remoue</p> <p>Dom Priolo, h, gr, 10 ans, par Priolo USA et Pasquafleure (Dom Pasquini), 63 k, Denuault (s) (<i>B Meme</i>), G Denuault (s)</p> <p>727 Donolysse, h, b, 6 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Onolysa (Nononito), 70 k (67 k), Dubourg (s) (<i>B Dubourg</i>), CH Dubourg (s)</p> <p>652 ¹ Chelsea De Sevres, h, 7 ans, (AQ), 71^{1/2} k, G Couge (<i>O Jouin</i>), P Journiac</p> <p>316 ⁵ Delir Absolu, h, 6 ans, (AQ), 71 k (68 k), Scea des Collines (<i>A Gautron</i>), E Riou</p> <p>799 ¹ Clandy, f, 7 ans, (AQ), 66 k, P Le Gloannec (<i>C Lefebvre</i>), N Paysan</p> <p>727 ¹ Cash Game, h, 7 ans, (AQ), 66 k (65 k), A Subileau (<i>V Bernard</i>), A Subileau</p>	
<p>10 partants ; 25 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 0 € 6 long, 10 long, 11 long, 4 long, 20 long. 10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 € - 805 €</p> <p>Primes aux éleveurs : 1 552 € Haras de Saint-Voir. 759 € H&c Group Ltd, prime non attribuée. 448 € Arnaud Chaille-Chaille. 310 € Arnaud Paysan. 120 € Suc. Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau.</p> <p><i>Temps total</i> : 05'14''94 Le jockey Marc Antoine DRAGON étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DOM PRIOLO par le jockey Baptiste MEME.</p>	

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

A Dieu Vat, h, 9 ans, Presenting GB et Montanara Paris, **872/2**

A Mi Manera, f, 6 ans, Great Pretender IRE et Lady Fix, 912

A Sa Maniere, h, 5 ans, Rajsaman et Cavaliere, **868/4**

A Suivre, f, 10 ans, Lando GER et Ulanowa GER, 862

A Vos Marques, f, 9 ans, (AQ), Network GER et Marly Du Misselot, 885

Abalya, f, 3 ans, Gemix et Anourada, **849/1**

Abaya Du Mathan, h, 7 ans, Al Namix et Swahilie Du Mathan, **878/5**

Abreulandia, f, 9 ans, (AQ), Kapgarde et Pleace, **845/4**

Acta Est Fabula, f, 4 ans, Turgeon USA et Margerie, **880/5**

Adagio Des Bordes, h, 9 ans, Voix Du Nord et Nostra Des Bordes, **831/4**

Adequito, h, 6 ans, Deportivo GB et Venta, 917

Ahelia, f, 9 ans, My Risk et Bleu D'Azur, 864

Aigle Teen, h, 4 ans, Mesnil Des Aigles et Ever Teene, **921/1**

Aimora, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Aimante, 835, 901

Aix Du Gravier, h, 10 ans, Priolo USA et Danse Neige, **907/3**

Akiday, f, 5 ans, Sunday Break JPN et Greenaki, **922/5**

Al Clay, h, 7 ans, American Post GB et Ile De See, **860/1, 887/1**

Al Cuarto, h, 3 ans, Nicaron GER et Vie Ta Vie, **830/6**

Alankery Lauriere, h, 7 ans, Alanadi et Independence, 821

Albin, h, 3 ans, Montmartre et Arisk, 875

***Alcatraz Island GER**, h, 3 ans, Rock Of Gibraltar IRE et African Queen GER, **849/2**

Alcinger, h, 7 ans, Racinger et Morena Du Moulin, **865/4**

Alex Mome, h, 9 ans, (AQ), Network GER et Lamoune, 897

All For Her, f, 4 ans, No Risk At All et Yolaine, 913

All Gold, f, 3 ans, No Risk At All et Goldflake, **901/1**

All Risk For Love, f, 4 ans, No Risk At All et Droit D'Aimer, **913/3**

Allee Lou, h, 8 ans, Loup Solitaire USA et Blonde Cleville, **836/4**

***Allez Y GER**, f, 6 ans, Champs Elysees GB et Atanua GER, 817

Always Magic, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Magic Poline, **828/6**

***Amazing Sea Pearl GER**, f, 5 ans, Samum GER et Amazing Model GER, **867/1**

Amboselie, f, 9 ans, (AQ), Princeton et Maguy Des Plages, **864/4**

Ami Garry, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, **869/4**

Ancre De Lune, f, 4 ans, Irish Wells et Algue De Lune, **896/2**

Ange Ou Demon, h, 5 ans, Dark Angel IRE et Adamantina, **817/5**

Angelle De Bel Air, f, 4 ans, Ange Gabriel et Miss Mortois, **854/4**

Anouma Freedom, h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Miss Freedom, 832

Apache De Brabois, h, 9 ans, (AC), Minley GER et Amandine De Braboi, **820/5**

Ar Di Boal, f, 4 ans, Doctor Dino et Ar Baol, **825/4**

Aristoloche, h, 9 ans, (AQ), Special Kaldoun (IRE) et La Du Maine, **860/5**

Artaban Wind, h, 11 ans, Denham Red et Wind Flover, 864

Artemidor, f, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Polynikova, 922

As Solitaire, h, 9 ans, Loup Solitaire USA et Very Cad, **907/1**

Atek De La Vire, h, 9 ans, (AQ), Protektor GER et Malifornie De La V, **847/1**

Aterisk, f, 3 ans, No Risk At All et Aspolina (IRE), **826/3**

***Athene GER**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Alkeste GER, 911

Atory De La Vire, h, 9 ans, (AQ), Protektor GER et Pamina Des Broses, 907

Audacieux D'Alin, h, 5 ans, Indian Daffodil (IRE) et Cybellede Beaufai, 833

***Austrasien GER**, h, 8 ans, Nicaron GER et Aughamore Beauty IRE, **920/4**

Avant Hier, f, 4 ans, Kapgarde et Artofmen, **914/2**

Ayepaddy, h, 7 ans, Ungaro GER et Heavenly Pleasure IRE, **833/7**

Azuraa Blue, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Je Me Aime, **903/2**

B

Babbo Natale, h, 9 ans, Hurricane Cat USA et La Nerte, 870

Bacalan, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Bel Idee, **824/1**

Bacplus, h, 11 ans, Bachir IRE et Galetinima, **824/2**

Bad Boy Bouloise, h, 8 ans, (AQ), Crossharbour GB et Elderflower, **816/2**

Bad News, f, 4 ans, Lord Du Sud et Mona Lescribaa, 921

Baie Des Iles, f, 8 ans, (AQ), Barastraight (GB) et Malownia, 829

Baldi Des Bois, h, 7 ans, Balko et Diane Des Bois, 872

Balenka De La Tour, f, 4 ans, Laverock IRE et Numerisse, **823/5**

Bali Balo, h, 7 ans, Balko et Irisia, **836/2**

Ballingflow, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Lady Flow, **897/5**

Ballinstown, f, 10 ans, Ballingarry IRE et Queenstown, **861/4**

Bally Stone, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Backstone Slate, 843

Ballyrock, h, 10 ans, Ballingarry IRE et Rochambelle, **844/4**

Baloo Du Caux, h, 8 ans, Corri Piano et Queen Of Spirits, 885

Bandito Conti, h, 8 ans, Saint Des Saints et Orne Saosnoise, **872/1**

Bapaume, h, 6 ans, Turtle Bowl (IRE) et Brouhaha, **831/2**

Baracci, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Ascot One, 875

Baraclaas, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Turga De La Tour, **879/5**

Baratin De Sivola, h, 8 ans, Special Kaldoun (IRE) et Alingha, 816

Barleda, f, 8 ans, (AQ), Silver Cross et Princesse Garuda, **851/4, 890/4**

Barpower, h, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Valley, 910

Beau De Ballon, h, 10 ans, Discover D'Auteuil et Lady Apatry, 833

Beau Frere, h, 8 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Mille Merci, 847, **891/1**

Beaute De La Cere, f, 8 ans, (AQ), Soave GER et Priscilla De La Ce, **883/5**

Beautiful Secret, h, 4 ans, Agent Secret IRE et Brouhaha, **822/2**

Beguine D'Estruval, h, 8 ans, (AQ), Martaline GB et Rose D'Estruval, **915/4**

Beleave You, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Jolie Et Belle, **850/1**

Belle Des Gabiers, f, 6 ans, Ballingarry IRE et Belle Maison, **856/1**

Beryl Baie, h, 8 ans, Crillon et Shah Gun Blue, **878/3**

Bess, f, 4 ans, Authorized IRE et Quillaja GER, **913/4**

Bien Ne, h, 8 ans, (AQ), Bering (GB) et Rosaville, **894/5**

Bilbo D'Assault, h, 4 ans, Royal Assault USA et Noverings (GB), 874

Bingo De L'Aunay, h, 4 ans, Dream Well et Grace De L'Aunay, **840/2**

Birdparker, h, 6 ans, Never On Sunday et Mindset IRE, 827

Biway, h, 8 ans, Malinas GER et Pharliska, 886

Blue Crystal, h, 4 ans, Blue Bresil et Crystale De France, 825

Blue Dragon, h, 8 ans, (AQ), Califet et Nathalie Blue, **831/3**

Blue Pretender, h, 11 ans, Great Pretender IRE et Label Bleu, **889/4**

Blue Simon, h, 4 ans, Simon In Blue et Milarepa, **818/3**

Blue's Brother, h, 4 ans, Smadoun et Fanny Princess, **854/3**

Bob Alone, h, 8 ans, (AQ), High Rock (IRE) et Monetta, 889

Boeing Du Bara, h, 8 ans, (AQ), Crillon et Full Of Wisky, 872

Bois De Boulogne, h, 5 ans, Satri IRE et Bella Giaconda GER, **819/4**

Bolero Du Tango, h, 6 ans, Sandwaki USA et Miss Lagoda, 824

Born To Be A Queen, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Prosopopee, **838/4**

***Bowler Hat GB**, h, 4 ans, Helmet AUS et Fatima's Gift GB, **877/5**

Box Office, h, 8 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Quelle Mome, 817

Boy Sweet, h, 8 ans, (AQ), Malinas GER et Reve Alex, 862

Breiz Ardour Arvro, h, 8 ans, (SF), Kaktos D'Armor et Princesse Laura, **857/3**

Brennus, f, 4 ans, Zoffany IRE et Dream For Life, **874/5**

Briouze, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Sesimbra IRE, **819/1**

Broad Peak, h, 7 ans, Kaldounevees et Breakthrough, **895/3**

Brother Bernard, h, 4 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, **877/7**

Buickor, h, 8 ans, (AQ), Nidor et Miss Sylvaine, **889/5**

Bulle Des Ongrais, f, 8 ans, Crillon et Lou Winner, 890

Byzance Du Berlais, f, 4 ans, Martaline GB et Bonita Du Berlais, **828/5**

C

C'Est L'Heure, h, 7 ans, (AQ), Coastal Path GB et Legitime, **878/4**

Caline D'Allier, f, 7 ans, Laveron GB et Iena D'Allier, **861/2, 887/2**

Calinnccary, f, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ironica, **847/3**

Calki, h, 7 ans, (AQ), Balko et Soupe Angevine, **870/5**

Calnutz, h, 7 ans, (AQ), Balko et Nutz, **870/1**

Candiceounette, f, 5 ans, Hannouma (IRE) et Elanaaka GB, 844

Candivol, h, 7 ans, (AQ), Kandidate GB et Kivole, **924/4**

Candos, h, 5 ans, Rajsaman et Scapegrace (IRE), **833/1**

Candy Chope, f, 6 ans, Namid GB et Chopinette, 860

Canter Des Fresnes, h, 7 ans, Alberto Giacometti IRE et Barine, 817

Cap Mix, h, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Easy III, **885/1**

Carabin De Balme, h, 7 ans, Solar One et Calyptol, 915

Cargy Du Quartier, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Cargyiose, **864/5, 907/5**

Carino, h, 7 ans, (AA), Fantagaro et Farinha, 820

Carlota Roque, f, 7 ans, Nickname et La Valliere, 885

Caruso Valtat, h, 6 ans, Buck's Boum et Polka Valtat, 878

Cash Game, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Fasteline, 924

Cassonade, f, 7 ans, Zanzibari USA et Damgerose, 827

Catri De Sienne, h, 7 ans, (AQ), Satri IRE et Houle De Sienne, 841

Cavisto, h, 7 ans, (AQ), Al Namix et Serenite, **915/1**

Celebre D'Allen, h, 7 ans, (AQ), Network GER et Revoltee, **829/7**

Cemarento Du Repas, h, 7 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Eima Des Planches, **907/2**

Centaur De La Brun, h, 7 ans, (AA), Zamouncho et Naya De La Brunie, **894/4**

Cesar Du Lemo, h, 4 ans, Della Francesca USA et Melody Du Lemo, 903

Chacha And Rhum, f, 7 ans, Kapparde et Jazz And Liquer PNA, 816

Channel Baie, f, 7 ans, Crillon et Jade Rheinberg GER, **889/2**

Chapardeur, h, 7 ans, (AQ), Buck's Boum et Queserasera, **861/5**

Charly Du Breuil, h, 7 ans, (AQ), Protektor GER et Halallier, **836/5**

Charmeuse D'Ainay, f, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Perle Du Bocage, 833

Charmyra, f, 7 ans, Protektor GER et Myragentry, **842/3**

Chelsea De Sevres, h, 7 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Union De Sevres, 924

Chic Des Fresnes, h, 7 ans, Alberto Giacometti IRE et Venus Du Berlais, **817/3**

Chicachica, f, 4 ans, Chichi Creasy et La Biriquina USA, 858

Chichi Star, f, 7 ans, (AQ), Rashbag GB et Quati Star, 845

Chop Sea, h, 5 ans, Soave GER et Water Bells (IRE), **844/3**

Chopemoui, f, 4 ans, Deportivo GB et Wa Zine, 863

Chris De Beaumont, h, 10 ans, Khalkevi IRE et Pierre Stay, **827/7**

Chupa Klass, f, 7 ans, (AQ), Caballo Raptor CAN et Marbela, **845/2**

Cima Well, h, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Isarwelle GER, 869

Cimdor, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Simsile, **862/3**

Cityclair, h, 5 ans, Soul City IRE et Naramoun, **863/2**

Clandy, f, 7 ans, (AQ), Axxos GER et Grizilh, 924

***Clondaw Cian IRE**, h, 9 ans, Gold Well (GB) et Cocktail Bar IRE, **915/3**

Clos Du Chenet, h, 7 ans, Martaline GB et Mine Lointaine, 827

Coastaline, f, 7 ans, Coastal Path GB et Rocheline, 845

Coastamajic, h, 4 ans, Coastal Path GB et Majestic Card, **825/1**

Coco Fennel, f, 3 ans, Samum GER et Fennel GB, **919/2**

Coco Gaelick, f, 3 ans, Cokoriko et Gaelika (IRE), **873/1**

Cocolegustachocho, h, 5 ans, Spirit One et Grey Winner, 886

Coeur De Chance, h, 5 ans, Satri IRE et Qi De Lulne, 922

Coeur Del Rais, f, 4 ans, My Risk et Miss Night (IRE), 854

Cold Light Of Day, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Pepples Beach GER, **873/5**

Colier D'Or, h, 9 ans, Saddler Maker (IRE) et Hahasia, **846/2**

Colonel D'Aumont, h, 7 ans, Nickname et Etoile Du Bosa, 886

Color Chope, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Vaubecourt, **826/7**

Colt D'Or, h, 7 ans, (AQ), Pistolero (IRE) et Fee D'Or, **862/2**

Comtesse Gueulatis, f, 7 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Orphie Du Moulin, **886/6**

Constante, f, 7 ans, (AQ), Forestier et Shabady, **832/1**

Conte Maltaix, h, 7 ans, (AQ), Astarabad USA et Rosalie Malta, 816

Corazones, h, 7 ans, (AQ), Nidor et Celine Mon Coeur GER, 829

Corcovado Bey, h, 4 ans, Army King et Marliny, **840/5**

Corentin Collonges, h, 7 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, 895

***Cosmic Power GER**, h, 6 ans, Samum GER et Cosmic Collisions (GB), **872/5**

Cote De Nuits, f, 7 ans, (AQ), Laveron GB et Lune D'Etain, **895/1**

Crak De La Cheneau, h, 7 ans, (AQ), Coastal Path GB et Patka, **865/5**

Crazy In Love, h, 5 ans, Lord Du Sud et Subtle Brain, **882/5**

Crazydor, f, 7 ans, Alberto Giacometti IRE et Janidor, 851

Crealion, h, 3 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lionne, **910/1**

Credo Des Obeaux, h, 7 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Onaka, **878/1**

Croc En Jambe, h, 7 ans, (AQ), Denham Red et Suzaka, **865/1**

Croix D'Or Allen, h, 7 ans, (AQ), Assessor IRE et Ismaelle II, 889

Cross Way (IRE), h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Mislix, **848/3**

Crysking, h, 6 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, **905/2**

Crystal D'Un Jour, h, 8 ans, Great Journey JPN et Crystal Royal, 844

D

D'Jango, h, 6 ans, (AQ), Balko et Quizas Jolie, 876

Daenerys Targaryen, f, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Perle Du Seuil, **839/2**

Daguet, h, 6 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Quelles Cendres, **832/4**

Dakika Aa, f, 6 ans, (AC), Barastraight (GB) et Kora De Blou, **820/2**

Daligala, f, 6 ans, Vision D'Etat et Lilli Star, 905

Dalyotin, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Dalynone, 910

Dame De Montmartre, f, 6 ans, (AQ), Montmartre et Ostention, 817

Danzar, h, 6 ans, (AQ), Noroit GER et Romane Du Mou, 905

Daragouin, h, 6 ans, (AQ), Saint Des Saints et Algarabia, **890/1**

Dararelle, f, 6 ans, (AQ), Daramsar et Quistrelle, **864/1**

Darkly Rochelaise, f, 6 ans, Policy Maker (IRE) et Ines Rochelaise, **842/1**

Dashing Trois, h, 7 ans, Soave GER et Dikita, 832

Dauteuil Precieux, h, 6 ans, (AQ), Balko et Quennie Star, 832

Davanti San Guido, h, 4 ans, Orpen USA et Vienna View GB, **879/4**

De Nous Quatre, h, 6 ans, (AQ), Great Pretender IRE et Nutz, **876/5**

Debut De Printemps, h, 6 ans, Irish Wells et La Grande Touche, **923/1**

Deesse Fleur, f, 9 ans, Nickname et De Fleur En Fleur, 816

Defi Des Carres, h, 6 ans, Sumitas GER et Star Des Carres, **887/3**

Delir Absolu, h, 6 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Itiga, 924

Delta Gamma, h, 6 ans, (AQ), Caballo Raptor CAN et Oudette, **853/2**

Delta Risk Aa, h, 6 ans, (AC), Grey Risk et Omega De Foissac, **820/4**

Demi Soeur Sivola, f, 6 ans, Noroit GER et Atipik, **861/1**

Demon De Fleur, h, 6 ans, (AQ), Ange Gabriel et Fleur D'Anjou, **924/3**

Demon Royal, h, 6 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Ker Marie, 892

Dentor Des Obeaux, h, 3 ans, Protektor GER et Dendhera, **919/3**

Deportetoi, h, 5 ans, Deportivo GB et Marmuhta, **882/2**

Derby De Tendron, h, 6 ans, (AQ), Voix Du Nord et Natika De Tendron, 888

Deriganou, h, 6 ans, (AQ), Candidate GB et Ismenie, 832

Derive, h, 6 ans, Diamond Green et Altane, 860/2

Desir Des Roses, h, 6 ans, (AQ), Lucarno USA et Serene De Forme, 824/3, 888/4

Deux Par Deux, h, 5 ans, Manduro GER et Kassala, 824

Devona, f, 6 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Qwertzyze, 876

Diafour, h, 9 ans, Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA, 844/5, 897/1

Diam's De Bersy, f, 6 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Ondine De Bersy, 851/2

Diamina, f, 3 ans, Penny's Picnic (IRE) et Diamond Fever (IRE), 835

Diamont Drop, h, 6 ans, Diamond Green et Tourmaline, 917/3

Diams Du Rivage, f, 6 ans, (SF), Fragrant Mix (IRE) et Gold Girl, 892/3

Diane Colombe, f, 6 ans, Muhtathir GB et Ruse De Guerre, 852

Dicla, f, 6 ans, (AQ), Policy Maker (IRE) et Reghane, 892/1

Diddle, f, 6 ans, (AQ), Saint Des Saints et Sharonne, 845/1, 895/2

Diego Des Ongrais, h, 6 ans, Ungaro GER et Sara Des Ongrais, 920/5

Diesel D'Allier, h, 6 ans, Kap Rock et Iena D'Allier, 885/2

Digny, h, 8 ans, Lugny et Dicsa, 912/4

Dionysos Colombe, h, 6 ans, (AQ), Balko et Sismaelle, 852

Disco De Vaut, h, 6 ans, (AQ), Pirateur IRE et Kitty De Vaut, 867

Disco Des Ongrais, h, 6 ans, Indian Daffodil (IRE) et Nava Des Ongrais, 862/5

Discretion, f, 6 ans, (AQ), Network GER et Querenice, 887

Diva Des Obeaux, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Dendhera, 908/2

Divin De Romay, h, 6 ans, Kap Rock et Cardora, 816/5

Divin Royal, h, 6 ans, Della Francesca USA et Six Royale, 817/2

Divine Fleur, f, 6 ans, Astarabad USA et Polyfleur, 832/2

Divine Prestige, f, 4 ans, Kapgarde et Prestige Girl, 869/2

Divinesri, f, 4 ans, Sri Putra GB et Divine Fold, 840/1

Djaplu, h, 7 ans, (AA), Olzarte De Collong et Djalousi, 894/3

Djedda Conti, f, 6 ans, Network GER et Cadoulie Wood, 888/2

Djin De La Roque, h, 6 ans, Cut Quartz et Belle Saga, 923/4

Docteur De Ballon, h, 7 ans, Doctor Dino et Nile Breeze, 829/2

Dolmen De L'Aube, h, 6 ans, (AQ), Denham Red et Ultima Storm, 892/5

Dom Priolo, h, 10 ans, Priolo USA et Pasquafleure, 924/5

Dom Valcour, h, 10 ans, Maille Pistol et Princesse Dom, 848/2

Dominicaine, f, 6 ans, (AQ), Nombre Premier (GB) et Teresa, 876

Don Axso, h, 6 ans, (AQ), Axxos GER et Ravissante, 892/2

Don Guillaume, h, 3 ans, Top Trip (GB) et Dona Ballerina, 875

Don Iron, h, 7 ans, Iron Mask USA et Donna Mister, 853/5

**Don't Pass Me By GB*, h, 7 ans, Schiaparelli GER et Eightdaysaweek GB, 924/2

Donaglia, f, 6 ans, Balko et High Vireenne, 923

Donnant Donnant, f, 6 ans, (AQ), Lucarno USA et Serie Limitee, 817

Donne Le Change, h, 6 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Tampabella, 883/2

Donolysse, h, 6 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Onolyssa, 924/6

Dont Stop Theparty, h, 6 ans, (AQ), Apsis GB et Initiale Royale, 918/5

Douglass, h, 6 ans, (AQ), Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron, 890/3

Doulos, h, 6 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Ovide, 891/4

Dream Of Storm, f, 4 ans, Falco USA et Like A Storm (IRE), 863/1

Dream Rochelaise, f, 6 ans, Konig Turf GER et Natacha Rochelaise, 841/3

Dream Wish, h, 3 ans, Dream Well et Ladies Wish, 910/2

Dreams Des Dunes, f, 6 ans, (AQ), Al Namix et Inecess, 892

Droit De Rever, f, 6 ans, Enrique (GB) et Droit D'Aimer, 852/2

Droit De Veto, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Parole D'Evangile, 924/1

Drop Flight, h, 4 ans, Martaline GB et Cindy Flight, 898/2

Drowing, f, 6 ans, (AQ), Blue Bresil et Kandora, 876

**Dubai Dream GER*, h, 9 ans, Lord Of England GER et Dubai Diva GER, 821/4

Duc Du Plessis, h, 6 ans, (AQ), Alberto Giacometti IRE et Larme A L'Oeil, 817

Duo Charmans, h, 6 ans, (AQ), Kap Rock et Thalissa Mans, 872/4

Dylane, f, 6 ans, (AQ), Anabaa Blue (GB) et Qlymane, 864/2, 923/2

Dynamic Dino, h, 3 ans, Doctor Dino et Just Be Good (GB), 849

E

Easy Allen, f, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Quouzeix, 837/1

Easy De La Thinte, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Tebel De La Thinte, 904/1

Easy Du Lemo, h, 5 ans, (AQ), Soul City IRE et Iris De La Nuit, 904

Eau De Vie Sivola, f, 5 ans, (AQ), Noroit GER et Quellevic, 824/4

Eau Furtive, f, 5 ans, Anzillero GER et Leauzelei, 920

Ebonite, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Tamise, 876/1

Echo De Champdoux, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Pamella, 922/4

Eclair Du Maffray, h, 5 ans, Honolulu IRE et Sleeping Frisk, 833/5

Eclidia, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Eclipse D'Artois, 898

Eclipse D'Arthel, f, 5 ans, (AQ), Network GER et La Fee D'Arthel, 837

Eclipse Moriviere, h, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Pashka, 904/5

Ecu Des Fosses, h, 5 ans, Denham Red et Sara Des Fosses, 922/3

Edelweiss Daudaie, f, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Sydney Australia, 900

Edenium, h, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Neuilly Le Real, 920/3

Edgeoy, h, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Ireland, 829/4

Edidindo, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Diva Divina CAN, 828

Edimoon, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Dimoitoo, 863

Egirl, f, 5 ans, Martaline GB et Cadouya Girl, 860/4, 918

Eh Chef, h, 5 ans, (AQ), Chef De Clan et Olbia, 838/5

Election, f, 5 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Rhumerie, 922

Elektra Du Rivet, f, 5 ans, (AQ), Ballingarry IRE et Idole De Pont Kerl, 895/5

Elesta D'Engilbert, f, 5 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert, 887

Elixire De L'Ouche, f, 5 ans, (AQ), Vendangeur (IRE) et Salile, 893

Elle Est Sacree, f, 5 ans, (AQ), Network GER et Aventure Sacree, 836/3

Ellerman (IRE), m, 6 ans, Zoffany IRE et Misscomplacent GB, 886/3

Ellie'star, f, 5 ans, (AQ), Muhaymin USA et Rixdale D'Or, 819

Ellipse, f, 5 ans, No Risk At All et Sapienza, 922

Elmadi, f, 5 ans, (AQ), Protektor GER et Non Dadi, 904/4

Eloge Du Clos, f, 5 ans, (AQ), Anabaa Blue (GB) et New Course, 906

Elsa Du Sulon, f, 5 ans, (AQ), Honolulu IRE et Fest Noz, 847/4, 906

Elton Du Granit, h, 5 ans, (AQ), Apsis GB et Reine Du Granit, 863/5

Embrun D'Oudairies, h, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Quency De Chadzeau, 876/3

Embrun Du Large, h, 5 ans, Kapgarde et Kayagua, 816/1

Emeraude De Kerza, f, 5 ans, Honolulu IRE et Rangl, 886/4

Eminence Rouge, f, 5 ans, (AQ), Youmzain IRE et Quiche Lorraine, 887/4

Emirat, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Platine, 876/2

Emma Choep, f, 4 ans, Muhaymin USA et Moon Serenade GB, 896/1

En Bonne Main, f, 5 ans, (AQ), Poliglote (GB) et Millesimee, 876

En Fin De Compte, f, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Melodie Valtat, 859/4

Encore La, f, 5 ans, (AQ), Nidor et Meme Musique, 857

Enfield, h, 5 ans, (AQ), Desir D'Un Soir et Flaurella, 904/2

Eniocanto, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Perle Du Seuil, 832

Enki Flight, h, 3 ans, Buck's Boum et Balli Flight, 919

Enqarde, h, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Usachaqa, 886/5

Enrique Adventure, h, 3 ans, Enrique (GB) et Adventurous Lady, 875/5

Eperance, f, 5 ans, (AQ), Denham Red et Turiane, 904

Ephaine D'Arc, f, 5 ans, (AQ), Irish Wells et Lextrienne, 851

Ephedrine, f, 4 ans, Al Namix et Brave D'Honneur, 871/2

Epi Sacre, h, 5 ans, (AQ), Secret Singer et Sacree, 876

Epice D'Aubrelle, f, 5 ans, Maresca Sorrento et Erbalunga, 859/3

Eragone, h, 5 ans, (AQ), Martaline GB et Sharonne, 876/4

Eris, f, 5 ans, (AQ), Kapgarde et Belisama, 915/2

Espion Collonges, h, 5 ans, (AQ), Anzillero GER et Ivresse Collonges, 915

Espoir Secret, h, 4 ans, Secret Singer et Polka Valtat, **874/4**

Esprit Klass, h, 5 ans, (AQ), Coastal Path GB et Marbela, **838/3**

Estrella Cael, f, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Lahia Cael, **856/4**

Etain, h, 5 ans, (AQ), Secret Singer et Kalgary, 899

Ethique, f, 5 ans, (AQ), Zambezi Sun GB et Nasseuseuse, **893/2**

Etinsolent, h, 5 ans, (AQ), Blue Bresil et Miss Hermione, 904

Etoile Du Mou, f, 5 ans, (AQ), Noroit GER et Jane Du Mou, **906/1**

Etoile Gemmoise, f, 5 ans, (AQ), Monitor Closely IRE et Qui Est Qui, **837/5**

Etrah, f, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Preuve D'Amour, **900/2**

Etudiant, h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Tire En Touche, **922/2**

Euphorie, f, 5 ans, (AQ), Laverock IRE et Klef Du Bonheur, **893/1**

Evanescence, f, 5 ans, (AQ), Linda's Lad (GB) et Think About, **900/5**

Ever Forget Me, h, 5 ans, (AQ), Nidor et Amandiya, **922/1**

Everly Blue, f, 5 ans, Tiger Groom GB et Cookie Blue, 859

Evidence Bleue, f, 5 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Tunique Bleue, 922

Evron Danahill, m, 3 ans, Indian Danehill IRE et La Saint Annaise, **884/1**

Excuse Du Peu, f, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Jariga, **856/3**

Exprim, f, 5 ans, (AQ), Voix Du Nord et Saura, 888

Extra D'Oc, f, 5 ans, Konig Turf GER et Quicken D'Oc, **838/1**

Extra Lulu De Cuet, f, 5 ans, (AQ), Lord Du Sud et Ocelle Lulu, 824

Extra Mome, h, 5 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Reve Mome, 859, **904/3**

F

Fable Magic, h, 4 ans, Blek et Thou My Blue, 921

Fabuleiro, h, 4 ans, (AQ), Saddex (GB) et Quessadilla, 921

Fabuleuse Macri, f, 4 ans, Spirit One et Mururoa, 863

Fac Daly, h, 4 ans, Kapparde et Taqdaaly, **871/5**

Face A Face Sivola, f, 4 ans, Noroit GER et Pierrebrune, **893/5**

Facebook Jersey, f, 4 ans, (AQ), Hurricane Cat USA et Myrtille Jersey, **921/2**

Fair Play Aulmes, h, 4 ans, (AQ), Hurricane Cat USA et My Wish Aulmes, **850/3**

Fait Honneur, h, 4 ans, (AQ), Authorized IRE et Patte De Velour, 877

Falisca, f, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Lalie, **902/4**

Fally Jem, f, 4 ans, Authorized IRE et Ballymena Lassie GB, **880/4**

Fameck, h, 4 ans, (AQ), Della Francesca USA et Verbania, 874

***Fangio POL**, m, 3 ans, Star Poker IRE et Fair N Lovely IRE, 875

Fanion D'Estruval, h, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Urfe D'Estruval, **881/1**

Fanon Du Breuil, f, 4 ans, Enrique (GB) et Mazagane, **855/2**

Fantomas Arzemouy, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Vrille D'Arzemouy, **871/4**

Farandole Bleu, f, 4 ans, (AQ), Spanish Moon USA et Two For Tea, 902

Farbakan, f, 4 ans, (AQ), Shamalgan et Nusakan, **902/5**

Farouk De Cheneau, h, 4 ans, Day Flight GB et Kardamone, 921

Fashion Baie, f, 4 ans, Crillon et Passion Du Berlais, 863

Fast Pepite, f, 4 ans, Great Journey JPN et Montana Moon, 869, 879

Fast Rouge, f, 4 ans, (AQ), Speedmaster GER et Quiche Lorraine, **913/5**

Faster Du Grizzly, h, 4 ans, Peer Gynt JPN et Forbalka Champeix, 822

Fastorslow, h, 3 ans, Saint Des Saints et Popova, **834/1**

Fatka, f, 4 ans, (AQ), Day Flight GB et Skarina, 921

Faucon, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Quisait, **914/4**

Faucon Du Bosc, h, 4 ans, (AQ), Boris De Deauville (IRE) et Orisandre, **877/1**

Faut Bien Rever, f, 4 ans, (AQ), Sholokhov IRE et Rien De Plus, **913/2**

Faux Pas Croire, h, 4 ans, (AQ), Puit D'Or IRE et Samarkand Bleue, 902

Fava Has, h, 6 ans, Kapparde et Fragante Royale, **888/5**

Faviera, f, 6 ans, Kapparde et Gallery's Native, **852/4**

Fayas, h, 8 ans, Poliglote (GB) et Dedale, 846

Fedorova Kergador, f, 4 ans, (AQ), Lauro GER et Quilkenny, **902/2**

Fee Camazenne, f, 4 ans, (AQ), Full Of Gold et O'Callie, 900

Fee Des Bois, f, 4 ans, Feel Like Dancing GB et Ella Des Bois, 874

Feed Back (IRE), h, 3 ans, So You Think NZ et Drole De Dame IRE, 919

Feel Happy, m, 4 ans, Martaline GB et Sapienza, 843

Feeling De Sivola, f, 4 ans, Noroit GER et Neva De Sivola, **880/3**

Feeling Rock, h, 4 ans, (AQ), Kap Rock et Sereine De Farges, 825

Fejoada, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Noisillette, **822/4**

Fenrir, f, 3 ans, Saint Des Saints et Lys Noire, **835/3**

Festin Collonges, h, 4 ans, (AQ), Secret Singer et Miss Collonges, **843/4**

Feu Follet Sivola, h, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Une Par Une, 877

Feu Sacre Chatho, h, 4 ans, Indian Danehill IRE et Pigne De Pin, **893/4**

Fedor Du Don, m, 4 ans, Spider Flight et Ruyy River, 898

Feufrancis, h, 4 ans, (AQ), Secret Singer et Quieville, **902/3**

Ficus, h, 4 ans, Redback GB et Muscadet GER, **818/4**

Fiesta Delafayette, f, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Queen De Lafayette, 913

Fil D'Ariane, h, 4 ans, (AQ), Gris De Gris (IRE) et Vibraye, 921

Filmoitout, h, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Revathou, **877/6**

Filord De Touzaine, h, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Isis Du Mesnil, **866/4**

Filovent, h, 4 ans, (AQ), Nom De D'La et Maciga, **815/2**

Fils Du Tigre, h, 4 ans, Tigron USA et Vallee D'Aubois, 921

Filup, h, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Qartouche, **877/2**

Finale Du Rib, f, 4 ans, Kapparde et Cherry Pile, **898/4**

Fine Angels, f, 6 ans, Fine Grain JPN et Star Jelois, **852/1**

Fine Champagne, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Quizas Jolie, **854/5**

Finisteria, f, 10 ans, Kingsalsa USA et First Precedent, **845/3**

Firenze, h, 4 ans, (AQ), Network GER et Toscane, **850/5**

Flacanale, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Lacanale, 900

Flag Du Boulay, h, 4 ans, (AQ), Domedriver (IRE) et Ugoline Du Boulay, **902/1**

Flambeau De Kerker, h, 4 ans, Vendangeur (IRE) et Ophelie De Kerker, **840/4**

Flash D'Or, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Sans Rancune, **871/1**

Flash Tiepy, f, 4 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy, 815

Flashline, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Shine A Line, 903

Flectra, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Precieuzee, **906/2**

Fleur Brune, f, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Magie Brune, 866

Fleur D'Estruval, f, 4 ans, (AQ), Enrique (GB) et Uzès D'Estruval, 913

Fleur Irlandaise, f, 4 ans, No Risk At All et Orlandaise, **914/5**

Flours Des Blaies, f, 4 ans, (AQ), Laverock IRE et Loutre, **866/5**

Fleuve D'Ajonc, h, 4 ans, No Risk At All et Fleur D'Ajonc, **921/5**

Flexible, f, 5 ans, Kyllachy GB et Conciliatory GB, **837/4**

Flicka D'Olivate, f, 4 ans, (AQ), Coastal Path GB et Komunion, **822/5**

Flower Bouloise, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Verveine Bouloise, **823/4**

Flyka Loued, f, 4 ans, (AQ), Apsis GB et Malyciane, 837

Foja, f, 4 ans, (OC), Masterstroke USA et Oja, **880/1**

Folatiere, f, 4 ans, (AQ), Al Namix et Trendy, **900/1**

Folie D'Oudairies, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Miss D'Estruval, 871

Folish Moon, f, 4 ans, Spanish Moon USA et Girl Folish, 850

Follow Me Du Pecos, h, 5 ans, (AC), Chef De Clan et Festive Du Pecos, **820/1**

For Fun, m, 3 ans, Motivator GB et Funny Feerie, **830/2**

Forban D'Aubrelle, h, 4 ans, (AQ), Racinger et Premiere Main, 822

Forclaz, h, 4 ans, (AQ), Secret Singer et Outre Mer, **825/2**

Forge Master, h, 4 ans, Sunday Break JPN et Fontcia, 850

Forsus, h, 6 ans, Great Pretender IRE et Rose Candy, 878

Fortunegador, f, 4 ans, (AQ), Kapparde et Qualinette, **858/3**

Forza Conti, f, 4 ans, Khalkevi IRE et Orne Saosnoise, **866/3**

Fpidermane, f, 4 ans, (AQ), Spider Flight et Qlymane, **900/4**

France Will, f, 4 ans, (AQ), Network GER et Vita Will, 858

Francisque, f, 4 ans, (AQ), Khalkevi IRE et Judelle, 914

Fraggarde, f, 4 ans, (AQ), Kappgarde et Ovive, **908/5**

Fredo Ecossais, h, 4 ans, Martaline GB et Lucia Bay GB, **850/2**

French Cancan, h, 4 ans, (AQ), Nidor et Ornarie, 902

French Made, f, 4 ans, (AQ), Dream Well et Sempiternelle, **828/4**

Fresher Des Mottes, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Oktavia Des Mottes, 879

Fricfra, h, 4 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Sagga D'Engilbert, **858/5**

Friska, f, 4 ans, (AQ), Martaline GB et Top Garde, **908/3**

Frizzante Azeen, h, 4 ans, (AQ), Shamalgan et Peps Jarzeene, 902

Frostinator, h, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Bip Bip Tercah, 870

Frosty Lake, h, 6 ans, Silver Frost (IRE) et Acenanga GER, 870

Frozen Bere, h, 4 ans, Peer Gynt JPN et Fitness Queen USA, **898/1**

Fubustier, h, 4 ans, Full Of Gold et Stay Another Day IRE, **879/7**

Fuissema, f, 3 ans, Fuisse et Maryleo (IRE), 919

Fuji Flight, h, 4 ans, (AQ), Day Flight GB et Silverlea, **877/4**

Full Smart, h, 4 ans, Cat Junior USA et Full Of Charms, **881/2**

Fun Du Lemo, f, 4 ans, (AQ), Soul City IRE et Swing Du Lemo, **908/4**

Fun Gravy, h, 4 ans, Gravity et Funybreeze Pouilly, 866

Funchal, f, 4 ans, (AQ), Konig Turf GER et Osee De Re, **900/3**

Furie D'Ainay, f, 4 ans, (AQ), Cokoriko et Lady Noire, 880

Furie Precieuse, f, 4 ans, (AQ), Sri Putra GB et Precieuse Pepite, 825

Furius De Ciergues, h, 4 ans, (AQ), Lord Du Sud et Java De Ciergues, 822

Fyrmyin, h, 8 ans, Nickname et Fly To Sky, **886/7**

G

Gaelik First, f, 4 ans, Blue Bresil et Gaelika (IRE), 879

Galant Du Chenet, h, 3 ans, Martaline GB et Viviane Royale, **919/5**

Galcoflaur, h, 3 ans, (AQ), Falco USA et Persiflaura, **834/5**

Galikeo (GB), m, 5 ans, Dansili GB et Galikova, **882/3**

Galko Des Mottes, f, 3 ans, (AQ), Balko et Ouhetu Des Mottes, **834/4**

Game Twist, f, 3 ans, Recharge IRE et Pampera (IRE), 835

Gamsoul, h, 3 ans, Nicaron GER et Yellow Summer, 919

Garou De Juilley, h, 7 ans, Ungaro GER et Halbina De Juilley, **817/4**

Gato, h, 6 ans, Balko et Djethys, **888/1**

Gatsby, h, 3 ans, (AQ), Cokoriko et Ulla De Montot, 910

Genet, h, 3 ans, Manduro GER et Ambrella, **919/4**

Gesko, h, 3 ans, Balko et Alvina, 834

***Ghost Serge IRE**, h, 4 ans, Zebedee GB et Cornakill USA, 877

Gianyar, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Chandi Dasa IRE, 832

Gilou Cat, h, 3 ans, Cat Junior USA et Stoa IRE, **849/3**

Gina Cauvelliere, f, 3 ans, Doctor Dino et Tina Bull USA, 919

Giovanina, f, 3 ans, Masterstroke USA et Baltic Speed, 909

Glamorous Dream, f, 10 ans, Dream Well et Glamsalsa, 920

Go Wilko, h, 7 ans, Voix Du Nord et Rivatune, **867/5**

Golden Bride, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Golden Tale, **837/3**

Golden Dario, h, 4 ans, Martaline GB et Golden Clou, 911

Golden Park, f, 3 ans, Walk In The Park IRE et Goldnella, **826/4**

Good Bere, h, 3 ans, Pedro The Great USA et L'Ete CHI, **830/7**

***Good Prince GER**, h, 10 ans, Desert Prince IRE et Good Harmony GB, **853/4**

Gorvaline, f, 3 ans, Martaline GB et Rolandale, **909/4**

Gospel Changes, f, 5 ans, Dunkerque et Lyric Melody, **851/3**

Graal Du Seuil, h, 3 ans, Fuisse et Victoria Du Seuil, **884/5**

Grand Banks (GB), h, 5 ans, Hurricane Run IRE et Akoyama (GB), 920

Grand Clermont, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Flo De Clermont, **916/1**

Grand Depart, h, 6 ans, Astarabad USA et Romane Grandchamp, 827

Grand Trianon, h, 6 ans, Pour Moi IRE et Maid For Music IRE, **827/5**

Grande Legende, f, 3 ans, Robin Du Nord et Thou My Blue, 884

Grandgarde, h, 6 ans, Al Namix et Grande Cavale, **853/3**

Grandvendeur Valley, h, 3 ans, Soave GER et Toscane De L'Aube, 919

Great Escape, f, 3 ans, Great Pretender IRE et Rockburn, **835/2**

Great Reply And Go, h, 4 ans, Reply IRE et Green Dawar, 921

Grilloville, f, 3 ans, Boris De Deauville(IRE) et La Grillonniere, 901

Gris Blue, h, 3 ans, (AQ), Maresca Sorrento et Secret'blue, 834

Gris Minois Aa, h, 6 ans, (AA), Fragrant Mix (IRE) et Kamailya, **842/4**

Groom Boy, h, 3 ans, (AQ), Tiger Groom GB et Quoitte De Touzain, **884/2**

Guatemala Le Dun, m, 3 ans, Poliglote (GB) et Uranus Le Dun, **916/5**

Guerlin, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Zahrada USA, 920

Gueslann, f, 4 ans, Born King JPN et Nolwenn Lann, 896

Gunar, h, 4 ans, Diamond Green et Queen Dream, **854/1**

H

Haevens Story, h, 3 ans, Slickly et Taking Haven, 910

Happy Maia, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Maia Eria, **869/1**

Hardi La Barde Aa, h, 6 ans, (AC), Fairplay Du Pecos et Mestraline, **820/3**

Haute Correze, f, 7 ans, (AA), Olzarte De Collong et Hestampe Japonaise, 820

Heaven's Night, f, 4 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 879

Hell's Queen, f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Margot, **827/1**

Henry Brulard, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Agent Mimi, **877/3**

***High Society SWI**, f, 10 ans, Blue Canari et High Mare, **842/2**

Hipsters, h, 3 ans, Poliglote (GB) et Baladewa GER, 830

Hiva'oa, f, 4 ans, George Vancouver USA et Melodya, **898/5**

Hold The Rebel, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Hold The Dollar, 849

Honneur Au Roi, h, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et First Served, 844

Honri A La Motte, f, 6 ans, Iron Mask USA et Line Des Landes, **856/5**

Hotmale Has, h, 6 ans, Saint Des Saints et Horta, **841/5**

Hurricker, h, 6 ans, Hurricane Cat USA et Cariocca, 865

I

I Like Him, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Upside Down Cake (GB), **910/5**

Ierbalsa, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Ierbasa De Kerpaul, **821/2**

Imperious Lady (GB), f, 3 ans, Siyouni et Arabian Spell IRE, 916

Indaya, f, 6 ans, Indian Danehill IRE et Cristory, **887/5**

Indian Lady, f, 4 ans, Falco USA et Mary Linda (GB), **906/4**

Indiana Bey, f, 7 ans, Indian Daffodil (IRE) et Maria Serana, 865

Inesperee De Marbe, f, 8 ans, (AC), Zamouncho et Houb, 820

Invincible Dina, f, 3 ans, Doctor Dino et Ladies Vision, **826/2**

Irakien, h, 7 ans, Sageburg (IRE) et Isarnixe GER, **832/7**

Irish Douk, h, 6 ans, Irish Wells et Doukanane, **841/4**

Irja Has, f, 4 ans, Dream Well et Irostare, **825/3**

Irresistibles, h, 3 ans, Nom De D'La et Insolite, **830/3**

***Isleofhopdreams GB**, h, 12 ans, Flemensfirth USA et Cool Island IRE, 829

Ite Missa Est, f, 3 ans, Clety et Mea Maxima Culpa, **901/4**

J

Jacke Is Back, h, 4 ans, Planteur (IRE) et Black Jack Lady IRE, **854/2**

Jackiechope, f, 4 ans, Muhaymin USA et Water Bells (IRE), 818

Jani Perse, h, 7 ans, Bernebeau et Janimone, **918/3**

Jardin D'Erevan, h, 10 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 846

Jasmine De Teillee, f, 5 ans, Kappgarde et Sissi De Teillee, 856

Jazz In Montreux, h, 6 ans, Rip Van Winkle IRE et Back The Winner (IRE), 831

***Jetstream Jack IRE**, h, 9 ans, Beneficial GB et Westgrove Berry IRE, **918/2**

Jimble Moon, h, 3 ans, Spanish Moon USA et Jimkale, **910/3**

Jimmy De Lille, h, 5 ans, Linda's Lad (GB) et Fol' Allegria USA, **827/2**

Jivrure, f, 3 ans, Literato et Janiceinwonderland, **873/3**

Joshua Dream, h, 3 ans, Joshua Tree IRE et Shinydream, **875/2**

Jubilatoire, f, 6 ans, Konig Turf GER et Jaune De Beaufai, **829/1**

Jujulex, h, 4 ans, Soul City IRE et Mamzelle Alex, **898/3**

Juneau Basc, h, 5 ans, Zambezi Sun GB et Castagna, **819/3**
Junta Dream, f, 3 ans, Dream Well et Junta Des Champs, **901/5**
Junta Path, f, 4 ans, Coastal Path GB et Junta Des Champs, **863/4**
 ***Jupiter GER**, h, 9 ans, Electric Beat GB et Jeanine GER, **867/2**
Just Boy, h, 4 ans, Creachadoir IRE et Just Queen GB, **869**

K

Kaddex De La Cour, h, 5 ans, Saddex (GB) et Kiva De La Vallee, **892**
Kaldorina, f, 3 ans, Anabaa Blue (GB) et Balldorina, **916/2**
Kalista Du Graglan, f, 6 ans, Lord Du Sud et Botanica, **845**
Kallipso, f, 5 ans, Zanzibari USA et Kriska, **833**
Kaltri, h, 5 ans, Satri IRE et Kalavaya, **906**
Kamekiline Enki, f, 5 ans, Buck's Boum et Kalkaline, **920**
Kanidor, h, 6 ans, Kandidate GB et Carmenne, **892/4**
Kap Calloway, h, 4 ans, Kappgarde et Chita Magnetic (IRE), **908/1**
Kap My Sun, f, 3 ans, Sunday Break JPN et Kapdetout, **901**
Kaplike, h, 4 ans, Kappgarde et Like A Player, **869**
Kapsize, h, 5 ans, Kappgarde et Loin De Moi, **852/3**
Kathoa, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Sans Excuse, **917/4**
Ker Arion, h, 3 ans, Falco USA et Tracy Eria, **849/5**
Kerchop, h, 4 ans, Muhaymin USA et Qerbasa De Kerpaol, **896/5**
Khalkeping, h, 4 ans, Khalkevi IRE et Sleeping Lorelei, **866**
Kibaki, h, 8 ans, Forestier et Kilkee, **836**
Kick Up, h, 3 ans, Martaline GB et Kilda IRE, **830/4**
Kimoko, h, 4 ans, Apsis GB et Kimaroyale, **879/1**
King Of War, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Kayza GER, **883/6**
Kinglet Traou Land, h, 8 ans, Della Francesca USA et Noire Amour, **848/5**
 ***Kingsman GER**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Konigin Arte GER, **834**
Kipour'son, h, 11 ans, Daliapour IRE et Kirkla, **917**
Kitkalino, h, 9 ans, Martaline GB et Kitka, **891/3**
Klasele De Kerbarh, f, 6 ans, Turgeon USA et Etoile De Kerbarh, **867**

Klaus Your Eyes, h, 7 ans, Konig Turf GER et Minute Blonde, **833**
Krack D'Ici, h, 7 ans, Laverock IRE et Ladykish, **905**
Krackoff, h, 7 ans, Turgeon USA et Zabolika, **842/5**
Kroissant Bleu, h, 5 ans, Blue Bresil et Trinidao, **833**

L

L'Arzimit, f, 5 ans, Noroit GER et Rosisina, **819/5**
L'Autonomie, f, 4 ans, Blue Bresil et L'Automne, **828/1**
La Cafe Ine, f, 3 ans, Enrique (GB) et La Masai, **826/6**
La Limagne, f, 6 ans, Muhtathir GB et Libre Lady (GB), **827**
La Mandragola, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Lady Sadowa GB, **879/2**
Lad Du Bourg, h, 3 ans, Linda's Lad (GB) et Rose Du Bourg, **910**
Lady Cristal, f, 8 ans, Valanour IRE et Impress Lady, **848/4**
Lady Horse, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Cassandre, **853/1**
Land Baron, h, 11 ans, Lando GER et Latran, **918**
Lando Blue (IRE), h, 9 ans, Lando GER et Freezing USA, **833/3**
Langannerie, h, 3 ans, Montmartre et Boliche GB, **849**
Lawrence Collins, h, 6 ans, Hannouma (IRE) et Fu Yuan, **832**
Le Lude, m, 3 ans, Turgeon USA et La Turbale, **830/5**
Le Malin, h, 5 ans, Martaline GB et Lumina, **920/1**
Le Meteque, h, 6 ans, Early March GB et Danser Sur La Lune, **832/3**
Le Sannoisien, h, 5 ans, Hurricane Cat USA et Paniquarette, **833**
Le Toiny, h, 8 ans, Astarabad USA et Parita, **917**
Le Zino, h, 3 ans, Lord Du Sud et Mona Lescrbaa, **884/4**
Lecharm, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Charmelia, **839/3**
Lee D'Anjou, f, 4 ans, Della Francesca USA et Perceverense, **877**
Let Me Tell You, h, 10 ans, Turgeon USA et Jeanquiri, **891/5**
Liliput Has, h, 6 ans, Enrique (GB) et Taradissima Has, **839/1**
Line Beroya, f, 4 ans, Enrique (GB) et Line Divine, **850/4**
Lion Toto, h, 6 ans, Vic Toto et Lady La Lionne, **907**
Livia Royale, f, 4 ans, Maresca Sorrento et Royale Landy, **906**
Lolla Belle, f, 4 ans, Saint Des Saints et Lottie Belle, **822/1**

Lords Du Berlais, h, 4 ans, Martaline GB et Royale Athenia, **898**
Louvedemai, f, 4 ans, Centennial IRE et Majumi, **843**
Ludella, f, 3 ans, Rajsaman et Salon Musique GER, **909/2**
Luludor, f, 6 ans, Puit D'Or IRE et Lucia, **851**
Lumiere D'Afrique, f, 4 ans, Balko et Lumina, **879**
Lyneamfipac, h, 5 ans, Plouescop et Roze Amelie, **882/1**

M

Macho Falcon, h, 5 ans, Falco USA et Macho Tempo USA, **868/5**
Madynluck, h, 6 ans, Mount Bay et Lady Lucky, **816**
Magland, h, 7 ans, (AA), Jebeland Pontadour et Magrige, **839**
Make A Dream, f, 4 ans, Linda's Lad (GB) et Madeka, **921**
Maningoza, h, 5 ans, Vision D'Etat et Gare Du Nord (IRE), **922**
Mannix Du Berlais, h, 4 ans, Saint Des Saints et Legende Du Luy, **825/5**
Manouka, f, 5 ans, Sinndar IRE et Masaola, **832/5**
Maola, f, 5 ans, Cockney Rebel IRE et Morning Glory GER, **851/5**
Maracania, f, 3 ans, Evasive GB et Mappa, **901**
Marais, h, 3 ans, Zanzibari USA et Rouvraie, **875/4**
Maresias, f, 6 ans, Saint Des Saints et Formigny, **912/2**
Marienbad, f, 6 ans, Irish Wells et Stay Free, **905/5**
 ***Marinas GER**, h, 12 ans, Sholokhov IRE et Majorata GER, **853**
Martamis, f, 4 ans, Martaline GB et Semiramiss, **903/1**
Martasprings, f, 5 ans, Martaline GB et Aurore Celtique, **923/3**
Marvel Fan, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Sary Flight, **884/3**
Mat Maker, h, 9 ans, Policy Maker (IRE) et Laura's Dream, **915/5**
Matchoupitchou Bey, f, 4 ans, Army King et Cahuete, **911/2**
Mauricius, h, 3 ans, Kappgarde et Pafadas, **910/4**
 ***Max's Spirit IRE**, h, 6 ans, Invincible Spirit IRE et My Uptown Girl GB, **817/1**
Measure Of A Day, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Gereon, **823/2**
Melodie D'Alex, f, 3 ans, Kappgarde et Tuseurat, **909/3**
Menthol, h, 5 ans, Spirit One et Jolie Menthe, **917/2**

Meredith, f, 4 ans, Soldier Of Fortune IRE et Popova, **828/6**
Merlevenez, f, 4 ans, Whipper USA et Misan GB, **880/2**
Message, f, 3 ans, Saint Des Saints et No News, **826/1**
Minuit Sonne, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Chattleya, **875**
Mirastar, h, 4 ans, Satri IRE et Mirakaline, **911/3**
Miss Laura, f, 4 ans, Lauro GER et Miss Lina, **914/3**
Mister Emily, h, 9 ans, Mister Conway et Petite Emilie, **905/3**
Mister Higheir, m, 3 ans, Soul City IRE et Miss Sylvaine, **875**
 ***Mister Mo GER**, h, 4 ans, Maxios (GB) et Macuna GB, **871/3**
Mister Papy, h, 7 ans, Domedriver (IRE) et Miss Sylvaine, **833/4**
Mona De Baune, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Rhapsodie St Eloi, **868/2**
Monsieur King, h, 4 ans, Enrique (GB) et Irish Gale IRE, **823/3**
Montepertuso, h, 4 ans, Saint Des Saints et Amalfitana, **911/1**
Montgeroult, h, 5 ans, Kappgarde et My Samsara, **829**
Moon Wells, f, 7 ans, Irish Wells et Lavirca Rouge, **846/1**
 ***Mort D'Envie GB**, h, 5 ans, Motivator GB et Selkis, **861**
Mouette Malpic, f, 3 ans, Rail Link GB et Moon Malpic, **901**
Mountain Valley, h, 6 ans, Coastal Path GB et Mimi Valley, **857, 905/4**
 ***Mr Adjudicator GB**, h, 5 ans, Camacho GB et Attlongglast GB, **831/1**
Muchop, h, 4 ans, Muhaymin USA et Very Astair, **843, 896**
My Speed, h, 5 ans, Muhtathir GB et My Belle, **923/5**
Myster King, h, 12 ans, Kingsalsa USA et Mysterious Guest, **865/3**

N

Navarroi, h, 4 ans, Enrique (GB) et La Pinede GB, **855/1**
Neflier, h, 10 ans, Kappgarde et Kesakao, **895/4**
Net Lady, f, 7 ans, Network GER et Dame De Treve, **885/3**
Nirvana Du Berlais, m, 3 ans, Martaline GB et Katioucha, **830/1**
No Border, h, 3 ans, Nicaron GER et Border Line, **849**
Noir Et Rose, h, 10 ans, Bonbon Rose et Aubisque, **867/4, 888/3**
Norpen, h, 4 ans, Orpen USA et Nolien IRE, **881/4**

Notre Virene, f, 5 ans, Ballingarry IRE et Legende Vireenne, **899/2**

Nubalicha Rosegri, f, 3 ans, Recharge IRE et Nubalina, 919

Nuit Debout, h, 3 ans, Spirit One et Cotes D'Armor, 916

Nuits Premier Cru, h, 7 ans, Buck's Boum et Fee Magic, **886/1**

O

Oeufs De Paques, h, 7 ans, Daramsar et First Lady Dancer, 865, 889

Ola Chikita, f, 4 ans, Nicaron GER et Chato's Girl GER, 855

Olmata Di Tuda, f, 5 ans, Axxos GER et Take It Over IRE, **899/5**

On The Moon, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Queen Loxandra, 889

One Way, h, 7 ans, Hold That Tiger USA et Bali Boom, **821/5**, **883/3**

Oxlow, h, 9 ans, Epalo GER et Istrie, 857

P

Pandora De Sou, f, 4 ans, Diogenes IRE et Akthella De Sou, 913

Panoleta, f, 3 ans, Nicaron GER et Sagalix, 835, 901

Paris Clermont, h, 10 ans, Voix Du Nord et Ania De Clermont, **824/5**

Paris Do Brasil, h, 9 ans, Early March GB et Zizou, **833/6**, **890/2**

Paris Seychelles, h, 5 ans, Soul City IRE et Lady Stapara (IRE), **899/4**

Paris To Green, h, 4 ans, Blue Bresil et Parita, 855

Parron, h, 8 ans, Hold That Tiger USA et Primona CZE, **870/4**

Pegase Aa, h, 5 ans, (AC), Ouilly IRE et Belle De L'Isle, **843/2**

***Peggy GER**, f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Paradise Search IRE, **913/1**

Petellat Du Rheu, h, 6 ans, Vision D'Etat et Narcisse Du Rheu, **827/6**

Petit Tigre, h, 5 ans, Turgeon USA et Sirene Jo, **848/1**

Petrosinella, f, 4 ans, Worthadd IRE et La Tour Rouge GB, **822/3**

Plate Bande, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Autoritaire, **879/6**

Polikawa, f, 4 ans, Walk In The Park IRE et Poliette, **881/3**

Polikidia, f, 7 ans, Diamond Green et Poliette, **917/5**

Polirico, h, 4 ans, Cokoriko et Polimere, **828/2**

Polival, h, 5 ans, Poliglote (GB) et Val D'Aumane, **899/1**

Polo Rouge, h, 8 ans, Croco Rouge IRE et Barashela, **841/1**

Poly Grandchamp, h, 7 ans, Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp, **829/3**

Polygame, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Majorica Sancta, 912

Pontailiac, h, 5 ans, Deportivo GB et Route Des Indes, 923

Poonam, h, 8 ans, Tremolino USA et Pepples Beach GER, **865/2**

Pop Art Du Berlais, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Populonia, 831

Porqueno, h, 3 ans, Rajsaman et Visby, **849/4**

***Portentoso GER**, m, 4 ans, Santiago GER et Piccola GER, **921/3**

Porto Pollo, h, 4 ans, Manduro GER et Silky Steps IRE, **828/3**

Potemkine, h, 4 ans, Kapparde et Russian Taiga, **823/1**

Pragelor, h, 6 ans, Al Namix et Pragelata GER, **827/4**

Pravalaguna, f, 7 ans, Great Pretender IRE et Arnette, **831/7**

Prince Du Roume, h, 3 ans, Sinndar IRE et Conakry, 910

Prince Leonard, h, 4 ans, Youmzain IRE et Pretty Reel, 921

Prince Sumitas, h, 8 ans, Sumitas GER et Princesse Irena, **917/1**

Princess Malala, f, 5 ans, Diamond Boy et Mona Lescribaa, **882/4**

Princesse Glwa, f, 5 ans, Born King JPN et Jolie Lola, **906/3**

Princesse Zambezi, f, 6 ans, Zambezi Sun GB et Polga, **897/4**

Punkie, f, 3 ans, Makfi GB et Peace Mine CAN, 835

Q

Quart De Roi, h, 7 ans, Kingsalsa USA et Wells Vision GER, 872

***Quick Grabim IRE**, h, 7 ans, Oscar IRE et Top Her Up IRE, **831/5**

R

Rapid Rebel, h, 4 ans, Matrix GER et Mirageleve, **866/2**

Rappeur Des Mottes, h, 7 ans, Racer et Camille Des Mottes, 846

Raspoutin, h, 5 ans, Soul City IRE et OMarie, **843/1**

Recap, h, 4 ans, Reply IRE et Tairchope, **838/2**

Red Rocky, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sparkling Star, 827, **878/2**

Regaxos, h, 6 ans, Axxos GER et Regulatrice, **870/2**

Reve Des Gabiers, h, 5 ans, Irish Wells et Belle Maison, **893/3**

Robin Du Mesnil, h, 10 ans, Robin Des Pres et Queen Carmont, 862

Rock Leone, h, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Pasada, **844/2**

Rocknicara, f, 3 ans, Nicaron GER et Rocklina, 826

Roi De Vilette, m, 3 ans, Hannouma (IRE) et Vilcabamba Spirit, 884

Roli De Liaf, h, 5 ans, Roli Abi et Forcina, 819

Rosabi, h, 12 ans, Roli Abi et Rose De Hoc, **872/3**

Rosande, f, 3 ans, No Risk At All et Nette Rousse, **901/2**

Royale Joana Has, f, 4 ans, Martaline GB et Royale Ultimate, **869/5**

S

Sable Gris, h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Gaza Des Sables, 878

Sage Way, f, 4 ans, Sageburg (IRE) et Marie Du Lys, **858/4**

Sahira De Beaumont, h, 11 ans, Assessor IRE et Diva De Beaumont, **857/1**

Saint Anjou, h, 7 ans, Saint Des Saints et Line Garry, **832/6**

Saint Empereur, h, 6 ans, Saint Des Saints et First Empress, **868/1**

Saint Roch Junior, h, 4 ans, Mesnil Des Aigles et Chic And Top, **911/5**

Saint Thierry, h, 6 ans, Saint Des Saints et Quintanilla, 918

Sainte Bumble, f, 4 ans, Saint Des Saints et Bumble, **818/5**

Sainte Vallee, f, 4 ans, Saint Des Saints et Valle Fleurie, 854

***Salem Aleikum GER**, h, 3 ans, Jukebox Jury (IRE) et Sanita GER, 910

Salsa D'Arabie, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Mer D'Arabie, **856/2**

Sambana Du Berlais, f, 3 ans, Saint Des Saints et Shanon Du Berlais, **901/3**

Samsecret, h, 10 ans, Secret Singer et Sambirane, **852/5**

Sans Choisir, h, 3 ans, Nicaron GER et Tarika GER, **834/3**

Santana Du Berlais, h, 6 ans, Saint Des Saints et Katioucha, 832

***Sarstedt GB**, h, 4 ans, Sixties Icon GB et Saluem GB, **818/1**

Sasha De L'Elfe, h, 5 ans, Sunday Break JPN et Rue Tournefort, **912/3**

Sassari, f, 4 ans, Sinndar IRE et Rouvraie, **879/3**

Saukanne, h, 3 ans, Shakespearean IRE et Dayaniguas, **875/1**

Saveur, f, 3 ans, Lord Du Sud et Spice, **873/4**

Saxhorn, h, 4 ans, Vatori et Spinohn, 921

Scawork, h, 10 ans, Network GER et Scarlock, 870

Selfie, f, 5 ans, Muhtathir GB et Bonne Journee, **837/2**

Sens Des Affaires, h, 4 ans, Whipper USA et Sensuelle (GB), 818

Serko D'Ace, h, 13 ans, (AQ), Sassanian USA et Diva De Chalamont, **816/4**

Seven De Baune, h, 6 ans, Tiger Groom GB et Venus De Baune, **920/2**

Shaka Tori, h, 6 ans, Vatori et Fasteline, 862

Shine Baby Shine, h, 4 ans, Ballingarry IRE et Princesse Nera, **843/3**

Silver Flight (IRE), h, 4 ans, Fuisse et Chutney Flight, **818/2**

Silver Magic, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Naseem Alyasmeen IRE, **875/3**

Sindarbueno, h, 6 ans, Sinndar IRE et La Grande Dame, **857/5**

Sindhra, f, 4 ans, Doctor Dino et A Sinda, 896

Six Dar, h, 4 ans, Sinndar IRE et Souris River (GB), 896

Skins Rock, h, 5 ans, Skins Game GB et Ebene Rock, **883/1**

Slow Blues, h, 3 ans, Masked Marvel GB et Romane Grandchamp, **834/2**

***So Easy Way IRE**, h, 3 ans, Sageburg (IRE) et No Easy Way IRE, 919

Sodan Hope, h, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Amzaan USA, 910

Solar Impulse, h, 9 ans, Westerner (GB) et Moon Glow, **912/1**

Solcity, m, 3 ans, Soul City IRE et Riskireva, 875

Soleil Couchant, h, 4 ans, George Vancouver USA et Moon Tree, **869/3**

Soral De Kerzel, h, 5 ans, Army King et Dixie Swing, **841/2**

Sparsiflore, h, 5 ans, Youmzain IRE et Santaflore, **859/2**

Speedy Date, h, 4 ans, Candidate GB et Petale Rose, **858/1**

Spirit Of The Bay, f, 4 ans, Spirit One et Persian Bay, **914/1**

Spottyfly, h, 3 ans, Archange D'Or (IRE) et Mist De Chine, 834

Staff College, h, 5 ans, Slickly et School Of Music, **868/3**

Star De La Coquais, f, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Nobystar, **846/3**, **891/2**

Star Vixa, f, 3 ans, Vertigineux et Star's Mixa, **826/5, 873/2**

Stella Imperiale, f, 6 ans, Astronomer Royal USA et Pietranera, **857/4**

Still Young, h, 13 ans, Dear Doctor et Loudifried, **852**

Storming Out, f, 4 ans, Reckless Abandon GB et Shomus USA, **850**

Stormy Ireland, f, 5 ans, Motivator GB et Like A Storm (IRE), **831/6**

Straycat, h, 4 ans, Martaline GB et Madoudal, **874/2**

Stromboli, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Sadaliya, **911**

Suresnes, f, 3 ans, Montmartre et Ama, **835/1**

Sweet Marshal, h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Sweet And Sour IRE, **899**

Systemique, h, 9 ans, (AC), Saint Des Saints et Gavotte De Brejoux, **894/2**

T

Tabac D'Estruval, h, 12 ans, (AQ), Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estruval, **816/3**

Tamara Du Granit, h, 12 ans, (AQ), With The Flow USA et Etnou, **894/1**

Tamelo De Vaut, h, 12 ans, (AQ), Ungaro GER et Lolita De Vaut, **891**

Tango Whiskey, f, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Tres Passing, **866/1**

Taste Of Rock, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Almahroosa, **867/3**

Teahupoo Vega, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Silver Road (GB), **897/3**

Terrible Air, m, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et La Terrible (IRE), **863/3**

Texard, h, 4 ans, Kapparde et Textuelle, **921/4**

Tiame De Pibois, f, 4 ans, Muhtathir GB et Tapaan Zee IRE, **903/4**

Tiger De Baune, h, 7 ans, Tiger Groom GB et Venus De Baune, **867**

Tigrman, h, 8 ans, Librettist USA et Queen Of West, **889/3**

Tipi Chop, h, 5 ans, Captain Chop et Indiana Choche, **843, 899**

Tirage Au Sort, h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Severina (GB), **914**

Titi Loup, h, 7 ans, Loup Solitaire USA et Gribouille Parcs, **905/1**

***Toghun POL**, m, 3 ans, Star Poker IRE et Tajlandka POL, **916/3**

Tonight In Brion, h, 12 ans, (AQ), April Night et Joslaine, **890/5**

Top Boy, h, 5 ans, Way Of Light USA et Lady Top, **920**

Top Sea, f, 4 ans, Fuisse et Top Fleur, **850**

Torigni, h, 3 ans, Palace Episode USA et Princesse Stesa, **919/1**

***Total Recall IRE**, h, 10 ans, Westerner (GB) et August Weekend IRE, **829/6**

Tout En Cardoun, f, 8 ans, Layman USA et Bairgaine, **821/3**

Trait D'Union, m, 3 ans, Walk In The Park IRE et La Strada GER, **910**

Transcendance, f, 5 ans, Timos GER et Taffetas, **838**

Tribalion, h, 5 ans, Myboycharlie IRE et Trice, **833**

True Amittie, f, 4 ans, George Vancouver USA et Exhibitor USA, **896/4**

Tsar Noir, h, 6 ans, Redback GB et Braissim GB, **862/4**

U

Ultra Mag, h, 11 ans, Martaline GB et Jane Des Tilleuls, **907**

Ultranet, h, 11 ans, (AQ), Network GER et First Union, **827**

Un Amour De Risk, h, 5 ans, No Risk At All et Road To Perdition GB, **859/1**

Un Plus, h, 4 ans, Spirit One et Highsala, **911**

Une De La Seniere, f, 4 ans, Noroite GER et Smabelle, **913**

Ungaro Roque, h, 11 ans, (AQ), Cut Quartz et Louve De La Roque, **846/5**

Urubu Rouge, f, 4 ans, Lord Du Sud et Amage, **903/3**

V

Valseur De Sarti, h, 10 ans, (AQ), Loup Solitaire USA et Hopala, **918/1**

Vandaletta, f, 5 ans, No Risk At All et Vandalixa, **819/2**

Vanesse, f, 7 ans, Vertigineux et Vesolia, **864/3**

Vanlover, h, 3 ans, George Vancouver USA et La Jalousie, **884**

Vanope, f, 10 ans, (AQ), Saddler Maker (IRE) et Nefta, **857/2**

Vatohio, f, 7 ans, Vatori et Parkohio, **833/2**

Vauquoise, f, 7 ans, Ungaro GER et Vamuna, **829/5**

Vayant D'Arzembouy, h, 10 ans, (AQ), Secret Singer et Parabole, **889/1**

Vayflight, f, 10 ans, (AQ), Day Flight GB et Betty De L'Ecuto, **847/2**

Vedy De La Thinte, f, 10 ans, (AQ), Anzillero GER et Sly De La Thinte, **907/4**

Vegeta Du Dagira, h, 10 ans, (AQ), Passing Sale et Jarden De Gravelle, **907**

Vendelogne, f, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Veiled Star IRE, **827**

Vesroli, h, 6 ans, Roli Abi et Vesnora, **844/1**

Videpoche, h, 10 ans, (CS), Nidor et Quadina, **846/4**

Vieux Garcon, h, 10 ans, Epalo GER et Necessaire, **885/4**

Villa Marceau, f, 4 ans, Kendargent et Avenue Marceau, **877**

Villabona, f, 4 ans, Execute et Alice Nenev (IRE), **815**

Vino Royale, h, 4 ans, Al Namix et Vie Royale, **855/3**

Virgule Choche, f, 4 ans, Muhaymin USA et Harmony's Choche, **843/5**

Virtus D'Estruval, h, 10 ans, (AQ), Panoramic GB et Nina D'Estruval, **885**

Vision D'Anjou, f, 5 ans, Vision D'Etat et Line Garry, **851/1**

Visiteur Du Parc, h, 4 ans, Enrique (GB) et Visite Princiére, **840/3**

Vivalavida, f, 3 ans, Excelebration IRE et Viveda, **835/5**

Vletcher, h, 10 ans, (AQ), Robin Des Pres et Ozanna De Louisier, **891**

Voix De La Baie, h, 8 ans, Voix Du Nord et Kool Girl, **897/2**

Voix Romaine, f, 4 ans, Cokoriko et Voix Du Coeur, **874/3**

Volcan D'Estruval, h, 10 ans, Forestier et Grotte D'Estruval, **885/5**

Volga Jelois, f, 3 ans, Vol De Nuit GB et Riva Jelois, **909/5**

Voodoo Chile, h, 3 ans, Kingsalsa USA et Joliflore, **916**

Voyage A Venise, h, 11 ans, Della Francesca USA et Ashley GB, **842**

Voyage Enchante, h, 6 ans, Peer Gynt JPN et Partie Majeure, **861/3**

W

Waltzing Matilda, f, 5 ans, Hurricane Cat USA et Music Cay GB, **899**

Wamba, h, 6 ans, Croco Rouge IRE et Lysalka, **862/1**

We Run The Night, h, 4 ans, Sri Putra GB et Quatz Melody, **815/1**

Weapons Out, h, 5 ans, Brave Mansonnien et Scenaria IRE, **899/3**

Well Done D'Oc, h, 6 ans, Irish Wells et Out Law D'Oc, **821/1, 918/4**

Well Player, f, 3 ans, Dream Well et Like A Player, **835/4**

Weltmeister, h, 5 ans, Blue Bresil et Morena Du Moulin, **899**

Whisky Mouille, h, 4 ans, Alianthus GER et A La Belle Etoile, **858/2**

Winner Of Spring, h, 10 ans, Roli Abi et Grace Des Essarts, **836/1**

Wooden Ships, h, 3 ans, Martaline GB et Ybarra, **916/4**

World Amiral, m, 5 ans, Muhtathir GB et Escomptable, **886/2**

X

Xamaka, h, 10 ans, Brier Creek USA et Saaria, **890**

Xsadd D'Autrechene, h, 5 ans, Saddler Maker (IRE) et Xcite D'Autrechene, **859/5**

Y

Yadissime, h, 7 ans, Montmartre et Linamixa, **817**

Yankeedoodlejohnny, h, 3 ans, American Devil et Sophies Star, **919**

Yellow Card, f, 5 ans, Diamond Boy et Lounamaja, **868**

Yellow Field, h, 6 ans, Yellowstone IRE et Chica Field, **870/3**

Yellow Mellow, f, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, **860/3**

***Yermo IRE**, h, 7 ans, Yeats IRE et Numbers Game GB, **883/4**

Z

Zad To Sea, f, 4 ans, Masterstroke USA et Zadounia, **896/3**

Zadall, h, 3 ans, No Risk At All et Zadounia, **849**

Zambaline Baz, f, 4 ans, Zambezi Sun GB et Martalentete, **911/4**

Zappeur, h, 4 ans, Zanzibari USA et Zaublocke GER, **874/1**

***Zardabi IRE**, h, 5 ans, Azamour IRE et Zarebiya IRE, **892**

Zarisk, h, 5 ans, No Risk At All et Zanatiya, **827/3**

Zarkareva, f, 3 ans, Authorized IRE et Zarkiyana, **909/1**

Zie De Ket, h, 4 ans, Evasive GB et Hatikva (GB), **874**